



CŒUR ESSONNE AGGLOMERATION

Aménagement du pôle Gare – Place de la Gare –
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91)

Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre

Rapport

Réf : IF1600030 / 1116535

GRS / RLE / DN

18/12/2024



CŒUR ESSONNE AGGLOMERATION

Aménagement du pôle Gare – Place de la Gare – SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91)

Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	18/12/2024	01	G. SERBAT	R. LETY	D.NEUBAUER

Numéro de contrat / de rapport :	IF1600030 / 1116535
Numéro d'affaire :	3683
Domaine technique :	Bilan Carbone

SOMMAIRE

Introduction	4
1. Evaluation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	4
1.1 Définition de l'aire d'étude	4
1.1.1 Objectifs et méthodologie du Bilan GES	4
1.1.2 Description du site.....	5
1.1.3 Périmètre temporel.....	7
1.2 Description de l'état initial de l'environnement	7
1.3 Définition des scénarios avec et sans projet	10
1.3.1 Scénario sans projet	10
1.3.2 Scénario avec projet	10
1.4 Postes significatifs d'émissions	10
1.5 Quantification des émissions de GES	13
1.5.1 Scénario sans projet	13
1.5.2 Scénario avec projet	15
1.6 Comparaison des scénarios avec et sans projet et synthèses des émissions	18
2. Définition des mesures ERC et de suivi	23
2.1 Evitement	23
2.2 Réduction	23
2.3 Compensation.....	24

TABLEAUX

Tableau 1 : Périmètre opérationnel de l'étude	7
Tableau 2 : Objectifs loi énergie climat.....	8
Tableau 3 : Objectifs SNBC.....	9
Tableau 4 : Significativité des postes & Répartition des émissions par catégories (norme ISO 14065-01 : 2018)	11
Tableau 5 : Synthèse comparative des émissions par poste	20
Tableau 6 : Synthèse des émissions par catégorie par poste pour le scénario PAC	20

FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet (Source : google earth)	5
Figure 2 : Représentation du projet d'aménagement	6
Figure 3 : Impact global du scénario sans et avec projet par phase en tCO ₂ e	18
Figure 4 : Comparaison des émissions annuelles cumulées des scénarios avec et sans projet sur l'ensemble de la durée de vie du projet.....	19
Figure 5 : Répartition des émissions par poste sur l'ensemble de la durée de vie du projet pour le scénario PAC.....	21

Introduction

En application de l'évolution législative d'août 2021 au travers de la Loi Climat et Résilience, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération souhaitent mettre en œuvre un Bilan des Gaz à Effet de Serre (BEGES) lors de la réalisation de l'étude d'impact du projet qu'ils portent, en accord avec le Guide Méthodologique du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) édité en février 2022 [Prise en compte des Gaz à Effet de Serre dans les Études d'Impact].

Le présent document constitue le volet d'analyse des émissions de Gaz à Effet de Serre et s'intègre au sein de l'évaluation environnementale du projet de requalification du pôle gare de Sainte-Geneviève-des-Bois (91).

1. Evaluation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

1.1 Définition de l'aire d'étude

1.1.1 Objectifs et méthodologie du Bilan GES

L'objectif de ce rapport est de quantifier les émissions globales en gaz à effet de serre sur les différentes phases de vie de l'opération d'aménagement, soit la construction, l'exploitation et la fin de vie et de proposer des mesures ERC.

Dans cette finalité, le bilan ne peut pas se limiter aux seules émissions directement générées, sous peine de risquer de favoriser une solution qui déporterait des émissions hors du périmètre de contrôle opérationnel.

La présente évaluation des émissions de GES se base sur le Guide Méthodologique « Prise en compte des émissions de gaz à effet de serre dans les études d'impact » édité par le Service de l'économie verte et solidaire du Commissariat Général au Développement Durable, dans sa dernière version (février 2022). Elle en reprend les différentes étapes et approches méthodologiques.

Le bilan des émissions GES (BEGES) réalisé pour ce projet d'exploitation est similaire à une Analyse de Cycle de Vie (ACV), car il comptabilise les émissions des phases de conception, d'exploitation ainsi que de fin de vie.

Le périmètre considéré se base sur l'ensemble des émissions générées par l'opération. Ainsi, le bilan prend en compte les différents postes par catégories tels que définis dans la norme ISO 14064-1 : 2018, à savoir :

- Catégorie a : Émissions directes et puits de carbone ;
- Catégorie b : Émissions indirectes de l'importation d'énergie ;
- Catégorie c : Émissions indirectes du transport ;
- Catégorie d : Émissions indirectes des produits utilisés ;
- Catégorie e : Émissions indirectes associées à l'utilisation de produits ;
- Catégorie f : Autres émissions indirectes.

Les gaz à effet de serre considérés dans la présente évaluation sont les gaz pris en compte dans le protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, HFC et PFC, SF₆, NF₃). La prise en compte de GES additionnels à ceux du protocole de Kyoto n'est pas exclue (CFC, HCFC, H₂O lié à l'aviation, COV et NOx...), et sera mentionnée explicitement le cas échéant.

Les Pouvoirs de Réchauffement Globaux (PRG) utilisés sont issus du dernier rapport du GIEC avec une période d'observation du forçage radiatif à 100 ans. La comptabilisation se fait en « équivalent CO₂ » (CO₂eq), de manière à pouvoir comparer les gaz entre eux.

1.1.2 Description du site

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération portent un projet de réaménagement du pôle gare de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, sur une parcelle d'environ 9,8 ha.

La figure ci-dessous illustre la situation initiale du projet :



Figure 1 : Localisation du projet (Source : google earth)

La mise en œuvre du projet nécessitera la démolition de la Halle de marché existante.

Le projet prévoit :

- Au sud – Gabriel Péri :
 - La création d'un ensemble de bâtiments (Halle de marché, commerces et bureaux) d'environ 1 700 m² de SDP ;
 - Le réaménagement de la Gare routière ;
 - La création d'un parking paysager de 81 places de stationnement ;
 - La requalification du carrefour Antoine Rocca & Gabriel Péri ;
- Au nord – Perray Vaucluse et Route de Longpont :
 - La création d'un parking silo de 950 places de stationnement réparties sur 4 niveaux ;
 - La requalification de la Place de la Gare ;
 - La requalification du carrefour RD25 & Route de Longpont.



Figure 2 : Représentation du projet d'aménagement

Le processus comprendra une phase de chantier de déconstruction/construction avant l'exploitation, suivie de la déconstruction dans 50 ans.

Le tableau suivant répertorie tous les postes du périmètre opérationnel (au sens de l'ISO 14064-1) :

Tableau 1 : Périmètre opérationnel de l'étude

Phase	Poste	Comptabilisation
Réalisation	Chantier	<i>Démolition et traitement des déchets : consommation des engins de démolition</i> <i>Concassage : consommation des concasseuses</i> <i>Remplissage des camions : consommation des pelleteuses</i> <i>Transport des gravats et déchets</i> <i>Changement d'affectation des sols</i> <i>Travaux de terrassement</i> <i>Construction des bâtiments, places de stationnement</i> <i>Déplacements employés chantier</i> <i>Immobilisation des engins de construction et terrassement</i>
Exploitation	Energie	<i>Consommation énergétique des bâtiments</i> <i>Fuites de fluides frigorigènes</i>
	Mobilité	<i>Déplacement quotidien des visiteurs et des employés</i>
Fin de vie	Déconstruction	<i>Démolition et traitement des déchets : consommation des engins de démolition</i> <i>Concassage : consommation des concasseuses</i> <i>Remplissage des camions : consommation des pelleteuses</i> <i>Transport des gravats et déchets</i> <i>Déplacements employés chantier</i> <i>Immobilisation des engins</i>

1.1.3 Périmètre temporel

Le lancement de la phase de chantier comprenant les phases de démolition et de construction se fera en Octobre 2025 et durera près de 4 ans.

L'exploitation complète du site débutera en Novembre 2029 et nous effectuerons l'analyse des émissions de GES de cette phase sur une durée de 50 ans.

1.2 Description de l'état initial de l'environnement

Les documents de référence nationaux fournissant des objectifs de réduction de GES sont :

► Loi Energie Climat (LEC)

La loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, dite Loi Energie Climat (LEC), fixe le cadre, les ambitions et la cible de la politique énergétique et climatique de la France. Comportant 69 articles, la LEC a notamment pour effet de renforcer l'ambition nationale énergie-climat, notamment en inscrivant dans la loi l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris. Dans cette optique, elle porte sur 4 axes principaux : la sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables, la lutte contre les passoires thermiques, l'instauration de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique et la régulation du secteur de l'électricité et du gaz. Les actions de la LEC sont réparties dans 8 parties :

- Réduire notre dépendance aux énergies fossiles ;

- Accélérer le développement des énergies renouvelables ;
- Lutter contre les passoires thermiques ;
- Créer des outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de notre politique climat ;
- Mieux maîtriser le prix de l'énergie ;
- Réduire notre dépendance au nucléaire ;
- Renforcer les contrôles pour lutter contre les fraudes aux Certificats d'économie l'énergie (CEE).

Ces actions comprennent différentes mesures en la matière telles que les suivantes :

- La hausse des objectifs en matière de production d'énergies renouvelables, de réduction des consommations d'énergies fossiles et d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- La pérennisation du Haut Conseil pour le Climat, afin de suivre annuellement le respect ces objectifs
- La fermeture programmée des centrales de production d'électricité à partir du charbon ;
- Le soutien au développement des énergies renouvelables notamment par de nouvelles dérogations d'urbanisme favorables (délaissés routiers, aires de stationnement) ou encore la création des « communautés d'énergie renouvelable » citoyennes ;
- Le développement de l'énergie solaire et de la végétalisation sur les toitures de grands bâtiments neufs industriels et tertiaires ;
- La réalisation de travaux obligatoires sur les passoires thermiques (logements de classe énergétique F et G) à partir de 2028 ;
- L'obligation de réalisation de schéma directeur de réseaux de chaleur et de froid pour les réseaux mis en service entre 2009 et 2019 et l'obligation de classement à compter de 2022.

Tableau 2 : Objectifs loi énergie climat

Objectifs Energie-Climat	
Réduction de la consommation d'énergies finale	-20% entre 2012 et 2030 -50% entre 2012 et 2050
Réduction de la consommation énergétique d'énergies fossiles	-40% entre 2012 et 2030
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale	23% en 2020 33% en 2030
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	-40% entre 1990 et 2030 -86% entre 1990 et 2050 (Neutralité Carbone / Facteur 6)

► Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

Introduite par l'article 177 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, et codifiée à l'article L222-1 B du code de l'environnement, la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) constitue la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle définit la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050.

La première SNBC et ses « budgets carbone » (plafonds nationaux d'émissions à ne pas dépasser par périodes de 5 ans), ont été fixés par le décret n° 2015-1491 du 18 novembre 2015. Elle a été révisée en 2018-2019, notamment afin d'intégrer l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Elle a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES) et consultation du public. Suite à cette révision, la deuxième version, de la SNBC (dite « SNBC 2 »), et ses budgets carbone (définis pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033) ont été adoptés par décret n°2020-547 du 21 avril 2020.

Cette deuxième version de la SNBC fixe 2 ambitions principales :

- Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050
- Réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français

Ainsi, la SNBC 2 définit également des objectifs et des orientations dans tous les secteurs d'activité, afin de mettre en œuvre la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable :

Tableau 3 : Objectifs SNBC

Thématique	Objectif de réduction des émissions de GES par rapport à 2015		Principales mesures
	2030	2050	
			-
Bâtiments	-49%	Décarbonation complète	Recourir aux énergies décarbonées adaptées aux bâtiments Rénover les bâtiments et promouvoir la construction bas carbone Encourager les comportements plus sobres
Transports	-28%	Décarbonation complète (à l'exception du transport aérien domestique)	Décarboner et améliorer la performance énergétique des véhicules Maîtriser la demande (télétravail, covoiturage, circuits courts...) Favoriser le report modal (transports collectifs, vélo...)
Agriculture	-19%	-46%	Développer l'agroécologie/agroforesterie Faire évoluer la demande et réduire le gaspillage alimentaire
Forêt-bois et sols	Maximiser les puits de carbone (séquestration dans les sols, la forêt et les produits bois)		Maximiser la séquestration des sols, forêts et produits bois
Production d'énergie	-33%	Décarbonation complète	Développer la sobriété et l'efficacité énergétique Décarboner et diversifier le mix énergétique
Industrie	-35%	-81%	Accompagner les entreprises dans leur transition bas carbone Décarboner et améliorer l'efficacité énergétique industrielle
Déchets	-35%	-66%	Prévenir la production et promouvoir l'économie circulaire

1.3 Définition des scénarios avec et sans projet

1.3.1 Scénario sans projet

Le scénario sans projet est défini comme similaire à l'état actuel sur une période d'exploitation de 50 ans identique à celle avec projet.

Le site actuel correspond au pôle gare de la ville de Sainte-Geneviève-des Bois.

Sur cette parcelle de 9.8 ha sont présents une Halle de marché ouverte les samedis matin, ainsi que deux parkings aériens de surfaces de 19 200 m² et de 22 200m².

Avec une fréquentation quotidienne estimée à 7 200 personnes par jour, la majorité des émissions de GES du scénario sans projet est imputable aux déplacements des visiteurs qui aujourd'hui privilégient à 41% l'utilisation de la voiture pour leurs déplacements.

1.3.2 Scénario avec projet

Le scénario avec projet consiste à réaménager le pôle gare de Sainte-Geneviève-des Bois.

Sur le site sont prévues la démolition de la Halle de marché existante et la construction d'un ensemble de bâtiments : Halle de marché, commerces et bureaux ainsi que la construction d'un parking paysager de 81 places de stationnement et d'un parking silo de 950 places de stationnement sur 4 niveaux.

Les besoins énergétiques thermiques de l'ensemble du programme seront assurés par des PAC aérothermiques, de plus des panneaux photovoltaïques seront intégrés au projet et destinés à l'autoconsommation de l'énergie produite.

Le nombre d'employés prévus pour l'ensemble bâtementaire de bureaux sera de 60 équivalents temps pleins.

Enfin le projet intègre l'aménagement de places de stationnement pour les transports en commun ainsi que les vélos afin de favoriser les modes de déplacements moins émissifs. Il est attendu une diminution de l'usage de la voiture pour les déplacements à destination du pôle gare des visiteurs qui viennent en majorité de la commune de Sainte-Geneviève-des Bois.

1.4 Postes significatifs d'émissions

D'après la méthodologie du CGDD, sont considérées comme significatives :

- Les émissions directes,
- Les émissions indirectes dont le cumul représente plus de 80% de cette catégorie et/ou celles jugées sensibles selon les 3 critères suivants :
 - Leur importance stratégique,
 - Le niveau de vulnérabilité de l'activité
 - L'existence de leviers d'action identifiés.

Tableau 4 : Significativité des postes & Répartition des émissions par catégories (norme ISO 14065-01 : 2018)

	Significatif	Critère(s) pris en compte pour la définition des postes significatifs				Commentaire/ Justification de l'exclusion	Catégorie a :	Catégorie b :	Catégorie c :	Catégorie d :	Catégorie e :	Catégorie f :
		Contribution par rapport total	Importance stratégique	Vulnérabilité	Leviers d'action		Émissions directes et puits de carbone	Émissions indirectes de l'importation d'énergie	Émissions indirectes du transport	Émissions indirectes des produits utilisés	Émissions indirectes associées à l'utilisation de produits	Autres émissions indirectes
1. Émissions directes de GES	1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion					Non présent (Pas de chaudière)						
	1.2. Émissions directes des sources mobiles de combustion	X	X	X	X		Carburant des engins de chantier					
	1.3. Émissions directes des procédés hors énergie					Non présent						
	1.4. Émissions directes fugitives	X	X	X	X		Fluide frigorigène dans les PAC					
	1.5. Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	X	X	X	X		Changement d'affectation des sols					
2. Émissions indirectes associées à l'énergie	2.1. Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	X	X	X	X			Electricité exploitation et travaux				
	2.2. Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid					Non présent (pas de RCU)						
3. Émissions indirectes associées aux transports	3.1. Transport de marchandises amont	X	X	X	X				Emission du transport amont des remblais			
	3.2. Transport des marchandises aval	X	X	X	X				Emission du transport aval des déblais et matériaux de déconstruction			
	3.3. Déplacement domicile travail	X	X	X	X				Trajets employés de chantier			
	3.4. Déplacements professionnels					Non significatifs						
	3.5. Déplacements des visiteurs et des clients	X	X	X	X				Trajets des visiteurs et employés sur site			

	Significatif	Critère(s) pris en compte pour la définition des postes significatifs				Commentaire/ Justification de l'exclusion	Catégorie a :	Catégorie b :	Catégorie c :	Catégorie d :	Catégorie e :	Catégorie f :
		Contribution par rapport total	Importance stratégique	Vulnérabilité	Leviers d'action		Émissions directes et puits de carbone	Émissions indirectes de l'importation d'énergie	Émissions indirectes du transport	Émissions indirectes des produits utilisés	Émissions indirectes associées à l'utilisation de produits	Autres émissions indirectes
4. Émissions indirectes associées aux produits achetés	4.1. Achats de biens	X	X	X	X					Matériaux de construction et amont énergie travaux, exploitation		
	4.2. Immobilisations de biens	X		X	X					Immobilisation des engins de chantier		
	4.3. Gestion des déchets	X		X	X					Déchets de chantier d'exploitation de fin de vie		
	4.4. Actifs en leasing amont					Non présent						
	4.5. Achats de services					Non évaluable au sens du projet						
5. Émissions indirectes associées	5.1. Utilisation des produits vendus					Non présent						
	5.2. Actifs en leasing aval					Non présent						
	5.3. Fin de vie des produits vendus					Non présent						
	5.4. Investissements					Non présent						
6. Autres émissions indirectes					Non présent							

1.5 Quantification des émissions de GES

Au cours de cette étape, la quantité d'émissions de GES engendrées est évaluée pour les scénarios sans projet, et avec projet. Ce calcul est réalisé sur toute la durée de vie du projet et présenté pour chacune des phases du projet définies dans le périmètre d'étude.

Le calcul des émissions de gaz à effet de serre générées et évitées se base sur les données collectées dès les premiers stades de l'étude et est réalisé sur les postes d'émission considérés significatifs. Les facteurs d'émissions utilisés pour la conversion des données en tCO₂e proviennent de la Base Carbone de l'ADEME, ou de guides sectoriels (retours d'expérience publiés par l'ADEME) existants sur le secteur de la construction.

1.5.1 Scenario sans projet

1.5.1.1 Phase de fonctionnement

► Consommation énergétique sur site

Le site dans sa phase de fonctionnement actuel est alimenté en électricité afin d'assurer principalement l'éclairage extérieur des parkings, ainsi que pour les besoins de chauffage de la Halle de marché.

Les besoins annuels de chauffage ont été estimés dans cette étude à **24 MWh**, à partir d'un ratio énergétique prenant compte l'ouverture de la Halle de marché seulement les samedis matin.

Les consommations générales liées à l'éclairage extérieur des parkings sont estimées à **786 MWh**.

Les émissions annuelles de GES liées à la consommation énergétique sous forme d'électricité ont ainsi pu être estimées pour le scénario de référence à **42 tCO₂e/an**, et **2 079CO₂e** sur 50 ans.

► Mobilité

Le dossier de concertation du pôle gare de Sainte-Geneviève-des-Bois nous renseigne sur le nombre de visiteurs quotidiens, **7 200** actuellement avec une augmentation prévue jusqu'à **8 000** visiteurs, ainsi que la part modale de ces déplacements.

La part modale retenue pour les déplacements journaliers d'une distance de **15 km/jours** en moyenne est ainsi de :

- **32%** pour les modes de transports non émissifs en GES, qualifiés « modes de transports doux » (marche, vélo);
- **41%** pour les déplacements en voitures, soit **17 958 000 km/an**, avec pour facteur d'émission (FE) **0.231 kgCO₂e/km** pour les voitures à motorisation thermique et **0.103 kgCO₂e/km** pour les voitures électriques;
- **27%** pour les déplacements en transports collectifs, soit **11 826 000 km/an**, avec pour FE **0.147 kgCO₂e/km** pour les véhicules thermiques et **0.022 kgCO₂e/km** pour les véhicules électriques;

Les véhicules conventionnels à motorisation thermique ne seront plus commercialisés à compter de 2035. Le parc de véhicules en circulation devrait voir ses émissions se réduire en amont et en aval de cette échéance, pour les bus et les voitures notamment afin de converger sur un mode de transport tout électrique à compter de 2050.

Ainsi, les émissions annuelles de GES liées à la mobilité (en 2025 et 2077) sont estimées à :

- **5 900 tCO₂e/an** en 2025 ;
- **2 100 tCO₂e/an** en 2077, soit près 56% de réduction des émissions de GES liées à la mobilité par rapport à 2027.

Les émissions de GES liées à la mobilité sur les 50 ans de vie du projet sont estimées à **200 000 tCO₂e**.

1.5.1.2 Phase de fin de vie

En fin de vie, le scénario est approché avec une déconstruction des bâtiments, un tri des matériels et matériaux, et la gestion logistique jusqu'au lieu de réemploi / recyclage / gestion de déchet. Le processus de production de matériau recyclé n'est pas pris en compte dans ce bilan (Règle de coupure cohérente avec la méthodologie Bilan Carbone).

Ce poste représente **230 tCO₂e**, réparties comme suit :

- **0.9%** soit **2 tCO₂e** liées aux remplissages des camions des déchets de déconstruction;
- **77.6%** soit **179 tCO₂e** liées à la consommation des engins de démolition ;
- **1.5%** soit **3 tCO₂e** pour le transport des déchets et gravats liés à la déconstruction.
- **0.9%** soit **2 tCO₂e** pour le déplacement des employés du chantier.
- **19.1%** soit **44 tCO₂e** pour l'immobilisation des engins.

1.5.2 Scénario avec projet

1.5.2.1 Phase de réalisation

► Terrassement

Le volume de terrassement est estimé à près de **19 000 m³** de déblais par l'équipe en charge de la conduction des travaux, nous estimons que la consommation des engins de terrassement qui en découlera sera de **3 113 L** de carburant. Le projet fera également venir **9 000 m³** de remblais nécessaires au terrassement que nous estimons à une distance de 5km du site.

Les émissions totales associées au terrassement sont estimées à **16 tCO₂e**.

► Déplacements des employés chantier

Le nombre d'employés moyen présent par jour durant la phase de réalisation a été estimé à 20, leur mode de déplacement (50.4 % en voiture, 39.9% en transports en commun, 2.7% en deux roues et 7% à pied ou à vélo) ainsi que la distance journalière parcourue 10km par trajets ont été évalués sur la base d'une étude statistique de la part de mobilité pour les déplacements domicile-travail en Ile de France effectuée par l'INSEE.

Les émissions des déplacements des employés de chantier durant la phase de réalisation sont estimées à **62 tCO₂e**.

► Construction

En l'absence de possibilité de réalisation d'une étude RE2020 à ce stade, la construction des bâtiments est évaluée à l'aide de la Note d'analyse du Guide d'application de la méthode Bilan carbone® au bâtiment, du CSTB et de l'ADEME, v1, et de la note d'analyse et de conformité à la RE2020.

Sur la base de la typologie des bâtiments construits, des matériaux (bois, béton, métal) utilisés et des surfaces construites, les émissions liées à la construction des bâtiments sont estimées à **13 853 tCO₂e**, avec une incertitude forte.

Sur ces près de **13 853 tCO₂e** :

- **1 097 tCO₂e** soit **8%** sont liées à la construction des bâtiments ;
- **12 296 tCO₂e** soit **89%** sont liées aux parkings et voiries,
- **330 tCO₂e** soit **2%** sont liées à l'amortissement des engins sur site,
- Les **130 tCO₂e** restantes qui représentent **1%** des émissions relatives à la construction sont liées à la consommation des engins de construction estimée à 41 000 L de GNR.

► Végétalisation

Le projet prévoit également la végétalisation du site, avec le passage de 0.7 ha de surface à l'origine imperméabilisée en surface perméable et végétalisée, de plus il est prévu de planter 235 arbres sur le site.

Le bilan de la végétalisation du site est estimé à **379 tCO₂e** stockées sur la durée de vie du projet.

1.5.2.2 Phase de fonctionnement

► Consommation énergétique sur site

Comme décrit plus haut, le projet en phase de fonctionnement sera alimenté en électricité dans le scénario de référence pour le chauffage, la climatisation ainsi que tous les autres usages (bureautique, éclairage, éclairage extérieur, etc...)

Les consommations globales annuelles du site ont été estimées à **940 MWh**. Près de 60% de ces consommations seront couvertes par de l'autoconsommation issue de l'installation de panneaux photovoltaïques dont la production d'électricité est estimée à **541 MWh par an**.

Les besoins annuels de chauffage (contenant les besoins de chauffage d'eau chaude sanitaire) ont également été estimés dans cette étude à **21 MWh**, dans le scénario de référence le chauffage sera assuré par PAC aérothermiques.

Les besoins annuels de refroidissement ont été estimés à **10 MWh** et seront assurés par l'utilisation de ces mêmes PAC.

Les émissions annuelles de GES liées à la consommation énergétique sous forme d'électricité ont ainsi pu être estimées pour le scénario de référence à **44.5 tCO₂e/an**, et **2 225 tCO₂e** sur 50 ans.

► Fuites de fluide frigorigène

Les PAC utilisées dans le scénario de référence contiennent des gaz frigorigènes dont une partie sera émise en raison de fuites tout au long de la durée de vie du projet.

La puissance totale de PAC pour le scénario de référence a été estimée à 77 kW, émettant **2 kg/an de fluide frigorigène**.

D'après la réglementation des fluides frigorigènes F-Gas - n°5172/014 entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2015, le PRG des climatisations résidentielles sera limité à 750 à compter de 2025 (année en phase travaux). Le PRG du fluide frigorigène considéré dans ce bilan sera donc de 750.

Ainsi, les émissions annuelles de GES liées aux fuites de fluides frigorigènes seront pour le scénario de référence d'environ **1.7 tCO₂e/an**, soit près de **87 tCO₂e** sur 50 ans.

► Mobilité

La mobilité (la répartition des types de transports utilisés ainsi que la distance moyenne parcourue par type de transport) concerne les employés ainsi que les visiteurs du site estimés à **8 000** chaque jours. Elle a pu être évaluée notamment sur la base de l'étude de dossier de concertation du pôle gare de Sainte-Geneviève-des-Bois, qui prévoit suite au projet une augmentation de la part modale des cyclistes et des visiteurs se déplaçant en transports collectifs.

La part modale retenue pour les déplacements journaliers d'une distance de **15 km/jour** en moyenne est ainsi de :

- **34%** pour les modes de transports non émissifs en GES, qualifiés « modes de transports doux » (marche, vélo);
- **30%** pour les déplacements en voitures, soit **13 140 000 km/an**, avec pour facteur d'émission (FE) **0.231 kgCO₂e/km** pour les voitures à motorisation thermique et **0.103 kgCO₂e/km** pour les voitures électriques;
- **36%** pour les déplacements en transports collectifs, soit **15 768 000 km/an**, avec pour FE **0.147 kgCO₂e/km** pour les véhicules thermiques et **0.022 kgCO₂e/km** pour les véhicules électriques;

Les véhicules conventionnels à motorisation thermique ne seront plus commercialisés à compter de 2035. Le parc de véhicules en circulation devrait voir ses émissions se réduire en amont et en aval de cette échéance, pour les bus et les voitures notamment afin de converger sur un mode de transport tout électrique à compter de 2050.

Ainsi, les émissions annuelles de GES liées à la mobilité (en 2028 et 2077) sont estimées à:

- **5 372 tCO₂e/an** en 2028 ;
- **1 709 tCO₂e/an** en 2077, soit près 68% de réduction des émissions de GES liées à la mobilité par rapport à 2027.

Les émissions de GES liées à la mobilité sur les 50 ans de vie du projet sont estimées à **162 392 tCO₂e**.

On note sur cette durée de vie une diminution des émissions de GES liées à la mobilité de **14%**, en raison d'une répartition de la part modale plus importante pour les mobilités douces et les transports en communs qui seront favorisés par le projet.

1.5.2.3 Phase de fin de vie

En fin de vie, le scénario est approché avec une déconstruction des bâtiments, un tri des matériels et matériaux, et la gestion logistique jusqu'au lieu de réemploi / recyclage / gestion de déchet. Le processus de production de matériau recyclé n'est pas pris en compte dans ce bilan (Règle de coupure cohérente avec la méthodologie Bilan Carbone).

Ce poste représente **523 tCO₂e**, avec une estimation de 128 000L de GNR consommés pour la phase chantier et 2 500 tonnes de déchets de démolition produites, réparties comme suit :

- **11.9%** soit **62 tCO₂e** liées aux remplissages des camions des déchets de déconstruction ;
- **65.4%** soit **342 tCO₂e** liées à la consommation des engins de démolition ;
- **13.9%** soit **73 tCO₂e** pour le transport et le traitement des déchets et gravats liés à la déconstruction.
- **0.5%** soit **2 tCO₂e** pour le déplacement des employés du chantier.
- **8.4%** soit **44 tCO₂e** pour l'immobilisation des engins.

1.6 Comparaison des scénarios avec et sans projet et synthèses des émissions

L'impact environnemental du scénario avec projet de référence (chauffage par PAC aérothermiques) a été évalué puis comparé à celui du scénario sans projet.

Le scénario sans projet a des émissions estimées à **202 242 tCO₂e**.

Le scénario avec projet a des émissions estimées à **179 034 tCO₂e**.

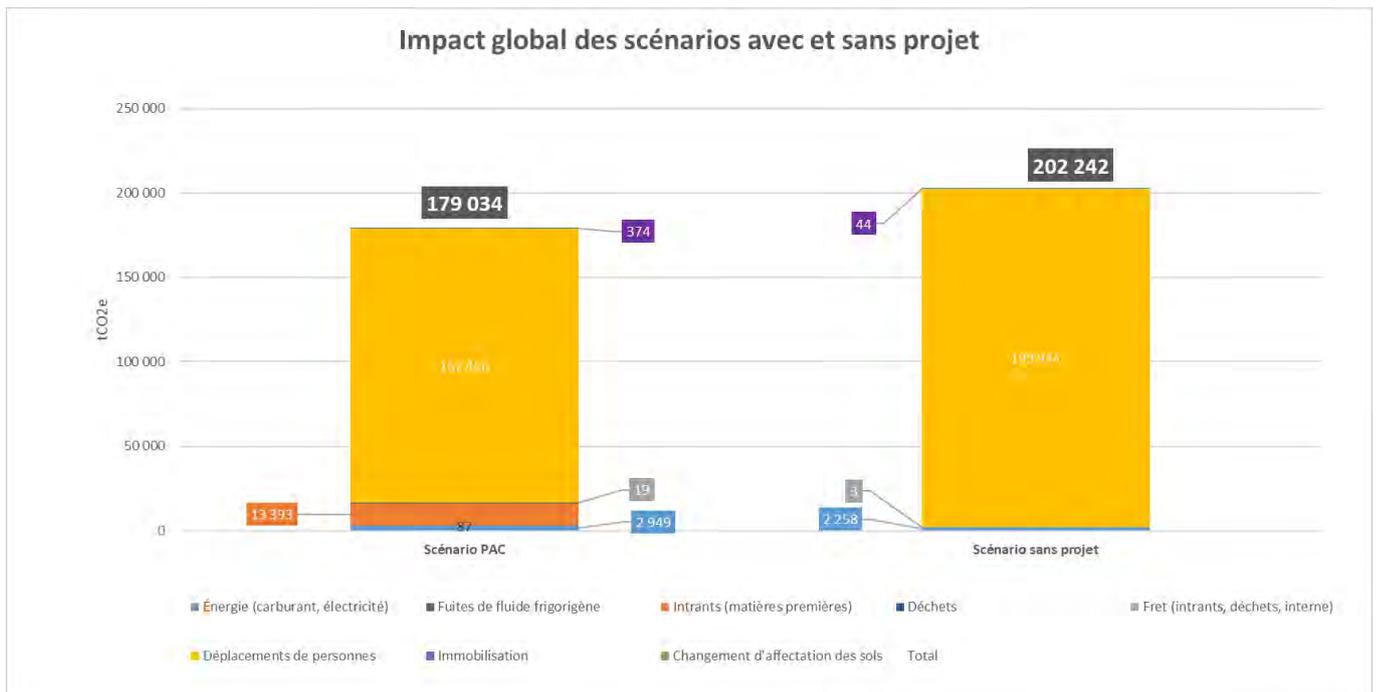


Figure 3 : Impact global du scénario sans et avec projet par phase en tCO₂e

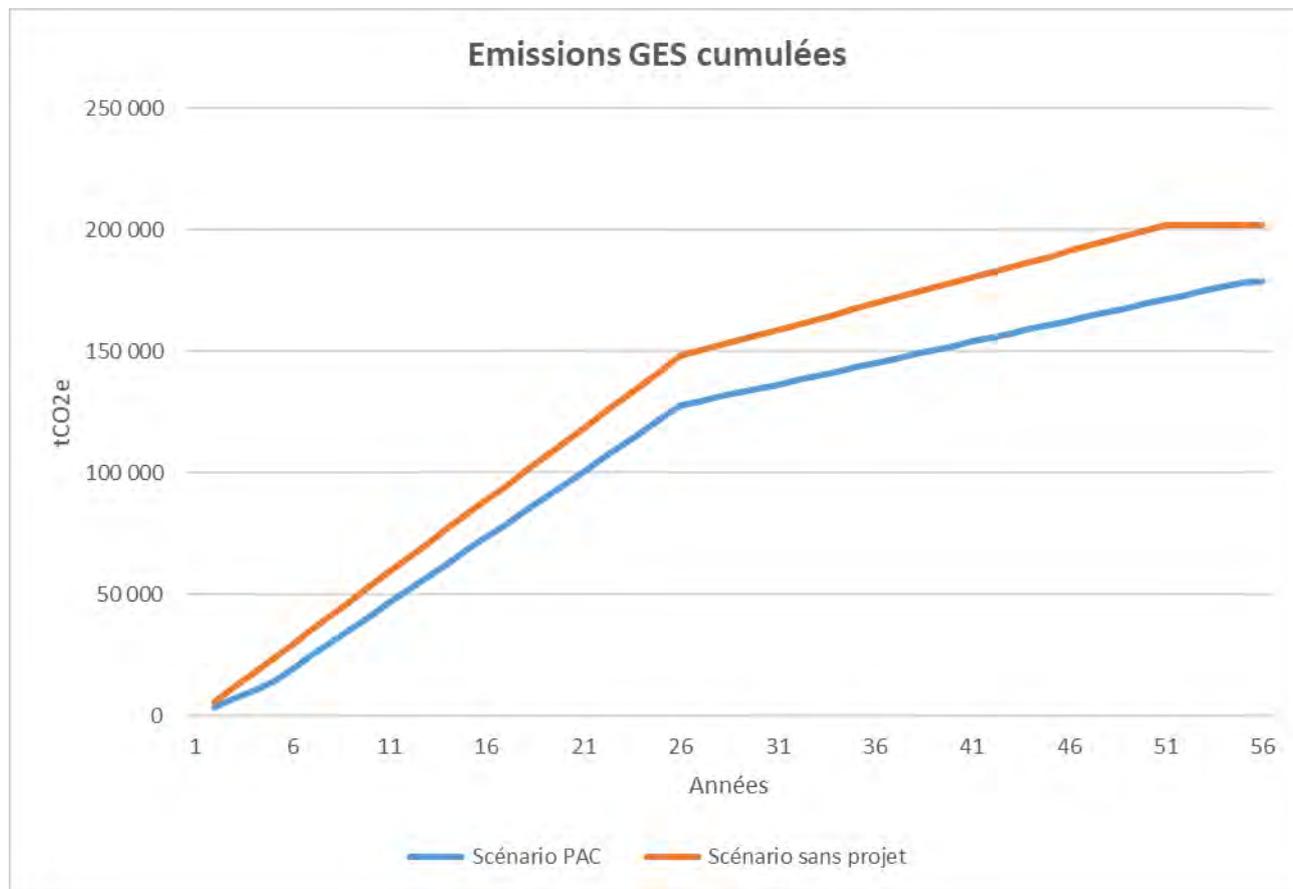


Figure 4 : Comparaison des émissions annuelles cumulées des scénarios avec et sans projet sur l'ensemble de la durée de vie du projet

Le scénario sans projet a des émissions cumulées supérieures au scénario avec projet, cela s'explique par la part prépondérante des déplacements des visiteurs sur les émissions de gaz à effet de serre, et par l'impact positif du projet sur le mode de déplacement notamment en favorisant les transports en communs et les vélos.

Les émissions de GES par poste sont réparties de la manière suivante pour chaque scénario :

Tableau 5 : Synthèse comparative des émissions par poste

Phase	Poste	« AMS1 » :		« AMS2 » :		Incertitude	
				scénario PAC	%		
Phase de réalisation	Démolition	-	tCO2e	185	tCO2e	0.1%	Moyenne
	Chantier - Décaissement et gestion des déblais	-	tCO2e	16	tCO2e	0.0%	Moyenne
	Construction	-	tCO2e	13 523	tCO2e	7.6%	Forte
	Changement d'usage des sols	-	tCO2e	-379	tCO2e	-0.2%	Forte
	Mobilisation humaine et de matériel	-	tCO2e	392	tCO2e	0.2%	Moyenne
Phase de fonctionnement	Energie	2 079	tCO2e	2 225	tCO2e	1.2%	Moyenne
	Fluides frigorigènes	-	tCO2e	75	tCO2e	0.0%	Moyenne
	Mobilité	199 932	tCO2e	162 392	tCO2e	90.7%	Moyenne
Phase Fin de vie	Déconstruction	231	tCO2e	523	tCO2e	0.3%	Moyenne
TOTAL sur cycle de vie complet		202 242	tCO2e	179 034	tCO2e	100%	

► Synthèse et répartition des émissions pour le scénario PAC

Tableau 6 : Synthèse des émissions par catégorie par poste pour le scénario PAC

Phase	Poste	Catégorie a (tCO2e)	Catégorie b (tCO2e)	Catégorie c (tCO2e)	Catégorie d (tCO2e)	Catégorie e (tCO2e)	Catégorie f (tCO2e)	TOTAL
Phase de réalisation	Démolition	146	0	3	36	0	0	185
	Chantier - Décaissement et gestion des déblais	8	0	6	2	0	0	16
	Construction	106	0	0	13 417	0	0	13 523
	Changement d'usage des sols	-379	0	0	0	0	0	-379
	Mobilisation humaine et de matériel	0	0	62	330	0	0	392
Phase de fonctionnement	Energie	0	0	0	2 225	0	0	2 225
	Fluides frigorigènes	75	0	0	0	0	0	75
	Mobilité	0	0	162 392	0	0	0	162 392
Phase Fin de vie	Déconstruction	329	0	12	182	0	0	523
TOTAL sur cycle de vie complet du projet		2 810	285	0	162 475	16 186	0	179 034

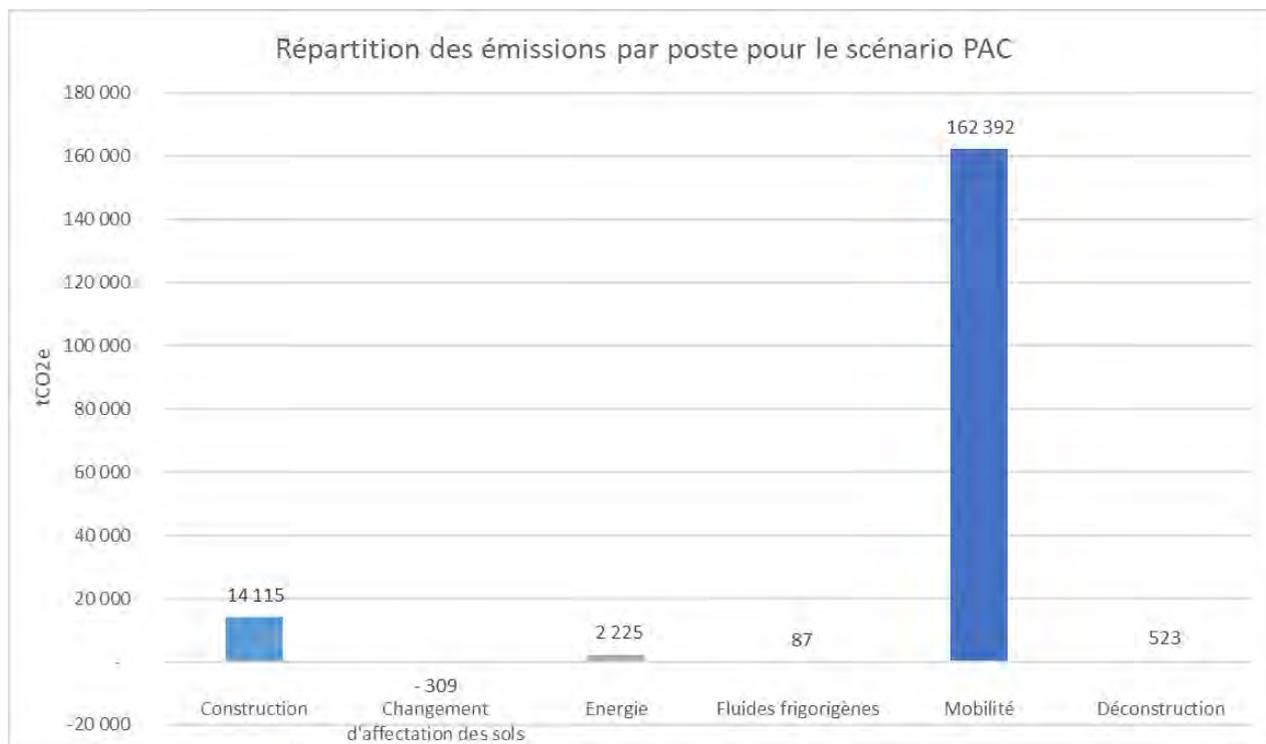
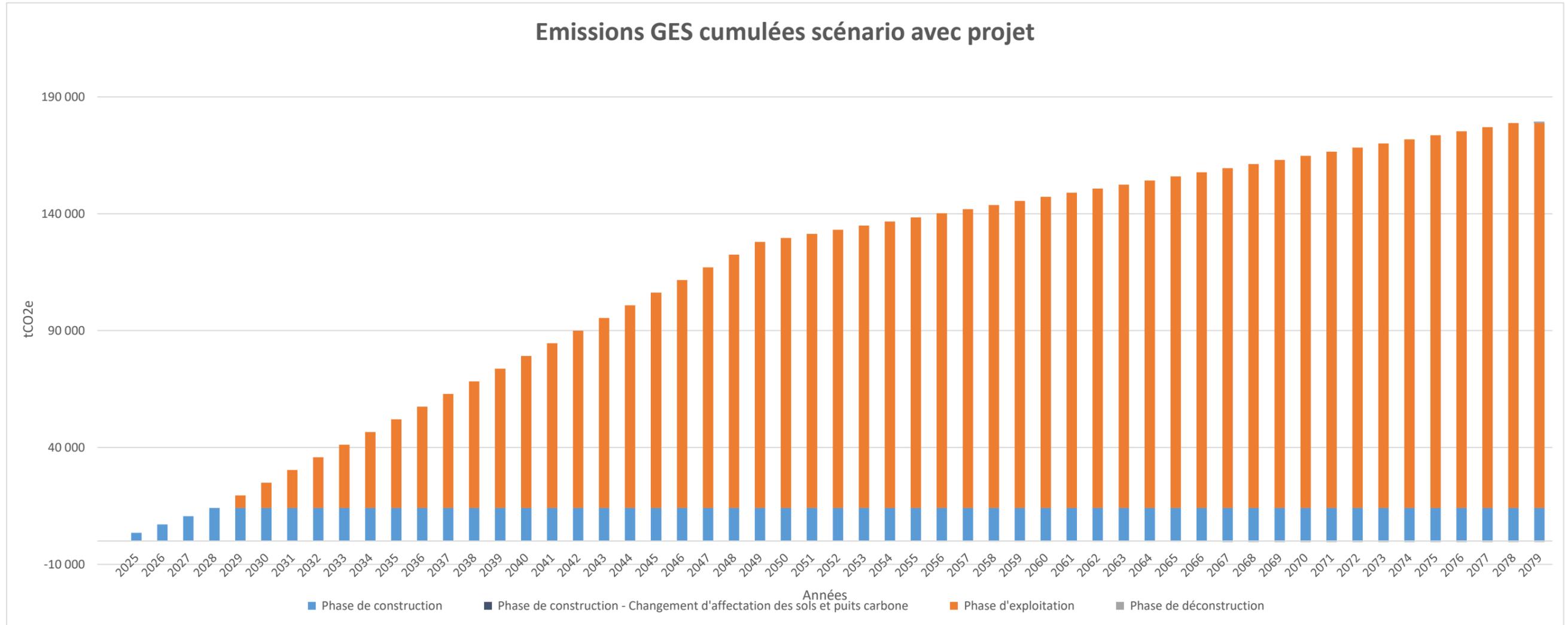


Figure 5 : Répartition des émissions par poste sur l'ensemble de la durée de vie du projet pour le scénario PAC

Les éléments présentés ci-dessus montrent la prédominance des émissions liées à la construction, à la mobilité et dans une moindre mesure à l'énergie sur l'ensemble de la phase d'exploitation du projet pour le scénario PAC :

Ces 3 postes significatifs du projet représentent sur la durée d'observation de 50 ans :

- 8% des émissions pour la construction avec 14 115 tCO₂e ;
- 2% des émissions pour l'énergie avec 2 225 tCO₂e ;
- 90% des émissions pour la mobilité des visiteurs et des employés avec 162 392 tCO₂e.



2. Définition des mesures ERC et de suivi

Les émissions de GES à l'échelle du cycle de vie du projet avec chauffage par PAC aérothermiques sont principalement liées aux postes suivants :

- Mobilité des visiteurs :
 - 1.8 kgCO₂e/visiteur.an en 2027 ;
 - 0.6 kgCO₂e/utilitaire.an à partir de 2050.
- Construction des infrastructures et bâtiments : 13 400 tCO₂e.

La mobilité est principalement déterminée par :

- La localisation du projet
- L'offre de mobilité et l'attractivité des modes
- L'adéquation du projet à s'adapter aux nouvelles mobilités

2.1 Evitement

D'après la méthodologie du CGDD une mesure d'évitement correspond à la suppression d'un poste entier d'émission, pour ce projet il n'est pas envisagé de mettre en œuvre des mesures d'évitements sur un poste entier d'émission, en revanche les émissions de certains postes pourront être réduites.

2.2 Réduction

► Transports

L'augmentation de la proportion de l'utilisation de véhicules électriques pour les visiteurs devrait participer à une réduction des émissions dues à la mobilité dans les années à venir.

L'augmentation de l'utilisation des transports en communs à proximité directe du projet et favorisé par celui-ci est également un atout permettant de réduire les émissions dues à la mobilité.

La présence de nombreux emplacements de stationnement pour vélos au sein du projet est un atout qui favorisera l'utilisation du vélo pour les déplacements sur le site du projet.

Sur les 50 ans de durée de vie du projet une diminution de **14%** des émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité est estimée, soit **28 000 tCO₂e** évitées.

► Exploitation

Aujourd'hui, il existe des fluides dont les pouvoirs de réchauffement globaux PRG sont inférieurs à 750, à moyen terme certains fluides pourraient être inférieurs à 150 et une substitution permettrait de réduire les émissions sur le poste des fuites de fluides frigorigènes.

Enfin, la mise en place de la géothermie pour approvisionner le bâtiment de bureaux comme développé dans l'étude Enr, permettrait de réduire les consommations énergétiques d'électricité et les émissions de GES induites par ce poste, cette mesure permettrait de réduire les émissions annuelles de 0.2 tCO₂e/an soit **10 tCO₂e** sur la durée de vie du projet.

► Construction

Le parking en ouvrage du projet qui sera le bâtiment le plus imposant du projet, intégrera du bois à sa structure béton offrant ainsi un mixte bois-béton permettant d'incorporer une matière biosourcée, ayant un impact carbone estimé dans la notice environnementale à **43 kgCO₂e/m³** et se substituant à un volume de **2 200m³** de béton armé avec un impact carbone estimé à **380 kgCO₂e/m³**. Il ressort de cette substitution une réduction des émissions liée à la construction de **740 tCO₂e**.

Le projet prévoit également de favoriser le réemploi in-situ et ex-situ des ressources liées à la déconstruction (métal, bitume, béton, terre cuite...).

Le rapport de diagnostic ressources du projet effectué par VIZEA estime les émissions de carbone évitées avec un taux de réemploi de **100%** à **1.3 tCO₂e** pour le réemploi Ex-situ et à **108 tCO₂e** pour le réemploi In-situ, équivalent à la construction d'environ **100m²** de bureaux sur le projet.

A ce jour, le projet a pour ambition un réemploi de 20% de ses ressources identifiées comme réemployables permettant d'aboutir à une émission évitée de **22 tCO₂e**.

2.3 Compensation

Il n'est pas envisagé de mettre en œuvre des mesures compensatoires sur ces émissions indirectes

Maitrise d'ouvrage

Coeur d'Essonne Agglomération
La Maréchaussée - 1 Place Saint exupéry
91704 Saint-Geneviève des bois
01 69 72 18 00
p.koeler@coeuressonne.fr

Aménagement du pôle d'échange de Sainte-Geneviève-Des-Bois & d'un ensemble bâtimentaire

Notice assainissement

AVANT PROJET DEFINITIF
Indice A

7 OCTOBRE 2024

Maitrise d'oeuvre - Parking en ouvrage

GRAAM architecture
53, rue Marceau
93100 Montreuil
01 83 37 81 80
sgb@graamarchitecture.fr



Bureau d'études VRD - Espace public

Degouy route & ouvrage
16, Rue de la Maison Rouge
77185 Lognes
01 60 95 32 32
contact@degouy.fr



Maitrise d'oeuvre - Ensemble bâtimentaire

ALU architecture
14, Rue Pasteur
93360 Epinay-sur-Orge
01 60 82 18 68
contact@alu.archi



Bureau d'études TCE & Econimste -
Ensemble bâtimentaire

Scoping
15, Avenue Emile Baudot
91300 Massy
01 69 19 43 10
q.ruffin@scoping



Maitrise d'oeuvre - Espace public

Ozévert paysage
12B, Rue des Terres Fortes
91730 Torfou
06 81 65 31 60
postmaster@ozevert.net



Bureau d'études environnement et mobilité

Vizéa
59, Avenue Augustin Dumont
92240 Malakoff
01 84 19 69 00
contact@vizea.fr



SOMMAIRE

Aménagement du pôle d'échanges de la Gare de Sainte-Geneviève-des-Bois, d'un ensemble bâtiminaire
d'environ 1500m²

1	OBJET DE L'ETUDE	3
2	SITUATION PROJETEE	4
2.1	PRINCIPE D'AMENAGEMENT	4
2.2	NIVELLEMENT	5
3	GESTION DE LA PLUIE DE 20ANS	7
3.1	PARKING SUD – SECTEUR SUD	7
3.2	POLE BUS - SECTEUR SUD	8
3.3	ENSEMBLE BUREAUX - SECTEUR SUD	10
3.4	HALLE DE MARCHE - SECTEUR SUD	11
3.5	MAIL CENTRAL ET PARVIS LE LONG DE LA GARE - SECTEUR SUD	12
3.6	PROMENADE - SECTEUR SUD	14
3.7	PARVIS DE LA GARE, VOIE NOUVELLE ET GIRATOIRE – SECTEUR NORD	15
3.8	PARKING SILO - SECTEUR NORD	16
3.9	PARKING A CIEL OUVERT – SECTEUR NORD	17
4	GESTION DE LA PLUIE DE 10MM	19
5	NEUTRALITE HYDRAULIQUE PLUIE TRENTENNALE	20
6	SCHEMA DE GESTION DES PLUIES EXCEPTIONNELLES	20

1 Objet de l'étude

La présente notice technique, effectuée au stade de l'étude d'Avant-Projet Sommaire (APD), est un extrait de la notice technique générale, elle a pour but de détailler les mesures prises pour assurer la gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet d'aménagement du pôle d'échanges de la Gare de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Le périmètre global du projet est décomposé comme suit :

- Côté Nord-Ouest – Place de la Gare et parking aérien,
- Côté Sud-Est – Place Franklin Roosevelt, Halle du marché, Gare routière et parking aérien.



Figure 1 : Emprise globale pôle d'échanges de la Gare de Sainte-Geneviève-des-Bois

2 Situation projetée

2.1 Principe d'aménagement

Pour la partie Sud-Est, l'aménagement consiste en la création d'un ensemble bâtimantaire composé de deux bâtiments, l'un accueillant la Halle du Marché et l'autre accueillant des bureaux. Cet ensemble sera implanté en lieu et place de l'actuel gare routière. Un cheminement séparé en deux parties viendra prendre place entre les deux bâtiments. L'une permettra d'accéder à la passerelle SNCF depuis le trottoir face à la rue Gabriel Péri en longeant l'étage supérieur du bâtiment de bureau. L'autre permettra d'accéder au parvis de la gare (ancienne place Franklin Roosevelt), également depuis le trottoir face à la rue Gabriel Péri, via une rampe (10% de pente).

L'actuel gare routière sera démolie et accueillera la gare routière définitive. Un escalier sera aménagé entre la gare routière et le parvis de la gare (même principe que celui existant entre le parking de la Halle et le parvis de la Gare actuellement).

Le parking aérien sera agrandi et réaménagé. Il sera complété par un cheminement sous forme de promenade, aux normes PMR, permettant de relier la rue Antoine Rocca au parvis de la Gare et par un cheminement piéton, dont une passerelle, permettant d'accéder à la passerelle SNCF depuis le parking aérien.



Figure 2: Extrait plan d'aménagement partie Sud-Est

Pour la partie Nord-Ouest, la voie de desserte permettant d'accéder à la gare RER sera réaménagée et sera raccordée sur le giratoire qui sera également réaménagé.

Un parking en superstructure viendra prendre place au droit d'une partie du parking aérien.

Un cheminement PMR permettant de relier la gare RER au trottoir le long de la route de Longpont sera également créé.



Figure 3 : Extrait plan d'aménagement partie Nord-Ouest

2.2 Nivellement

L'emprise étudiée dans le cadre du projet présente un dénivelé important qui contraignent l'aménagement notamment en termes de cheminements à créer pour avoir des accès aux normes PMR. En effet, étant à proximité d'équipements publics, des cheminements aux normes PMR doivent être créés.

Au Nord-Ouest, un cheminement conforme à la réglementation PMR sera intégrée afin de permettre aux utilisateurs d'accéder du giratoire à la gare RER (environ 6m de dénivelé, flèche rouge ci-dessous)). Ce cheminement aura une pente comprise entre 4% et 5% et sera donc complété par des paliers de repos tous les 10 mètres. La voie nouvelle aura une pente en long très marquée de 11% (flèche en bleu ci-dessous).

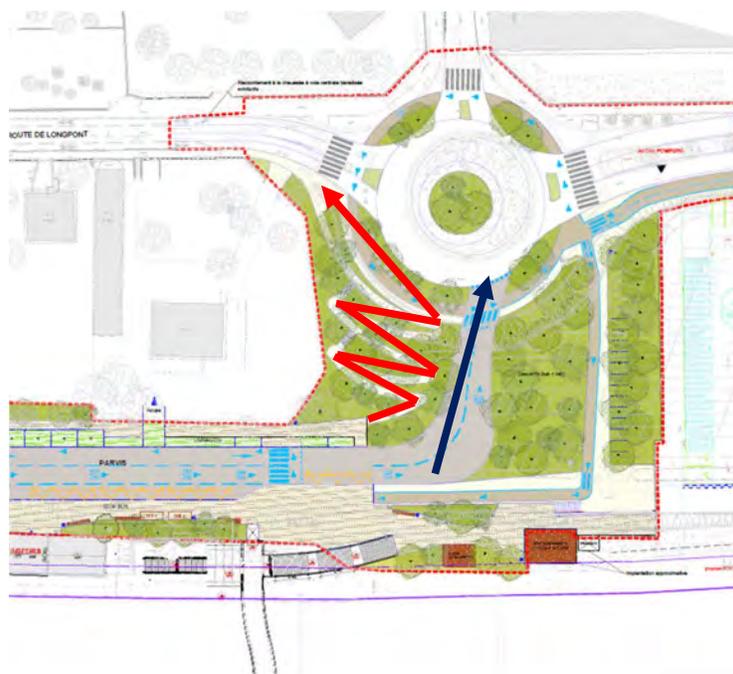


Figure 4 : Extrait du plan d'aménagement représentant le cheminement aux normes PMR côté Nord-Ouest

Au Sud-Est, le dénivelé étant trop important. Pour l'accès au parvis de la gare, le seul cheminement aux normes PMR se trouvera le long du parking entre la rue Antoine Rocca (à proximité du carrefour avec la rue du Docteur Vaillant) et le parvis de la gare. La pente sera inférieure à 2% sur ce cheminement.

Pour la passerelle SNCF, les cheminements matérialisés ci-dessous sont PMR et présentent une pente en long inférieure à 4%. (Flèche rouge). Le mail central entre les deux futurs bâtiments présente une pente très marquée de 10% (flèche bleue ci-dessous).



Figure 5 : Extrait du plan d'aménagement représentant le cheminement aux normes PMR côté Sud-Est

3 Gestion de la pluie de 20ans

3.1 Parking Sud – secteur Sud

Le parking réalisé au Sud du projet est un parking paysagé avec des poches de stationnement en revêtement perméable. Sur ce parking, les eaux pluviales sont infiltrées sous les poches de stationnement et sous les espaces verts. Une surverse est prévue vers le réseau existant.



Figure 6 : Extrait du plan d'aménagement représentant le parking Sud

Suivant les données du règlement d'assainissement de Cœur d'Essonne Agglomération (règlement du service public d'assainissement collectif 2021), les données prises en compte pour les dimensionnements sont :

- La surface totale du projet, de 3811m² soit environ **0,38 ha**.
- Coefficient d'infiltration de **2,26x10⁻⁶ m/s**
- La période de retour de **20 ans**
- Coefficient de montana pris en compte (pluie de 6mn à 3h) Bretigny Sur Orge : **a = 10,627 / b = 0,741**

Détail des surfaces

	<i>Surface projet (m²)</i>	<i>Coefficient Ca</i>	<i>Surface active Sa (m²)</i>
<i>Espaces verts</i>	566	0,20	95,80
<i>Parking en pavé joint gazon</i>	1282	0,50	641,00
<i>Voirie</i>	1963	0,90	1170,90
Surface totale	3811,00	0,66	2520,90

La gestion des eaux pluviales du projet sera réalisée par infiltration grâce à l'ensemble des surfaces d'espaces verts et de stationnement en pavés enherbés. Les couches de forme des parkings seront en grave drainante sur une épaisseur de 40cm (30% de pourcentage de vide).

Le tableau récapitulatif ci-dessous permet de constater que le volume stocké disponible est supérieur au volume théorique à stocker pour la pluie de 20 ans.

<i>Infiltration</i>		
Débit de fuite	4,18	l/s
Surface du Bassin Versant	0,38	ha
Surface active du Bassin Versant	0,25	ha
Volume de rétention nécessaire calculé	64	m ³
Volume stockage parking	77	m ³

3.2 Pôle bus - secteur Sud

Le projet de pôle bus, compte tenu des emprises restreintes, ne permet pas de prévoir de stockage à ciel ouvert.



Figure 7 : Extrait du plan d'aménagement représentant le pôle bus

Après échange avec le service assainissement de Cœur d'Essonne, il a été demandé de ne pas prévoir d'ouvrage de stockage enterré. Les espaces verts sur le périmètre auront un décaissé de 10cm permettant de stocker une partie des pluies courantes. Les pluies seront collectées via des canalisations traditionnelles d'assainissement. Le tableau ci-dessous permet de comparer les surfaces existantes et projetées :

	Pôle bus	
	<i>Existant</i>	<i>Projet</i>
<i>Surface perméable (m2)</i>	0	452
<i>Surface imperméable (m2)</i>	3570	3118
<i>Total (m2)</i>	3570	3570
<i>Pourcentage d'espace perméable ou semi-perméable</i>	0,0%	12,7%

L'aménagement projeté permet de désimperméabiliser le secteur.

Le tableau ci-dessous permet de préciser le volume qu'il faudrait stocker théoriquement :

- La surface totale du projet, de 3570m² soit environ **0,35 ha**.
- Le débit de rejet maximum dans le réseau public, limité à 1L/s/ha suivant les prescriptions du règlement d'assainissement soit 0,35L/s.
- La période de retour de **20 ans**
- Coefficient de montant pris en compte (pluie de 6mn à 3h) à Brétigny sur Orge : **a = 10,627 / b = 0,741**

<i>Bassin de rétention</i>		
Débit de fuite	0,35	l/s
Surface du Bassin Versant	0,357	ha
Surface active du Bassin Versant	0,2897	ha
Volume de rétention nécessaire calculé	217	m3

3.3 Ensemble bureaux - secteur Sud

Ce chapitre concerne la gestion des eaux pluviales pour l'immeuble de Bureau et la passerelle adjacente au Sud de la gare ferroviaire.



Figure 8 : Extrait du plan d'aménagement représentant l'ensemble bureaux

Le projet consiste en l'aménagement d'un immeuble en R+1 qui accueillera des bureaux à ses différents étages.

Les eaux de la pluie de 20 ans seront stockées dans un ouvrage enterré dans l'emprise du bâtiment et rejeté avec débit régulé dans le réseau sur espace public.

Suivant les données du règlement d'assainissement de Cœur d'Essonne Agglomération (règlement du service public d'assainissement collectif 2021), les données prises en compte pour les dimensionnements sont :

- La surface totale du projet, de 813m² soit environ **0,08 ha**.
- Le débit de rejet maximum dans le réseau public, limité à 1L/s/ha suivant les prescriptions du règlement d'assainissement soit 0,082L/s.
- La période de retour de **20 ans**
- Coefficient de montant pris en compte (pluie de 6mn à 3h) à Brétigny sur Orge : **a = 10,627 / b = 0,741**

Détail des surfaces

	<i>Surface projet (m²)</i>	<i>Coefficient Ca</i>	<i>Surface active Sa (m²)</i>
<i>Toiture végétalisée perméable</i>	320	0,80	256
<i>Passerelle</i>	51	0,90	45,90
<i>Dalle béton</i>	442	1,00	442
Surface totale	813,00	0,92	743,90

<i>Bassin de rétention</i>		
Débit de fuite	0,0813	l/s
Surface du Bassin Versant	0,0813	ha
Surface active du Bassin Versant	0,0744	ha
Volume de rétention nécessaire calculé	59	m ³

Il est important de préciser qu'en toiture, un complexe drainant sera mis en place avec un coefficient de rétention de 6.5cm/m².

3.4 Halle de marché - secteur Sud

Ce chapitre concerne la gestion des eaux pluviales pour la Halle du Marché et la passerelle adjacente au Sud de la gare ferroviaire.

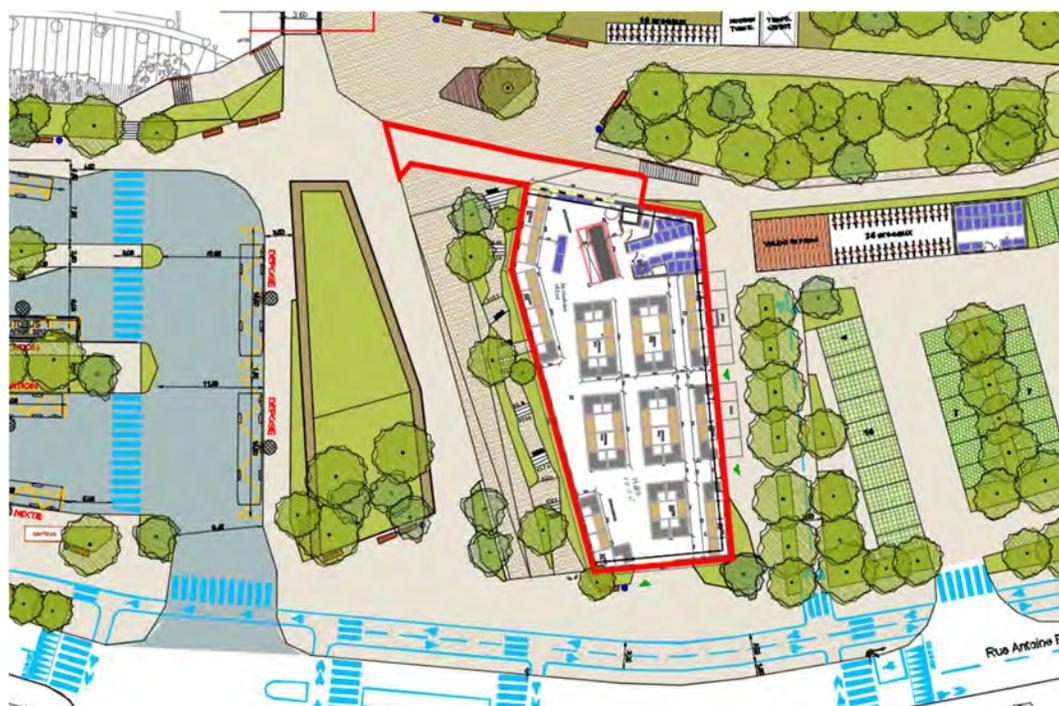


Figure 9 : Extrait du plan d'aménagement représentant la halle de marché

Le projet consiste en l'aménagement d'un immeuble en R+1 qui accueillera un marché à son étage supérieur (niveau rue Antoine Rocca) et un commerce et un hall à son rez-de-chaussée (niveau quai gare ferroviaire).

Les eaux de la pluie de 20 ans seront stockées dans un ouvrage enterré dans l'emprise du bâtiment et rejeté avec débit régulé dans le réseau sur espace public.

Suivant les données du règlement d'assainissement de Cœur d'Essonne Agglomération (règlement du service public d'assainissement collectif 2021), les données prises en compte pour les dimensionnements sont :

- La surface totale du projet, de 753m² soit environ **0,08 ha**.

- Le débit de rejet maximum dans le réseau public, limité à 1L/s/ha suivant les prescriptions du règlement d'assainissement soit 0,075L/s.
- La période de retour de **20 ans**
- Coefficient de montant pris en compte (pluie de 6mn à 3h) à Bretigny sur Orge : **a = 10,627 / b = 0,741**

Détail des surfaces

	Surface projet (m ²)	Coefficient Ca	Surface active Sa (m ²)
Passerelle	63	0,90	56,70
Toiture imperméable	690	1,00	690
Surface totale	753,00	0,99	746,70

Bassin de rétention		
Débit de fuite	0,0753	l/s
Surface du Bassin Versant	0,0753	ha
Surface active du Bassin Versant	0,0747	ha
Volume de rétention nécessaire calculé	60	m ³

Pour la gestion des eaux pluviales, ce projet prévoit la réalisation d'un ouvrage de rétention des eaux pluviales de 60m³ qui sera situé dans les emprises du bâtiment.

3.5 Mail central et parvis le long de la gare - secteur Sud

Les contraintes du site ne permettent pas de prévoir d'ouvrage de régulation sur ce périmètre :

- Le mail central entre les deux bâtiments présente une pente en long d'environ 10%, les eaux pluviales ne peuvent pas être stockées en surface. De plus, compte tenu de la forte présence de réseaux divers, il n'est pas possible de prévoir d'ouvrage enterré pour stocker les eaux pluviales,
- Le parvis le long de la gare présente également une pente en travers assez marquée (4%). Là encore de nombreux réseaux se trouvent sous aménagement et ne permettent pas de prévoir un ouvrage enterré pour stocker les eaux pluviales.



Figure 10 : Extrait du plan d'aménagement représentant le mail central et le parvis de la gare

Le tableau ci-dessous permet de comparer les surfaces existantes et projetées :

	Mail central et parvis devant la gare	
	<i>Existant</i>	<i>Projet</i>
<i>Surface perméable (m2)</i>	156	216
<i>Surface imperméable (m2)</i>	791	731
<i>Total (m2)</i>	947	947
<i>Pourcentage d'espace perméable ou semi-perméable</i>	16,5%	22.8%

L'aménagement projeté permet de désimperméabiliser légèrement le secteur.

Le tableau ci-dessous permet de préciser le volume qu'il faudrait stocker théoriquement :

- La surface totale du projet, de 947m² soit environ **0,0947 ha**.
- Le débit de rejet maximum dans le réseau public, limité à 1L/s/ha suivant les prescriptions du règlement d'assainissement soit 0,094L/s.
- La période de retour de **20 ans**
- Coefficient de montant pris en compte (pluie de 6mn à 3h) à Brétigny sur Orge : **a = 10,627 / b = 0,741**

<i>Bassin de rétention</i>		
Débit de fuite	0,094	l/s
Surface du Bassin Versant	0,0947	ha
Surface active du Bassin Versant	0,07	ha
Volume de rétention nécessaire calculé	51	m ³

3.6 Promenade - secteur Sud

Le secteur promenade est scindé en deux :

- Le secteur entouré en noir est composé d'un cheminement piéton en platelage bois, les eaux sont pentées vers les espaces verts qui récoltent et infiltrent les eaux pluviales,
- Le secteur entouré en rouge est composé d'un cheminement piéton imperméable, les eaux pluviales sont acheminées vers la zone d'espace vert en bleu.

Les eaux pluviales sont acheminées vers les espaces verts et plus spécifiquement vers la bande en bleu indiquée ci-dessous (noue largeur 2m profondeur maximale 20cm).



Figure 11 : Extrait du plan d'aménagement représentant la promenade

Suivant les données du règlement d'assainissement de Cœur d'Essonne Agglomération (règlement du service public d'assainissement collectif 2021), les données prises en compte pour les dimensionnements sont :

- La surface totale du projet, de 2116m² soit environ **0,21 ha**.
- Coefficient d'infiltration de **2,26x10⁻⁶ m/s**
- La période de retour de **20 ans**
- Coefficient de montana pris en compte (pluie de 6mn à 3h) à Brétigny sur Orge : **a = 10,627 / b = 0,741**

Détail des surfaces

	Surface projet (m ²)	Coefficient Ca	Surface active Sa (m ²)
Espaces verts	1559	0,20	311.80
Cheminement platelage bois	232	0,50	116,00
Voirie semi-perméable	325	0,90	292.50
Surface totale	2116.00	0,66	720.30

La gestion des eaux pluviales du projet sera réalisée par infiltration grâce à la noue

Infiltration		
Débit de fuite	0.59	l/s
Surface du Bassin Versant	0,2116	ha
Surface active du Bassin Versant	0,072	ha
Volume de rétention nécessaire calculé	24	m3
Hauteur en eau moyenne de la noue	10	cm

3.7 Parvis de la gare, voie nouvelle et giratoire – secteur Nord

Le projet de requalification du parvis de la gare et du giratoire, compte tenu des emprises restreintes, ne permet pas de prévoir de stockage à ciel ouvert. La portion de voirie nouvelle (zone encadrée en noir ci-dessous) se caractérise par une pente en long très marquée (11%), les espaces verts présent sur ce sous-secteur ne peuvent donc pas assurer une régulation des eaux pluviales.

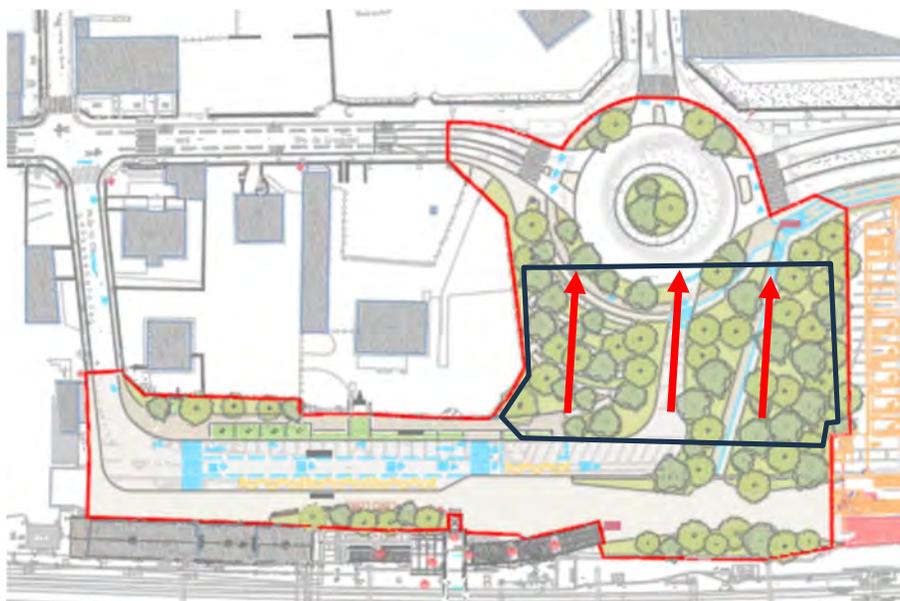


Figure 12 : Extrait du plan d'aménagement représentant le parvis de la gare, la voie nouvelle et le giratoire

Après échange avec le service assainissement de Cœur d'Essonne, il a été demandé de ne pas prévoir d'ouvrage de stockage enterré. Les espaces verts sur le périmètre auront un décaissé de 10cm permettant de stocker une partie des pluies courantes. Les pluies seront collectées via des canalisations traditionnelles d'assainissement.

Le tableau ci-dessous permet de comparer les surfaces existantes et projetées :

	Parvis de la gare, voie nouvelle et giratoire	
	<i>Existant</i>	<i>Projet</i>
<i>Surface perméable (m2)</i>	1645	2650
<i>Surface imperméable (m2)</i>	5765	4760
<i>Total (m2)</i>	7410	7410
<i>Pourcentage d'espace perméable ou semi-perméable</i>	22.2%	35.7%

L'aménagement projeté permet de désimperméabiliser le secteur.

Le tableau ci-dessous permet de préciser le volume qu'il faudrait stocker théoriquement :

- La surface totale du projet, de 7410m² soit environ **0,741 ha**.
- Le débit de rejet maximum dans le réseau public, limité à 1L/s/ha suivant les prescriptions du règlement d'assainissement soit 0,741L/s.
- La période de retour de **20 ans**
- Coefficient de montant pris en compte (pluie de 6mn à 3h) à Brétigny sur Orge : **a = 10,627 / b = 0,741**

<i>Bassin de rétention</i>		
Débit de fuite	0,741	l/s
Surface du Bassin Versant	0,741	ha
Surface active du Bassin Versant	0,4814	ha
Volume de rétention nécessaire calculé	334	m3

3.8 Parking silo - secteur Nord

Les eaux pluviales du parking Silo sur le secteur Ouest sont acheminées vers un bassin à ciel ouvert qui se trouve au Nord du périmètre.



Figure 13 : Extrait du plan d'aménagement représentant le parking silo

Suivant les données du règlement d'assainissement de Cœur d'Essonne Agglomération (règlement du service public d'assainissement collectif 2021), les données prises en compte pour les dimensionnements sont :

- La surface totale du projet, de 13241m² soit environ **1.32 ha**.
- Coefficient d'infiltration de **3.79x10⁻⁷ m/s**
- Le débit de rejet maximum dans le réseau public, limité à 1L/s/ha suivant les prescriptions du règlement d'assainissement soit 1.32L/s.
- La période de retour de **20 ans**
- Coefficient de montana pris en compte (pluie de 6mn à 3h) à Bretigny Sur Orge : **a = 10,627 / b = 0,741**

Détail des surfaces

	Surface projet (m ²)	Coefficient Ca	Surface active Sa (m ²)
Espaces verts bassin	1162	1	1162
Espaces verts autour du bassin	715	0,20	143
Espace vert autour du parking	2087	0,20	417.4
Parking silo	9277	1	9277
Surface totale	13241	0,66	10999.40

La gestion des eaux pluviales du projet sera réalisée par infiltration en fond de bassin et débit régulé vers le réseau existant à proximité.

Régulation		
Débit de fuite	1.32	l/s
Surface du Bassin Versant	1.3241	ha
Surface active du Bassin Versant	1.1	ha
Volume de rétention nécessaire calculé	830	m ³
Volume stockage bassin	830	m ³
Hauteur en eau du bassin	1.00	m

3.9 Parking à ciel ouvert – secteur Nord

Le parking à ciel ouvert à l'Ouest du projet entre le parking silo et son bassin est un parking paysagé avec des poches de stationnement en revêtement perméable. Sur ce parking, les eaux pluviales sont infiltrées sous les poches de stationnement et sous les espaces verts.



Figure 14 : Extrait du plan d'aménagement représentant le parking Nord à ciel ouvert

Suivant les données du règlement d'assainissement de Cœur d'Essonne Agglomération (règlement du service public d'assainissement collectif 2021), les données prises en compte pour les dimensionnements sont :

- La surface totale du projet, de 2256m² soit environ **0,25 ha**.
- Coefficient d'infiltration de **3.79x10⁻⁷ m/s**
- Le débit de rejet maximum dans le réseau public, limité à 1L/s/ha suivant les prescriptions du règlement d'assainissement soit 0.25L/s.
- La période de retour de **20 ans**
- Coefficient de montana pris en compte (pluie de 6mn à 3h) à Brétigny Sur Orge : **a = 10,627 / b = 0,741**

Détail des surfaces

	<i>Surface projet (m²)</i>	<i>Coefficient Ca</i>	<i>Surface active Sa (m²)</i>
<i>Espaces verts</i>	1124	0,20	224.80
<i>Espace vert noue</i>	395	1	395
<i>Parking en pavé joint gazon</i>	405	0,50	202.50
<i>Voirie</i>	632	0,90	568.80
Surface totale	2556	0,54	1391.10

La gestion des eaux pluviales du projet sera réalisée par infiltration grâce à l'ensemble des surfaces d'espaces verts et de stationnement en pavés enherbés, compte tenu du faible coefficient d'infiltration, un débit régulé sera également mis en place vers le bassin à ciel ouvert au Nord du parking.

<i>Infiltration</i>		
Débit de fuite	0.5	l/s
Surface du Bassin Versant	0,2556	ha
Surface active du Bassin Versant	0.1391	ha
Volume de rétention nécessaire calculé	60	m3
Volume de rétention stocké	60	m3
Hauteur en eau moyenne	25	cm

4 Gestion de la pluie de 10mm

Le tableau ci-dessous permet de faire un comparatif pour le secteur Sud et le secteur Nord entre les surfaces perméables et semi perméables existantes et projetés. Le projet permet une désimperméabilisation de la zone de projet.

	Secteur Sud		Secteur Nord	
	Existant	Projet	Existant	Projet
Surface perméable (m2)	5096	3870	5438	8121
Surface semi-perméable (m2)		1843		405
Surface imperméable (m2)	11772	11155	18747	15659
Total (m2)	16868	16868	24185	24185
Pourcentage d'espace perméable ou semi-perméable	30,2%	33,9%	22,5%	35,3%

Le tableau ci-dessous permet de préciser :

- Le volume théorique à stocker pour une pluie de 10mm sur l'ensemble de la surface du projet,
- Le volume stocké par les espaces verts projetés (hors surface semi-perméable) en prenant un volume théorique de 48mm/m² d'espace vert. Les volumes théoriques pour la pluie de 10mm sont atteints.

	Secteur Sud	Secteur Nord
Volume théorique à stocker pluie 10mm (m3)	168,68	241,85
Volume stocké dans les espaces verts (48mm) (m3)	185,76	389,808

5 Neutralité hydraulique pluie trentennale

Le tableau ci-dessous permet de constater que le projet permet une désimperméabilisation par rapport à l'existant. Le projet n'entraîne pas d'aggravation par rapport à l'existant.

	Secteur Est		Secteur Ouest	
	Existant	Projet*	Existant	Projet
Surface perméable (m2)	5096	3870	5438	8121
Surface semi-perméable (m2)		1843		405
Surface imperméable (m2)	11772	11155	18747	15659
Total (m2)	16868	16868	24185	24185
Pourcentage d'espace perméable ou semi-perméable	30,2%	33,9%	22,5%	35,3%

6 Schéma de gestion des pluies exceptionnelles

Les schémas ci-dessous permettent d'indiquer le chemin privilégié de l'eau lors d'une pluie exceptionnelle.

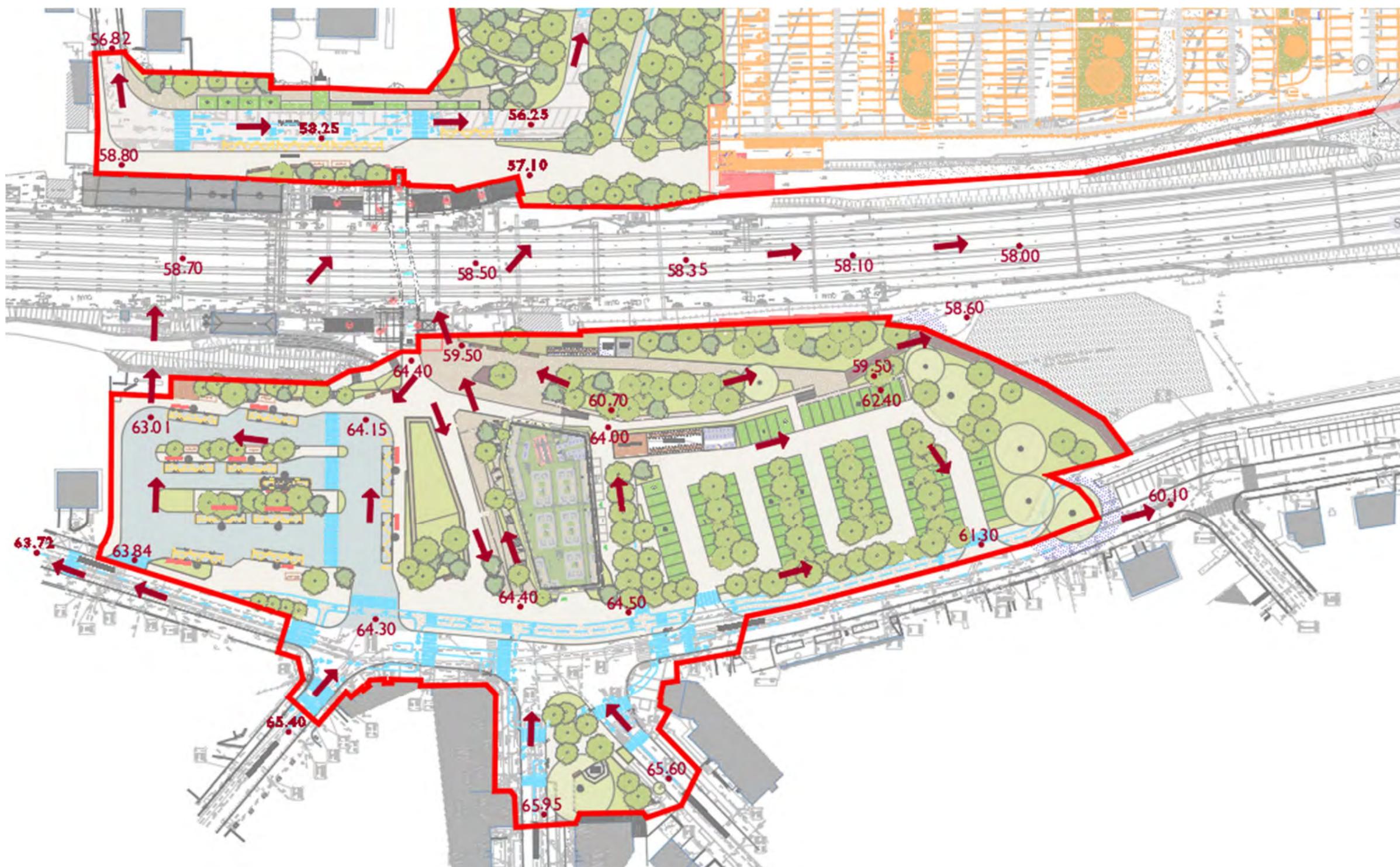


Figure 15 : Extrait du plan d'aménagement représentant les sens d'écoulements du Secteur Sud

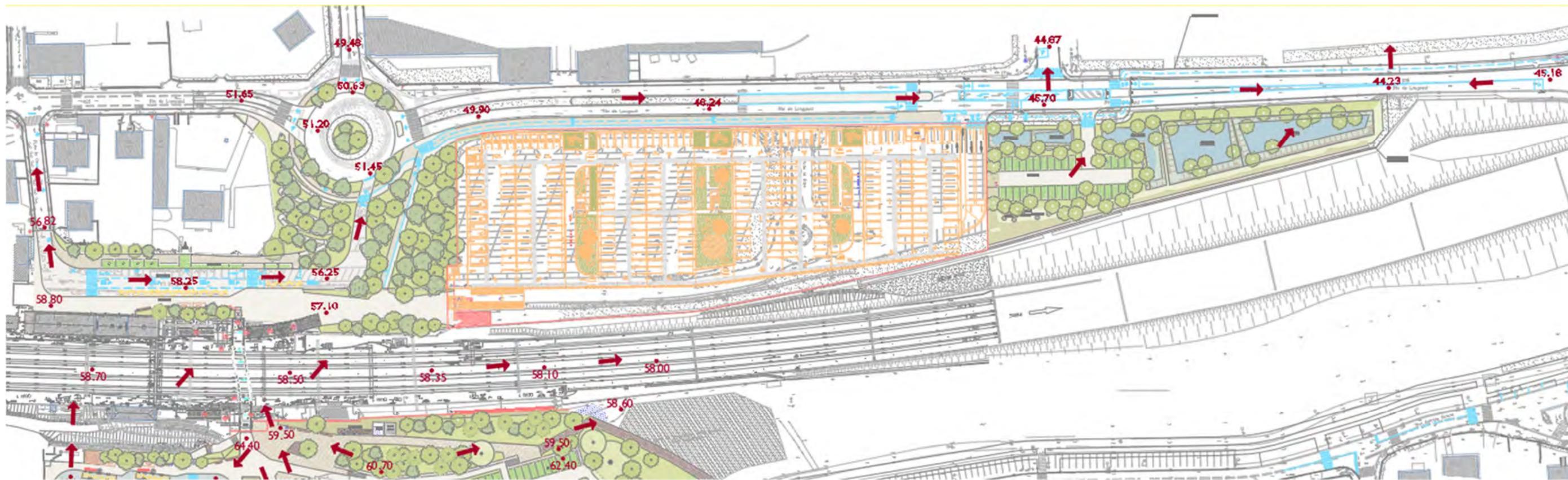


Figure 16 : Extrait du plan d'aménagement représentant les sens d'écoulements du Secteur Nord

Diagnostic de pré-démolition portant sur les Produits, Équipements, Matériaux et Déchets et leur réemploi.

RAPPORT

Référence de la Proposition : C 128765

DEMOLITION DE LA HALL DU MARCHE STE GENEVIEVE DES BOIS

2 boulevard Saint Michel, 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS



Fiche Signalétique

Diagnostic Déchets Avant démolition et faisabilité réemploi relatif à la démolition de la Hall du marche Ste Geneviève des bois.

CLIENT	
Raison sociale	CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
Coordonnées	1, place Saint-Exupéry 91704 Sainte-Geneviève-des-Bois cedex
SITE D'INTERVENTION	
Coordonnées	2 boulevard Saint Michel, 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
Nature du bâtiment	Commerce
Superficie projet	800 m ²
DOCUMENT	
Date de remise	27/10/2024
Nombre d'exemplaires remis	1
Repérage réalisé par :	William VAN GELDEREN PLANNIER
Révision	Version 1

N° Dossier	Société Agence	Indice	Titre du Document	Rédigé par	Date	Vérfié par
C128765	SI SEVRES	v1	DIAGNOSTIC PEMD HALL du marche Ste Geneviève des Bois	ANA	14/10/2024	WVGDP

C128765	SI SEVRES	DIAGNOSTIC PEMD HALL du marche Ste Geneviève des Bois	V1	ANA	WVGDP	14/10/2024
Dossier	Agence / Société	Titre du document	Indice	Rédigé par	Vérfié par	Date

SOMMAIRE

1.	OBJET DE LA MISSION	5
2.	CONTENU ET METHODOLOGIE	5
3.	LOCALISATION ET CONTEXTE DE L'OPERATION	6
4.	DESCRIPTION DU SITE	6
4.1.	Plan du bâtiment	7
4.2.	Composition.....	8
5.	PERIMETRE DU CURAGE ET DE LA DEMOLITION	8
5.1.	Éléments non comptabilisés	8
6.	DOCUMENTS CONSULTES	8
7.	LIMITES DE PRESTATIONS	9
7.1.	Amiante	9
7.2.	Plomb.....	9
7.1.	Termites.....	9
8.	RESERVES	9
8.1.	Locaux non visités.....	9
8.2.	Hypothèses de calculs.....	10
9.	SYNTHESE QUANTITATIVE DES PEMD.....	11
9.1.	Synthèse générale	11
9.1.1.	Quantité de déchets par catégorie et scénario de valorisation (après réemploi)	13
9.2.	Scénario de valorisation des PEMD.....	15
10.	GISEMENT A FORT POTENTIEL DE REEMPLOI	15
10.1.	Acteurs du réemploi Filières de réemploi	20
11.	IDENTIFICATION DES FILIERES LOCALES POUR LE RECYCLAGE, LA VALORISATION, L'ELIMINATION ET LE STOCKAGE DES DECHETS	21

11.1.	Filières d'élimination des Déchets Inertes	21
11.2.	Filières d'élimination des Déchets Non Dangereux.....	21
11.3.	Filières d'élimination des Déchets Dangereux	21
11.4.	Filières locales.....	22
12.	ANNEXES	23

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Figure 1 :	Plan de niveau du bâtiment	7
Tableau 1 :	Composition générale du bâtiment.....	8
Tableau 2 :	Répartition globale des déchets	11
Tableau 3 :	Récapitulatif des déchets par catégorie	13
Tableau 4 :	Synthèse du gisement de produit, équipement et matériaux de réemploi	19
Tableau 5 :	Acteur du réemploi.....	20

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1	CLASSIFICATION DES DECHETS.....	24
ANNEXE 2	REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE.....	25
ANNEXE 3	FICHE DE REEMPLOI DES MATERIAUX	27

1. Objet de la mission

Ce projet pour le compte de l'entité Cœur D'Essonne Agglomération, concerne le renouvellement du pôle gare. Parmi les travaux prévus, la halle du marché sera détruite et reconstruite à un emplacement permettant un meilleur flux de tous les usagers du pôle gare. C'est dans ce contexte, que SOLER IDE a la charge l'établissement du Diagnostic de pré-démolition portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la déconstruction.

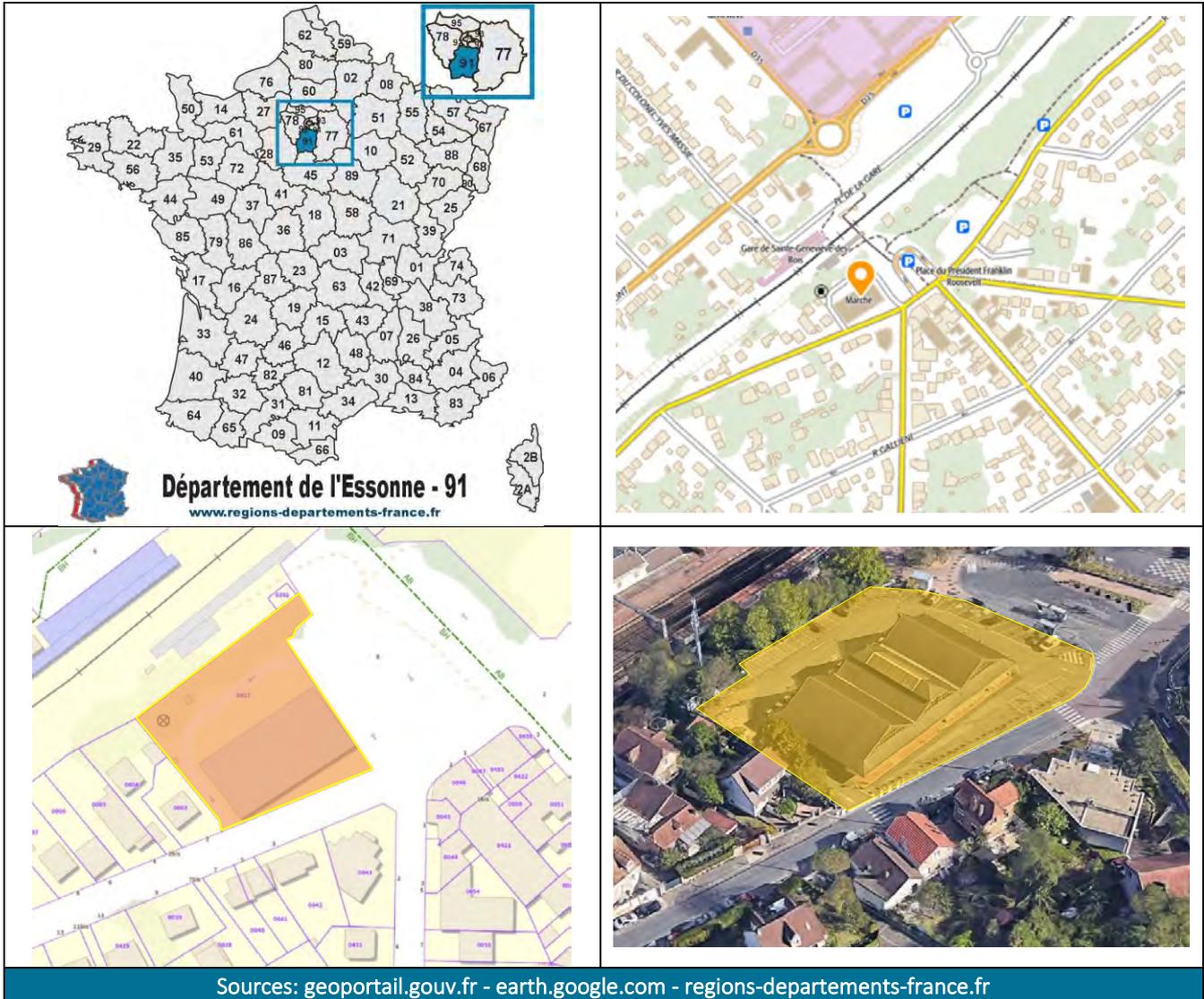
2. Contenu et méthodologie

Cette mission de diagnostic PEMD comprend les éléments suivants :

- Analyse documentaire préalable
- Identification et caractérisation des produits, équipements, matériaux et déchets qui seront générés issus de la déconstruction du projet :
 - Réalisation de la visite diagnostic in situ (aucun sondage destructif n'a été réalisé pour valider les hypothèses d'identification des matériaux)
 - L'identification du potentiel de réemploi avec prescription de dépose/stockage/reconditionnement des différents produits et matériaux.
- L'identification des filières de recyclage, de valorisation et d'élimination régionale des différents types de déchets sur la base des données de la FFB et de DÉMOCLÈS, ou de réemploi le cas échéant.
- La mission ne comprend pas :
 - La réalisation du repérage des matériaux et produits contenant des produits dangereux (dont amiante) avant démolition ;
 - La prise en compte des arbres et végétaux du site.

3. Localisation et contexte de l'opération

Le projet se situe à Sainte-Geneviève-des-Bois dans le département d'Essonne (91)



4. Description du site

Le site est composé d'un bâtiment de commerce (Hall du marché) et dispose d'un vaste parking automobile avec des voies d'accès bien définies.

4.1. Plan du bâtiment



Figure 1 : Plan de niveau du bâtiment

4.2. Composition

Tableau 1 : Composition générale du bâtiment

Structure	FONDATION
	<ul style="list-style-type: none"> • Non connue
Structure	SUPERSTRUCTURE
	<ul style="list-style-type: none"> • Fermes métalliques • Poteaux – Poutres en acier
Enveloppe	FACADES
	<ul style="list-style-type: none"> • Enduit extérieur en fibre de ciment • Menuiseries métallique simple vitrage • Verrières simple vitrages
	TOITURE
	<ul style="list-style-type: none"> • Ardoise composite, ardoise fibre ciment • Verrière-plaque translucide • Toiture charpente bois
	REVETEMENTS INTERIEURS
	<ul style="list-style-type: none"> • Peintures murales • Revêtement de sol en enrobé • Faïence • Papier peint
	EQUIPEMENTS CFO/CFA
	<ul style="list-style-type: none"> • Luminaires fluocompacte/Led • Interrupteurs • Prises • Compteurs • Coffrets électrique

5. Périmètre du curage et de la démolition

La mission de réalisation du Diagnostic PEMD/Ressources est réalisée sur le même périmètre que celui des travaux de démolitions prévus sur le projet.

5.1. Eléments non comptabilisés

N'ont pas été comptabilisés :

- Les déchets potentiellement amiantés non identifiés
- Les fondations.

6. Documents consultés

Dans le cadre de ce diagnostic, les documents suivants ont été mis à disposition :

- Ensemble des plans au format PDF :
 - Plan Halle actuelle.pdf
- Diagnostics pollutions suivants :

- GENOVEXPERT : Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition.pdf
- GENOVEXPERT : Diagnostic Amiante avant démolition.pdf

7. Limites de prestations

Les déchets considérés pollués (amiante, plomb...) faisant l'objet d'un traitement spécifique avant mise en décharge ne sont pas pris en compte.

7.1. Amiante

Les diagnostics amiante fournis ont décelé de l'amiante dans le bâtiment. Les matériaux contenant de l'amiante identifiés se trouvent principalement dans les zones suivantes :

- Revêtement mural : Les colles de faïences contenant de l'amiante sont présentes au niveau du revêtement mural en carreaux.
- Conduits fibre-ciment : Des fibrociments ont été détectés dans les conduits d'évacuation d'eaux usées du bâtiment.

7.2. Plomb

Les diagnostics plomb fournis ont décelé du plomb dans le bâtiment. Les matériaux contenant du plomb identifié se trouvent principalement dans les éléments suivants :

- L'ensemble des portes et leurs bardages : ces éléments en métal comportent un revêtement apparent en peinture contenant du plomb.
- Les descentes d'eaux pluviales : éléments en métal, ils disposent d'un revêtement apparent en peinture blanche contenant du plomb.
- L'ensemble de la structure métallique de la toiture et des verrières : le diagnostic indique que les structures métalliques ainsi que toute zone de la charpente sont plombées.

Rappel réglementation déchets contenant du plomb : <https://www.ffbatiment.fr/-/media/Project/FFB/FFB/Articles/GCCP-3C04/import/TA2019-11-Rappel-reglementaire-plomb.pdf>.

Si les matériaux contenant du plomb font l'objet d'un réemploi, ils doivent au préalable être déplombé selon les protocoles réglementaires afin d'éviter toute contamination.

7.1. Termites

Aucun diagnostic a été fourni lors de la réalisation du présent rapport.

8. Réserves

8.1. Locaux non visités

Dans le cadre de cette mission, les intervenants ont examiné uniquement les locaux et les volumes normalement accessibles, dont ils ont eu connaissance, soit par les plans, soit par la personne responsable du bâtiment et auxquels ils ont pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

La totalité des parties du bâtiment a été inspectée dans le cadre du présent diagnostic.

Nota :

Aucun sondage destructif n'a été réalisé durant le diagnostic pour valider l'approche qualitative et quantitative des structures. La quantification des matériaux a été effectuée à l'aide des différents métrés réalisés et sondages réalisés au préalable de la visite sur site et sur la base de plans fournis.

Il est rappelé que ce rapport, réglementaire, s'inscrit dans une démarche d'aide à la décision au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre afin d'anticiper la gestion des déchets du site et les solutions de réemploi possibles. En aucun cas il ne pourrait se substituer aux estimations à réaliser par les entreprises intervenantes dans le cadre de travaux.

8.2. Hypothèses de calculs

Pour la réalisation du diagnostic, nous avons pris comme hypothèses de calculs :

- L'épaisseur des murs est de 20cm
- L'épaisseur de l'enrobé intérieur est de 4cm
- L'épaisseur de l'enrobé extérieur est de 7cm
- N'ayant pas d'information précise sur les gaines et les réseaux, un estimatif a été réalisé.

9. Synthèse quantitative des PEMD

9.1. Synthèse générale

Tableau 2 : Répartition globale des déchets

Types de déchets	Tonnes	Pourcentage	Graphique
Déchets inertes - DI	597.20	57.27%	 <p>Déchets par type</p> <ul style="list-style-type: none"> DD: 413.79t DI: 597.20t DNIND: 23.34t DEEE: 5.31t DEA: 3.11t
Déchets non dangereux - DND	23.34	2.24 %	
Déchets dangereux - DD	413.79	39.68%	
Déchets d'équipements électriques et électroniques - DEEE	5.31	0.51%	
Déchets d'éléments d'ameublement- DEA	3.11	0.30%	
Total	1042.74	100%	

Matériaux inertes :

Ils représentent 57.27 % du gisement.

Le tableau ci-dessous donne le top 3 en poids de ces matériaux. Le détail se trouve en annexe.

Produits-Matériaux-Équipements	Poids (t)	Unité	Quantité	Occurrence
Enrobé 7cm - sans goudron - sans amiante - poids indicatif : 175 kg / M2	395.50	m ²	2260	1
Enrobé 4cm - sans amiante et sans goudron - poids indicatif : 100 kg / M2	78.50	m ²	785	1
Béton - Eval volume - poids indicatif : 2387 kg / M3	73.37	m ³	30.74	60

Matériaux non inertes - non dangereux :

Ils représentent 2.24 % du gisement. Le tableau ci-dessous donne le top 3 en poids de ces matériaux. Le détail se trouve en annexe.

Produits-Matériaux-Équipements	Poids (t)	Unité	Quantité	Occurrence
Charpente traditionnelle- bois résineux (évaluation en M3 - bois sans ferrure)	21.35	m ³	46.83	3
Couvercle de regard - fonte - poids indicatif : 70 kg / M2	0.55	m ²	7.82	21
Verrière - plaques translucides - 1 pan - moins de 3 m de portée maximale - poids indicatif : 7,2kg/m2	0.36	m ²	50.4	1

Équipements électriques et électroniques :

Ils représentent 0,51 % du gisement. Le tableau ci-dessous donne le top 3 en poids de ces matériaux. Le détail se trouve en annexe.

Produits-Matériaux-Équipements	Poids (t)	Unité	Quantité	Occurrence
Chambre froide -1,8m ³ - poids indicatif : 330 kg	4.29	u	13	13
Luminaire de type réflecteur industriel - avec grille de protection - 1x58W - masse indicative : 6.5 kg/unité	0.21	u	33	33
Réfrigérateur - dim. indicatives : 60x62x143 - poids indicatif : 52kg	0.21	u	4	4

Équipements d'ameublement :

Ils représentent moins de 0.30 % du gisement. Le tableau ci-dessous donne le top 3 en poids de ces matériaux. Le détail se trouve en annexe.

Produits-Matériaux-Équipements	Poids (t)	Unité	Quantité	Occurrence
Etabli de travail professionnel à caisson 1,50 m - plateau bois multiplis 30 mm	2.92	u	40	40
Armoire bois (pin) - 2 portes - vitrées - 6 étagères - dim. indicatives : 2,3mx0,85mxp0,44m masse indicative : 80 kg	0.08	u	1	1
Banc à lattes - extérieur - bois + pieds fonte - L : 180 - masse indicative : 55 kg	0.06	u	1	1

9.1.1. Quantité de déchets par catégorie et scénario de valorisation (après réemploi)

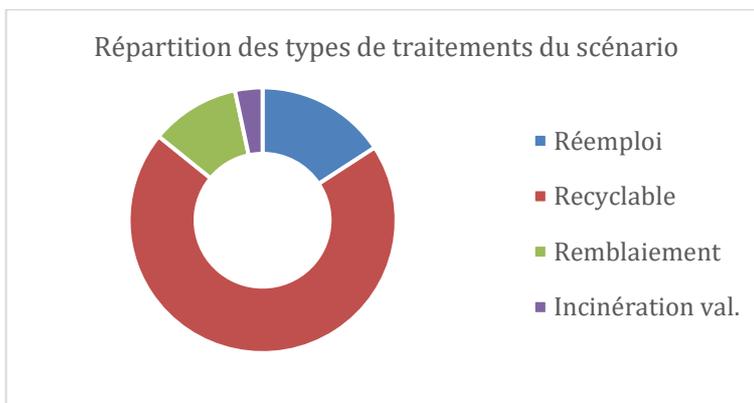
Tableau 3 : Récapitulatif des déchets par catégorie

Typologie	Catégorie	Code déchet	Quantité estimée Masse (tonnes)	Valorisation matière		Valorisation énergétique	% sans valorisation (enfouissement ou incinération)
				%	%	% à incinérer avec valorisation énergétique	
				recyclable	remblaiement, comblement de carrière		
DI	Béton	170101	79.767	33.00%	38.00%	0.00%	29.00%
	Mélange bitumineux ne contenant pas de goudron	170302	474	33.00%	0.00%	0.00%	67.00%
	Terres et pierres	170202	43.43	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
DNIND	Bois B : BR1	170201	21.493	41.00%	0.00%	36.00%	23.00%
	Autre DNIND - mélange	170904	0.311	0.00%	0.00%	0.00%	100.00%
	Autre DNIND - plastique	170904	2.044	0.00%	0.00%	50.00%	50.00%
	Autres DEEE non dangereux	200136	0.205	2.20%	0.00%	0.21%	0.24%
	Autres plastiques	170203	0.363	5.13%	0.00%	09.00%	85.87%
	Ferreux	170405	0.677	90.00%	0.00%	0.00%	10.00%
	Métaux mélangés	170407	0.988	79.80%	0.00%	0.00%	8.87%
PVC	170203	0.382	5.00%	0.00%	9.00%	86.00%	

Typologie	Catégorie	Code déchet	Quantité estimée Masse (tonnes)	Valorisation matière		Valorisation énergétique	% sans valorisation (enfouissement ou incinération)
				%	%	% à incinérer avec valorisation énergétique	
				recyclable	remblaiement, comblement de carrière		
Déchets d'équipement	Matériel industriel ou mobilier	200307	0.187	19.25%	0.00%	18.82%	4.71%
	Équipement divers (ascenseurs, armoires TGBT, ...)	200136	0.158	83.00%	0.00%	8.00%	9.00%
	Extincteur	160504*	0.098	0.00%	0.00%	0.00%	100.00%
	Luminaires (tubes fluorescents, lampes à décharges, lampes à LED)	200121*	0.007	23.24%	0.00%	0.00%	3.23%
DD	Amiante liée à des matériaux inertes	170605*	317.83	0.00%	0.00%	0.00%	100.00%
	Éléments recouverts de peinture contenant des substances dangereuses	170903*	95.857	0.00%	0.00%	0.00%	100.00%
	Autre DEEE dangereux	200135*	4.941	69.88%	0.00%	8.85%	12.50%

9.2. Scénario de valorisation des PEMD

Type de valorisation	Poids (t)
Réemploi	44.29t
Recyclage	196.62t
Incinération val.	9.31t
Remblaiement	30.31t



Le gisement fait part d'une forte quantité de béton (environ 20 % de la quantité totale valorisable) qui a de nombreuses filières de valorisation afin de les utiliser soit en réemploi en couche de forme après concassage soit en granulat pour du béton recyclé. Les taux de valorisation peuvent atteindre 70% à 80%. Certains éléments préfabriqués peuvent être démontés via sciage pour être réutilisés ultérieurement.

10. Gisement à fort potentiel de réemploi

Lors du diagnostic PEMD, il a été identifié des matériaux qui pourraient potentiellement être réemployés ou réutilisés.

Le potentiel de réemploi est ensuite évalué selon les critères suivants : état du matériau, condition de dépose, et potentiel sur le marché. On définit la faisabilité du réemploi en plusieurs catégories en fonction de ces critères :

- Mauvais
- Moyen
- Bon

Le potentiel de réemploi sur le marché fluctue en fonction du prix des matériaux neufs, du gisement à disposition et de la demande. Le potentiel peut varier en fonction de la date de mise à disposition des matériaux de rempli.

Les caractéristiques techniques des éléments réemployés devront être vérifiées et validées au préalable par les entités compétentes comme les bureaux d'études techniques ou le CSPS afin de respecter la réglementation en vigueur. Selon la destination des éléments, des tests devront être menés notamment pour les éléments à forte contrainte réglementaire (structure, thermique, incendie).

La démarche de réemploi peut être menée de deux manières :

- Réemploi in-situ
- Réemploi ex-situ

Dans le cas d'un réemploi hors site, il peut s'agir de revente ou de don des matériaux en l'état à des professionnels, particuliers, associations, ou entreprises présentes sur le chantier.

Il est possible également de monter et de réaliser une ressourcerie éphémère en pied de chantier pour augmenter la reprise des matériaux.

Lors de la visite de site, des **matériaux** ont été identifiés, quantifiés et qualifiés selon leur potentiel de réemploi.

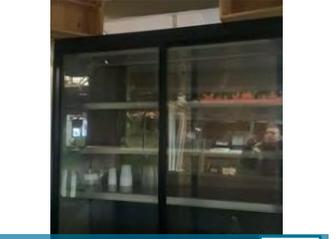
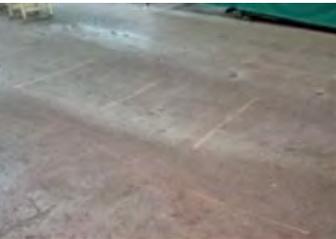
Chaque matériau dispose d'une fiche regroupant les caractéristiques nécessaires au réemploi. L'ensemble de ces fiches se trouvent en annexe.

Catégorie	Produits -Équipements- Matériaux	Masse totale du gisement (t)	Unité	Quantité	Occurrence	État
Réseaux d'évacuation et d'assainissement	Grille évacuation eaux - fonte - ronde - 17,5cm - poids indicatif : 1,2 kg	< 50kg	u	8	8	Moyen : 100
Revêtements de sol extérieurs	Enrobé 4cm - sans amiante et sans goudron - poids indicatif : 100 kg / M2	78.50	m2	785	1	Bon : 100
	Enrobé 7cm - sans goudron - sans amiante - poids indicatif : 175 kg / M2	395.50	m2	2260	1	Bon : 100
Regards de visites / grilles d'avaloir	Couvercle de regard - fonte - poids indicatif : 70 kg / M2	0.55	m2	7.82	21	Bon : 100
	grille de regard - PVC - dims indicatives : 38x38 - masse indicative : 1,512	< 50kg	u	3	3	Bon : 100
Autres éléments de tableau général basse tension et armoires divisionnaires	Disjoncteur de branchement différentiel 2P-4P - poids indicatif : 0,6kg	< 50kg	u	20	20	Bon : 100
Chemins de câbles	Chemin de câble - tôle galvanisée -bord droit- dim indicatives : 24mmx100mm - ép. 1,5 - eval ml - poids indicatif : 1,42kg/ml	0.06	m	40	1	Bon : 100
Eclairages en suspension	Luminaire de type réflecteur industriel - avec grille de protection - 1x58W - masse indicative : 6.5 kg/unité	0.21	u	33	33	Moyen : 100
	Luminaire de type réflecteur industriel - sans grille de protection - 1x58W - masse indicative : 5.3 kg/unité	0.07	u	13	13	Bon : 100
Eclairages encastrés	Luminaire LED plafond - rond (diam ind : 16cm) - poids indicatif : 0,7 kg	< 50kg	u	14	14	Bon : 100
Autres appareils d'éclairage	Ampoule fluocompacte - poids indicatif : 0,05 kg	< 50kg	u	100	100	Bon : 50

Catégorie	Produits -Équipements- Matériaux	Masse totale du gisement (t)	Unité	Quantité	Occurrence	État
						Moyen: 50
	Tube fluorescent (extrait des luminaires) -masse indicative : 0,1 kg /unité	< 50kg	u	18	18	Bon : 100
Prises courants forts	Prise de courant / interrupteur - masse indicative : 0,08kg / unité	< 50kg	u	34	34	Bon : 100
Autres équipements spéciaux divers	Etabli de travail professionnel à caisson 1,50 m - plateau bois multiplis 30 mm	2.92	u	40	40	Bon : 100
	Haut-parleur IP Mural - 230 x 163 x 80/50 mm - poids indicatif : 680 g	< 50kg	u	4	4	Bon : 100
Autres mobiliers intérieurs	Armoire bois (pin) - 2 portes - vitrées - 6 étagères - dim indicatives : 2,3mx0,85mxp0,44m masse indicative : 80 kg	0.08	u	1	1	Moyen : 100
	Armoire d'entretien - L 92 x P 42 x H 195 - poids indicatif : 52 kg / unité	0.05	u	1	1	Bon : 100
Mobilier de jardin	Banc à lattes - extérieur - bois + pieds fonte - L : 180 - masse indicative : 55 kg	0.06	u	1	1	Bon : 100
Equipements technique de RIE	Armoire réfrigérante positive - double porte vitrée - 1200 x 745 x 1950 mm- masse indicative : 150 kg	0.15	u	1	1	Bon : 100
	Chambre froide -1,8m ³ - poids indicatif : 330 kg	4.29	u	13	13	Bon : 100
	Réfrigérateur - dim indicatives : 60x62x143 - poids indicatif : 52kg	0.21	u	4	4	Bon : 100
	Table de travail adossée + étagère basse - inox - 1m x 60cm (prof) x 97 cm (haut) - poids indicatif : 28kg/unité	0.11	u	4	4	Bon : 100
Autres	Barriere de parking - hauteur indicatif : 1,04m - poids indicatif : 50 kg	0.20	u	4	4	Bon : 100

Catégorie	Produits -Équipements- Matériaux	Masse totale du gisement (t)	Unité	Quantité	Occurrence	État
Autres Poutres	Béton - Eval volume - poids indicatif : 2387 kg / M3	73.37	m3	30.74	60	Bon : 100
Autres poteaux	Béton - volume - poids indicatif : 2390 kg / M3	6.03	m3	2.52	29	Bon : 100
	Élément porteur en bois (poutre - solive - poteaux) - eval volume / poids indicatif : 780 kg/M3	0.14	m3	0.18	4	Moyen : 100
Ardoises	Ardoise naturelle -32 x 22- ép. 4,5 mm - poids indicatif : 34 kg /M2	43.43	m2	1280	1	Moyen : 100
Charpente en bois	Charpente traditionnelle- bois résineux (évaluation en M3 - bois sans ferrure)	21.35	m3	46.83	3	Bon : 33 Moyen: 67
Autres éléments de toiture en pente	Plaque PVC - ondulée couleur terre cuite - petite onde (32x9mm) - poids indicatif : 1,13 kg /M2	< 50kg	m2	43.13	69	Moyen : 100
Rideaux d'occultation / Stores	Store textile - à enroulement extérieur - démantèlement hors du site - poids indicatif : 9,31kg/M2	0.31	m2	33.39	3	Moyen : 100
Lambris	Lambris PVC - poids indicatif : 1,92kg/M2	< 50kg	m2	11	22	Bon : 100
Coudes et accessoires	Applique et robinet machine à laver- laiton - poids indicatif : 0,23 kg	< 50kg	u	3	3	Moyen : 100

Tableau 4 : Synthèse du gisement de produit, équipement et matériaux de réemploi

 <p>Ampoule fluocompacte </p>	 <p>Applique et robinet </p>	 <p>Ardoise naturelle </p>	 <p>Armoire bois </p>	 <p>Armoire d'entretien </p>
 <p>Banc à lattes </p>	 <p>Barrière de parking </p>	 <p>Bornes en béton </p>	 <p>Banc en béton </p>	 <p>Vitrine réfrigérante </p>
 <p>Disjoncteur </p>	 <p>Armoire réfrigérante </p>	 <p>Enrobé </p>	 <p>Etabli de travail pro </p>	 <p>Grille de regard </p>

10.1. Acteurs du réemploi Filières de réemploi

Le diagnostic PEMD/ressources a permis de déterminer un certain nombre d'éléments potentiellement réemployables sur le projet, il pourra notamment être réemployé sur le projet les éléments suivants :

- Radiateurs
- Equipements sanitaires
- Portes intérieures
- Luminaires LED
- Eléments extérieurs

Pour tous les matériaux de réemploi ne trouvant pas leur place au sein du projet, il est possible de mettre en place une revente ou don en l'état à des professionnels, particuliers ou associations. L'avantage est de donner/ revendre le matériau directement en l'état sans travaux de remise en état ou transformation préalable. En fonction de la valeur intrinsèque du produit, de l'offre et la demande du marché actuel, il pourra être vendu ou donné.

Plusieurs possibilités de revente ou don des matériaux peuvent être envisagées comme la mise en place d'une boutique éphémère de chantier. L'étude économique ainsi que la cession peuvent alors être portées par l'entreprise de déconstruction.

Les potentiels acteurs de reprises des matériaux de réemploi les plus proches du chantier sont :

Tableau 5 : Acteur du réemploi

Acteur	Localisation	Activité
Norea Environnement	15 avenue de la Croix Boisselière 91420 Morangis France	Démontage sélectif Revente de matériaux
IDF Déconstruction	1 impasse Branly 91320 Wissous France	Démontage sélectif Revente de matériaux
Réavie	3 avenue François Arago 92160 Antony France	Fabrication en réemploi Démontage sélectif Revente de matériaux
La réserve des Arts	Rue Prévost Paradol 75014 Paris France	Tuiles, textiles, papiers, cartons, carrelages, plastiques, verres, métaux Portes, Carrelages, Bois de finition, Panneaux
Dussel Matériaux Anciens	43 Avenue Gambetta 94700 Maisons-Alfort France	Bois de construction, Portes, Antiquités architecturales, Escaliers, Radiateurs, Sanitaires

Voici plusieurs liens vers des cartographies recensant les acteurs du réemploi en France métropolitaine :

- <https://carte-des-acteurs-du-reemploi.gogocarto.fr/>
- <https://opalis.eu/fr>

11. Identification des filières locales pour le recyclage, la valorisation, l'élimination et le stockage des déchets

Les filières de recyclage, de valorisation, d'élimination et du stockage des déchets issus de la démolition des bâtiments reposent essentiellement sur le tri de ces matériaux en cours de chantier. Mélanger les déchets entraîne des situations où le tri est très difficile et réduit drastiquement le potentiel de valorisation. La valorisation commence donc sur le chantier avec la multiplication des flux de tri.

De plus, un matériau peut être soumis plusieurs destinations distinctes selon son état (exemple : Brique = déchet inerte ; Brique avec enduit plâtre non séparer = déchet non dangereux)

11.1. Filières d'élimination des Déchets Inertes

La plupart des déchets inertes sont destinés au recyclage (concassage et réutilisation du granulats en sous-couche routière ou en remblai). En cas d'impossibilité (tri impossible), les installations de stockage pour déchets inertes (ISDI) agréées les acceptent.

La réutilisation des déchets inertes sur le terrain, en remblaiement des sous-sols et infrastructures, sous forme de matériaux broyés et concassés, permettra de limiter l'apport de remblai et les coûts d'évacuation.

11.2. Filières d'élimination des Déchets Non Dangereux

Les éléments à pouvoir calorifique (bois) permettent une valorisation énergétique en incinérateur. Le bois de charpente peut être réutilisé en scierie (si opportunité locale). Les métaux sont récupérés par les ferrailleurs et réutilisés.

Les mélanges ne pouvant être triés et non recyclables (briques plâtrières, isolants en laine minérale, faux-plafonds), sont acceptés dans les centres d'enfouissement pour déchets ménagers et assimilés, voire certains en ISDI.

11.3. Filières d'élimination des Déchets Dangereux

Les ISDND et les ISDD acceptent les déchets amiantés. Le choix se fait selon la friabilité du matériau, et selon les autorisations (alvéoles spécifiques) des centres de stockage.

L'amiante peut, également être envoyée dans une unité de transformation de l'amiante par vitrification (une seule société en France : INERTAM à Morcenx dans les Landes (40)). Le produit de transformation, ainsi inerté, peut être réutilisé en remblai ou sous-couche routière.

11.4. Filières locales

Les filières de traitement des déchets dites locales sont des installations se trouvant dans un rayon inférieur à 50 km du site approximativement.

D'autre part, il existe une base de données des centres d'accueil des déchets du BTP en France métropolitaine, sur le site de la Fédération française du Bâtiment (FFB) suivant : <http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>

Ci-dessous se trouve une liste indicative de filières de valorisation et de traitement pour les déchets de démolition :

DECHETS NON DANGEREUX INERTES			
N°	Centre	Ville	Distance
1	SIREDOM EPINAY SUR ORGE	EPINAY-SUR-ORGE	3,32 km
2	SIREDOM SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	3,99 km
3	VIRY CHATILLON POINT P	VIRY-CHATILLON	4,80 km
4	MEL GRANULAT +	GRIGNY	7,42 km
5	MORANGIS POINT.P	MORANGIS	8,89 km
6	Yprema Massy	MASSY	11,22 km
7	ARPAJON POINT P	ARPAJON	11,39 km
8	LES ULIS POINT.P	LES ULIS	12,40 km
9	CEMEX Port d'Evry-Courcouronnes	EVRY	17,76 km
10	ETS GIRON	CORBEIL-ESSONNES	18,09 km
DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES			
N°	Centre	Ville	Distance
1	DERICHEBOUR REVIVAL Châtillon	CHATILLON	24,48 km
2	REVIVAL Ivry-sur-Seine	IVRY-SUR-SEINE	28,40 km
3	REVIVAL Bonneuil-sur-Marne	BONNEUIL-SUR-MARNE	30,90 km
4	Revival Noisy-le-Sec	NOISY-LE-SEC	38,77 km
5	DERICHEBOURG REVIVAL Nanterre	NANTERRE	44,87 km
DEEE			
N°	Centre	Ville	Distance
1	SIREDOM EPINAY SUR ORGE	EPINAY-SUR-ORGE	3,32 km
2	SIREDOM SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	3,99 km
3	SIREDOM SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	SAINTE-MICHEL-SUR-ORGE	4,97 km
4	ADS IDF NORD	VIRY-CHATILLON	8,06 km
5	SIREDOM RIS-ORANGIS	RIS-ORANGIS	8,90 km
6	SIREDOM NOZAY	NOZAY	9,53 km
7	SIREDOM ATHIS-MONS	ATHIS-MONS	9,58 km
8	SIREDOM SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON	SAINTE-MICHEL-SUR-ORGE	9,71 km
9	SIREDOM VERT-LE-GRAND	VERT-LE-GRAND	11,49 km
10	SIREDOM VIGNEUX-SUR-SEINE	VIGNEUX-SUR-SEINE	12,46 km
STOCKAGE DES DECHETS DANGEREUX			
N°	Centre	Ville	Distance
1	TRIADIS	ETAMPES	30,02 km
2	AVR ENVIRONNEMENT	BONDY	38,76 km
3	BIG BENNES	SOIGNOLLES-EN-BRIE	40,52 km
4	RECYDIS	LE BLANC-MESNIL	47,43 km
5	SOLVALOR GENNEVILLIERS	GENNEVILLIERS	47,62 km

12. ANNEXES

ANNEXE 1	CLASSIFICATION DES DECHETS.....	24
ANNEXE 2	REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE.....	25
ANNEXE 3	FICHE DE REEMPLOI DES MATERIAUX.....	27

ANNEXE 1 CLASSIFICATION DES DECHETS

Définition d'un déchet : « tout résidu d'un processus de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou, plus généralement, tout bien meuble, abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon » (article L. 541-1 du Code de l'Environnement).

Les déchets de chantier se répartissent en 3 catégories :

Les Déchets Inertes (DI) : ce sont des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction chimique, physique ou biologique durant leur stockage. Ce sont des produits naturels (pierres, terre, matériaux de terrassement) ou des produits manufacturés (béton, céramique, terre cuite, verre ordinaire, ...),

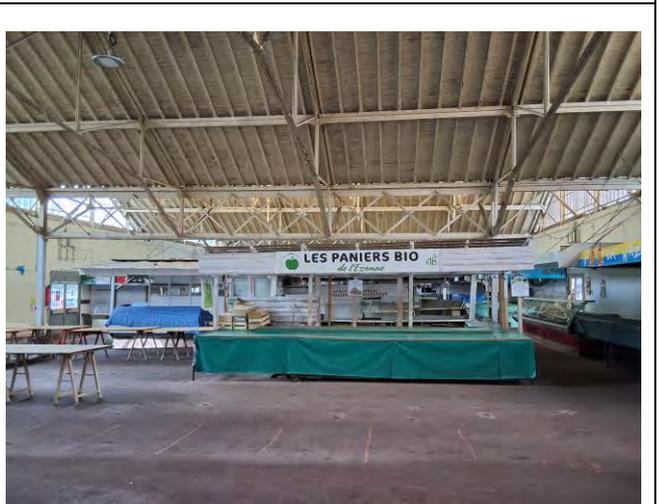
Les Déchets Non Dangereux (DND), anciennement les Déchets Industriels Banaux (DIB) : ce sont des déchets produits par l'artisanat, l'industrie, le commerce et les services qui ne présentent pas de caractère dangereux ou toxiques et qui ne sont pas inertes. Ce sont des déchets mono-matériaux (bois non traité, métaux, plâtre, bitume, briques...), des matériaux composites, des produits associés du plâtre, des matériaux fibreux (à l'exception de l'amiante), du verre traité ou armé, des matières plastiques et des matières adhésives.

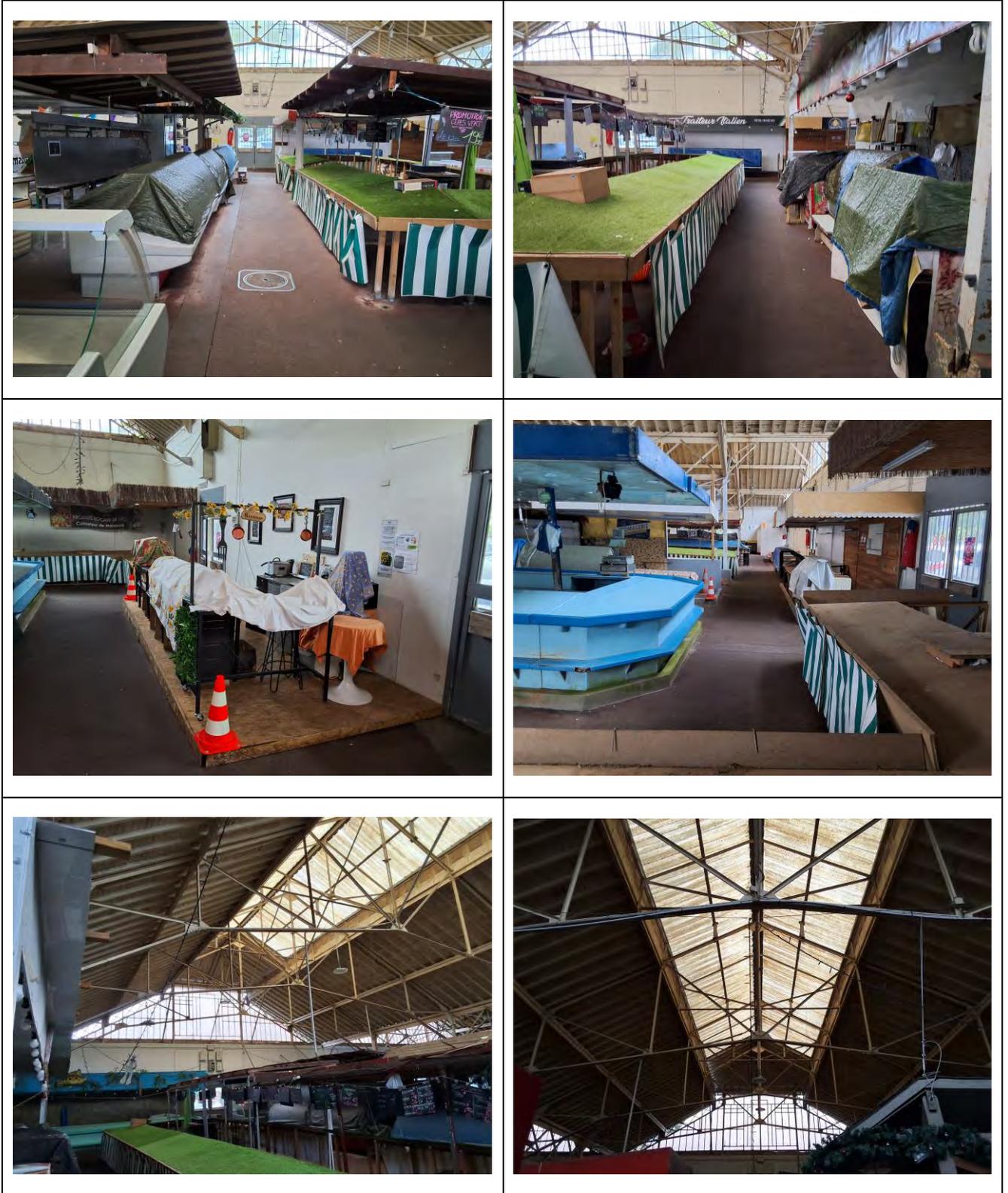
Les Déchets Dangereux (DD), anciennement les Déchets Industriels Spéciaux (DIS) : ils sont très divers et comprennent essentiellement des produits chimiques et des matériaux contaminés par des produits chimiques. Ce sont des déchets qui contiennent des substances dangereuses pour l'homme ou l'environnement et qui nécessitent des traitements spécifiques pour leur élimination. Selon le Décret de novembre 2002, les déchets de chantier dangereux sont :

- Le bois traité au CCA ou avec un autre produit « T+ », « T », « Xn », ou « dangereux pour l'environnement »,
- Les peintures, solvants et vernis étiquetés « T+ », « T », « Xn », ou « dangereux pour l'environnement »,
- Les produits hydrocarbonés, issus de la houille (goudron, suie, ...),
- Les produits chimiques de traitement préventif des bois (antioxydants, fongicides) ou de nettoyage (abrasifs, détergents, ...) étiquetés « T+ », « T », « Xn » ou « dangereux pour l'environnement »
- Les agents de fixation et de jointoiement non mis en œuvre,
- Les huiles minérales de vidange,
- Les chiffons et matériels d'application, souillés par des produits de cette liste,
- Les DND souillés par des DD (en particulier, les emballages vidés et non rincés).

Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) sont les déchets de tous les meubles utilisés par les particuliers, les professionnels et les collectivités.

ANNEXE 2 REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE





ANNEXE 3 FICHE DE REEMPLOI DES MATERIAUX

1. Ampoule fluocompacte
2. Applique et robinet
3. Ardoise naturelle
4. Armoire bois
5. Armoire d'entretien
6. Banc à lattes
7. Barriere de parking
8. Bornes en béton
9. Banc en béton
10. Vitrine réfrigérante
11. Charpente traditionnelle- bois
12. Chemin de câble
13. Couvercle de regard
14. Disjoncteur
15. Élément porteur en bois
16. Enrobé
17. Etabli de travail professionnel
18. Grille de regard

Fiche Matériau

Ampoule fluocompacte - poids indicatif : 0,05 kg



Caractéristiques du gisement

Catégorie	10.3 - Appareils d'éclairage – 10.3.475 - Autres appareils d'éclairage
Quantité totale	100 u
Nombre / Nombre de lot	100
Masse Totale	0.01 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	50 %	50 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	100 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	100
Masse proposée au réemploi :	0.01 t
Quantité proposée au réemploi :	100 u
Modes d'assemblage	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage)

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (u)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - RDC			100	100	

Fiche Matériau

Applique et robinet machine à laver- laiton - poids indicatif : 0,23 kg



Caractéristiques du gisement

Catégorie	9.2 - Réseaux intérieurs de distribution et d'évacuation - 9.2.416 - Coudes et accessoires
Quantité totale	3 u
Nombre / Nombre de lot	3
Masse Totale	0 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	0 %	100 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	33.33 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	1
Masse proposée au réemploi :	0 t
Quantité proposée au réemploi :	1 u
Modes d'assemblage	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage)

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (u)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - RDC			1	1	
Bâtiment 1 - RDC			2	2	50

Fiche Matériau

Ardoise naturelle -32 x 22- ep 4,5 mm - poids indicatif : 34 kg /M2



Caractéristiques du gisement

Catégorie	4.2 - Toitures en pente (tuiles, ardoises, etc) – 4.2.252 - Ardoises
Quantité totale	1280 m2
Nombre / Nombre de lot	1
Masse Totale	43.43 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	0 %	100 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	100 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	1
Masse proposée au réemploi :	43.43 t
Quantité proposée au réemploi :	1280 m2

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (m2)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - Structure	1280m2		1280	1	

Fiche Matériau

Armoire bois (pin) - 2 portes - vitrées - 6 étagères - dim indicatives : 2,3mx0,85mxp0,44m masse indicative : 80 kg



Caractéristiques du gisement

Catégorie	11.1 - Mobiliers intérieurs - 11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs
Quantité totale	1 u
Nombre / Nombre de lot	1
Masse Totale	0.08 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	0 %	100 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	100 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	1
Masse proposée au réemploi :	0.08 t
Quantité proposée au réemploi :	1 u

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (u)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - RDC			1	1	

Fiche Matériau

Armoire d'entretien - L 92 x P 42 x H 195 - poids indicatif : 52 kg / unité



Caractéristiques du gisement

Catégorie	11.1 - Mobiliers intérieurs – 11.1.508 - Autres mobiliers intérieurs
Quantité totale	1 u
Nombre / Nombre de lot	1
Masse Totale	0.05 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	100 %	0 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	100 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	1
Masse proposée au réemploi :	0.05 t
Quantité proposée au réemploi :	1 u

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (u)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - RDC			1	1	

Fiche Matériau

Armoire réfrigérante positive - double porte vitrée - 1200 x 745 x 1950 mm- masse indicative : 150 kg



Caractéristiques du gisement

Catégorie	11.3 - Équipements - 11.3.520 - Equipements technique de RIE
Quantité totale	1 u
Nombre / Nombre de lot	1
Masse Totale	0.15 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	100 %	0 %	0 %

Proposition

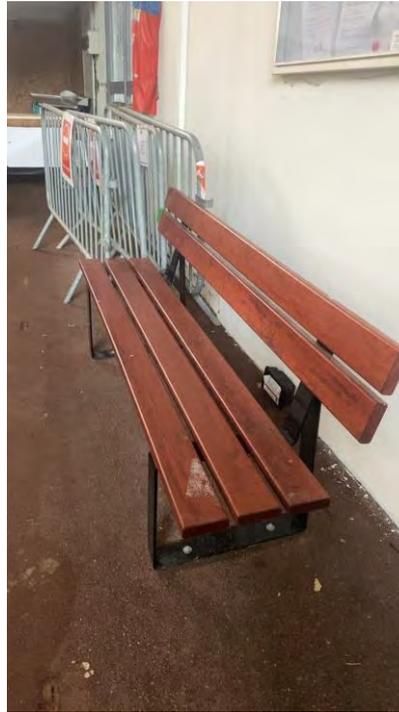
Pourcentage proposé au réemploi :	100 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	1
Masse proposée au réemploi :	0.15 t
Quantité proposée au réemploi :	1 u

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (u)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - RDC			1	1	

Fiche Matériau

Banc à lattes - extérieur - bois + pieds fonte - L : 180 - masse indicative : 55 kg



Caractéristiques du gisement

Catégorie	11.2 - Mobiliers extérieurs – 11.2.509 - Mobilier de jardin
Quantité totale	1 u
Nombre / Nombre de lot	1
Masse Totale	0.06 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	100 %	0 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	100 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	1
Masse proposée au réemploi :	0.06 t
Quantité proposée au réemploi :	1 u
Modes d'assemblage	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage)

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (u)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - RDC			1	1	

Fiche Matériau

Barriere de parking - hauteur indicatif : 1,04m - poids indicatif : 50 kg



Caractéristiques du gisement

Catégorie	11.4 - Autres - 11.4.522 - Autres
Quantité totale	4 u
Nombre / Nombre de lot	4
Masse Totale	0.2 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	100 %	0 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	100 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	4
Masse proposée au réemploi :	0.2 t
Quantité proposée au réemploi :	4 u

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (u)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - RDC			4	4	

Fiche Matériau

Béton - Eval volume - poids indicatif : 2387 kg / M3



Caractéristiques du gisement

Catégorie	3.2 - Poutres – 3.2.183 - Autres Poutres
Quantité totale	30.73 m3
Nombre / Nombre de lot	60
Masse Totale	73.37 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	100 %	0 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	98.92 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	59
Masse proposée au réemploi :	72.58 t
Quantité proposée au réemploi :	30.4 m3
Modes d'assemblage	Chimique indissociable (ex : scellement, soudure, collage indissociable) / Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage) /

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (m3)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
RDC	0.33m * 0.46m * 0.33m		1.6	32	100
RDC	1m * 2m * 0.6m		28.8	24	100
RDC	0.43m * 0.43m * 0.45m		0.33	4	

Fiche Matériau

Béton - volume - poids indicatif : 2390 kg / M3



Caractéristiques du gisement

Catégorie	3.5 - Poteaux - 3.5.190 - Autres poteaux
Quantité totale	2.52 m3
Nombre / Nombre de lot	29
Masse Totale	6.03 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	100 %	0 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	100 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	29
Masse proposée au réemploi :	6.03 t
Quantité proposée au réemploi :	2.52 m3
Modes d'assemblage	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage)

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (m3)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - RDC	0.8m * 0.68m * 0.16m		2.52	29	100

Fiche Matériau

Chambre froide -1,8m³ - poids indicatif : 330 kg



Caractéristiques du gisement

Catégorie	11.3 - Équipements - 11.3.520 - Equipements technique de RIE
Quantité totale	13 u
Nombre / Nombre de lot	13
Masse Totale	4.29 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	100 %	0 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	100 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	13
Masse proposée au réemploi :	4.29 t
Quantité proposée au réemploi :	13 u

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (u)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - RDC			13	13	

Fiche Matériau

Charpente traditionnelle- bois résineux (évaluation en M3 - bois sans ferrure)



Caractéristiques du gisement

Catégorie	4.2 - Toitures en pente (tuiles, ardoises, etc) – 4.2.254 - Charpente en bois
Quantité totale	46.82 m3
Nombre / Nombre de lot	3
Masse Totale	21.35 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	33 %	67 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	100 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	3
Masse proposée au réemploi :	21.35 t
Quantité proposée au réemploi :	46.82 m3
Modes d'assemblage	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage) / Complexe (plusieurs types)

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (m3)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
RDC	10.15m * 11.15m * 0.26m		29.42	1	
RDC	11.2m * 2.2m * 0.4m		9.86	1	
RDC	2.3m * 0.4m * 8.2m		7.54	1	

Fiche Matériau

Chemin de cable - tôle galvanisée -bord droit- dim indicatives : 24mmx100mm - ep 1,5 - eval ml - poids indicatif : 1,42kg/ml



Caractéristiques du gisement

Catégorie	10.2 - Distributions électriques (câblages, chemins de câbles, réseaux informatiques et téléphoniques, etc.) - 10.2.456 - Chemins de câbles
Quantité totale	40 m
Nombre / Nombre de lot	1
Masse Totale	0.06 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	100 %	0 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	100 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	1
Masse proposée au réemploi :	0.06 t
Quantité proposée au réemploi :	40 m
Modes d'assemblage	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage)

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (m)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - RDC	40m		40	1	100

Fiche Matériau

Couvercle de regard - fonte - poids indicatif : 70 kg / M2



Caractéristiques du gisement

Catégorie	1.3 - Voiries, revêtements - 1.3.236 - Regards de visites / grilles d'avaloir
Quantité totale	7.82 m2
Nombre / Nombre de lot	21
Masse Totale	0.55 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	100 %	0 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	39.77 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	8
Masse proposée au réemploi :	0.22 t
Quantité proposée au réemploi :	3.11 m2
Modes d'assemblage	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage) /

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (m2)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - RDC	0.63m * 0.63m		1.19	3	100
Bâtiment 1 - RDC	0.8m * 0.3m		0.96	4	100
Bâtiment 1 - RDC	0.4m * 0.4m		0.64	4	
Bâtiment 1 - RDC	1m2		1	1	
Bâtiment 1 - RDC	0.5m * 0.5m		0.75	3	
Bâtiment 1 - RDC	0.8m * 0.8m		2.56	4	100
Bâtiment 1 - RDC	0.6m * 0.6m		0.72	2	

Fiche Matériau

Disjoncteur de branchement différentiel 2P-4P - poids indicatif : 0,6kg



Caractéristiques du gisement

Catégorie	10.1 - Tableau général basse tension et armoires divisionnaires – 10.1.454 - Autres éléments de tableau général basse tension et armoires divisionnaires
Quantité totale	20 u
Nombre / Nombre de lot	20
Masse Totale	0.01 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	100 %	0 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	100 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	20
Masse proposée au réemploi :	0.01 t
Quantité proposée au réemploi :	20 u

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (u)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - RDC			20	20	

Fiche Matériau

Élément porteur en bois (poutre - solive - poteaux) - eval volume / poids indicatif : 780 kg/M3



Caractéristiques du gisement

Catégorie	3.5 - Poteaux - 3.5.190 - Autres poteaux
Quantité totale	0.18 m3
Nombre / Nombre de lot	4
Masse Totale	0.14 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	0 %	100 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	100 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	4
Masse proposée au réemploi :	0.14 t
Quantité proposée au réemploi :	0.18 m3
Modes d'assemblage	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage)

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (m3)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - RDC	0.14m * 0.14m * 2.3m		0.18	4	

Fiche Matériau

Enrobé 4cm - sans amiante et sans goudron - poids indicatif : 100 kg / M2



Caractéristiques du gisement

Catégorie	1.3 - Voiries, revêtements – 1.3.234 - Revêtements de sol extérieurs
Quantité totale	785 m2
Nombre / Nombre de lot	1
Masse Totale	78.5 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	100 %	0 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	100 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	1
Masse proposée au réemploi :	78.5 t
Quantité proposée au réemploi :	785 m2

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (m2)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - RDC	785m2		785	1	

Fiche Matériau

Enrobé 7cm - sans goudron - sans amiante - poids indicatif : 175 kg / M2



Caractéristiques du gisement

Catégorie	1.3 - Voiries, revêtements – 1.3.234 - Revêtements de sol extérieurs
Quantité totale	2260 m2
Nombre / Nombre de lot	1
Masse Totale	395.5 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	100 %	0 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	100 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	1
Masse proposée au réemploi :	395.5 t
Quantité proposée au réemploi :	2260 m2

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (m2)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - Extérieur	2260m2		2260	1	

Fiche Matériau

Etabli de travail professionnel à caisson 1,50 m - plateau bois multiplis 30 mm



Caractéristiques du gisement

Catégorie	10.8 - Équipements spéciaux divers - 10.8.497 - Autres équipements spéciaux divers
Quantité totale	40 u
Nombre / Nombre de lot	40
Masse Totale	2.92 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	100 %	0 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	100 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	40
Masse proposée au réemploi :	2.92 t
Quantité proposée au réemploi :	40 u
Modes d'assemblage	Mécanique (ex : vissage, boulonnage, clipsage, verrouillage)

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (u)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - RDC			40	40	

Fiche Matériau

Grille de regard - PVC - dims indicatives : 38x38 - masse indicative : 1,512



Caractéristiques du gisement

Catégorie	1.3 - Voiries, revêtements – 1.3.236 - Regards de visites / grilles d'avaloir
Quantité totale	3 u
Nombre / Nombre de lot	3
Masse Totale	0 t

Etat de conservation en % :

Neuf	Bon	Moyen	Mauvais
0 %	100 %	0 %	0 %

Proposition

Pourcentage proposé au réemploi :	100 %
Nombre / Nombre de lot proposé au réemploi :	3
Masse proposée au réemploi :	0 t
Quantité proposée au réemploi :	3 u

Informations Complémentaires

Localisation	Dimensions	Commentaires	Quantités (u)	Nombre / nb de lot	Réemploi proposé (%)
Bâtiment 1 - RDC			3	3	

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 52099 - SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE

Le 11/04/2023



<u>Bien</u> :	Commerce
<u>Adresse</u> :	Halle du marché de la Gare 2 boulevard Saint Michel 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
<u>Numéro de lot</u> :	NC
<u>Référence Cadastre</u> :	NC

PROPRIETAIRE

MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Place Roger Perriaud
91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

DEMANDEUR

MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Place Roger Perriaud
91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition

R. 1334-14, R. 1334-19, R. 1334-22, R. 1334-29-6 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011)

Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

A	INFORMATIONS GENERALES		
A.1	DESIGNATION DU BATIMENT		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">Nature du bâtiment : Commerce Cat. du bâtiment : ERP Etage : RDC-R+1 Numéro de Lot : NC Référence Cadastre : NC Date du Permis de Construire : Non Communiquée</td> <td style="width: 50%; border: none;">Adresse : Halle du marché de la Gare 2 boulevard Saint Michel 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS Propriété de: MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS Place Roger Perriaud 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS</td> </tr> </table>		Nature du bâtiment : Commerce Cat. du bâtiment : ERP Etage : RDC-R+1 Numéro de Lot : NC Référence Cadastre : NC Date du Permis de Construire : Non Communiquée	Adresse : Halle du marché de la Gare 2 boulevard Saint Michel 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS Propriété de: MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS Place Roger Perriaud 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
Nature du bâtiment : Commerce Cat. du bâtiment : ERP Etage : RDC-R+1 Numéro de Lot : NC Référence Cadastre : NC Date du Permis de Construire : Non Communiquée	Adresse : Halle du marché de la Gare 2 boulevard Saint Michel 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS Propriété de: MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS Place Roger Perriaud 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS		

A.2	DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">Nom : MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS Adresse : Place Roger Perriaud 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS Qualité : Mairie</td> <td style="width: 50%; border: none;">Documents remis : Néant Moyens mis à disposition : Néant</td> </tr> </table>		Nom : MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS Adresse : Place Roger Perriaud 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS Qualité : Mairie	Documents remis : Néant Moyens mis à disposition : Néant
Nom : MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS Adresse : Place Roger Perriaud 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS Qualité : Mairie	Documents remis : Néant Moyens mis à disposition : Néant		

A.3	EXECUTION DE LA MISSION		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> Rapport N° : 52099 – SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE A Le repérage a été réalisé le : 03/04/2023 Par : LEFLOND Stéphane N° certificat de qualification : 17-1089 Date d'obtention : 20/12/2017 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ABCIDIA CERTIFICATION Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 102, route de Limours 78470 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE </td> <td style="width: 50%; border: none;"> Date d'émission du rapport : 11/04/2023 Accompagnateur : Aucun Laboratoire d'Analyses : FLASHLAB PARIS Site de Longjumeau Adresse laboratoire : 1, chemin de Saulxier 91160 LONGJUMEAU Numéro d'accréditation : 1-5952 Organisme d'assurance professionnelle : MAVIT Adresse assurance : N° de contrat d'assurance : 2011874 Date de validité : 31/12/2023 </td> </tr> </table>		Rapport N° : 52099 – SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE A Le repérage a été réalisé le : 03/04/2023 Par : LEFLOND Stéphane N° certificat de qualification : 17-1089 Date d'obtention : 20/12/2017 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ABCIDIA CERTIFICATION Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 102, route de Limours 78470 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE	Date d'émission du rapport : 11/04/2023 Accompagnateur : Aucun Laboratoire d'Analyses : FLASHLAB PARIS Site de Longjumeau Adresse laboratoire : 1, chemin de Saulxier 91160 LONGJUMEAU Numéro d'accréditation : 1-5952 Organisme d'assurance professionnelle : MAVIT Adresse assurance : N° de contrat d'assurance : 2011874 Date de validité : 31/12/2023
Rapport N° : 52099 – SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE A Le repérage a été réalisé le : 03/04/2023 Par : LEFLOND Stéphane N° certificat de qualification : 17-1089 Date d'obtention : 20/12/2017 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ABCIDIA CERTIFICATION Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 102, route de Limours 78470 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE	Date d'émission du rapport : 11/04/2023 Accompagnateur : Aucun Laboratoire d'Analyses : FLASHLAB PARIS Site de Longjumeau Adresse laboratoire : 1, chemin de Saulxier 91160 LONGJUMEAU Numéro d'accréditation : 1-5952 Organisme d'assurance professionnelle : MAVIT Adresse assurance : N° de contrat d'assurance : 2011874 Date de validité : 31/12/2023		
Date de commande : 22/02/2023			

Important : L'intervention a été réalisée en site occupé et avant curage du bâtiment.

Nous restons à votre disposition en cas de doute pendant et après curage du bâtiment.

B	CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR		
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 30%; border: none; vertical-align: top;"> Signature et Cachet de l'entreprise  </td> <td style="width: 70%; border: none; vertical-align: top;"> Date d'établissement du rapport : Fait à SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS le 11/04/2023 Cabinet : GENOVEXPERT Nom du responsable : PECHEUX Frédérique Nom du diagnostiqueur : LEFLOND Stéphane </td> </tr> </table>		Signature et Cachet de l'entreprise 	Date d'établissement du rapport : Fait à SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS le 11/04/2023 Cabinet : GENOVEXPERT Nom du responsable : PECHEUX Frédérique Nom du diagnostiqueur : LEFLOND Stéphane
Signature et Cachet de l'entreprise 	Date d'établissement du rapport : Fait à SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS le 11/04/2023 Cabinet : GENOVEXPERT Nom du responsable : PECHEUX Frédérique Nom du diagnostiqueur : LEFLOND Stéphane		

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.



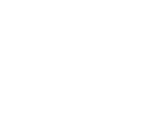
C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	2
DESIGNATION DU BATIMENT	2
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	2
EXECUTION DE LA MISSION	2
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	2
SOMMAIRE	3
CONCLUSION(S)	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES CONCERNES PAR LA DEMOLITION ET JUSTIFICATION	5
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	5
PROGRAMME DE REPERAGE.....	6
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	7
RAPPORTS PRECEDENTS	7
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	8
LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNES PAR LA DEMOLITION ET JUSTIFICATION	8
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	9
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	9
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	10
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE C DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)	11
COMMENTAIRES	11
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	12
ANNEXE 2 – CROQUIS.....	41
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	44
ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....	53
ATTESTATION(S)	55



D	CONCLUSION(S)
<p style="color: red; margin: 0;">Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante</p>	

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Méthode	Photo
6	Halle	RDC	Mur	Halle	Faïence+colle	Résultat d'analyse (P020)	
			Muret	Halle	Faïence+colle+béton	Résultat d'analyse (P022)	
			Conduit évacuation eaux usées	Halle au sol	Fibrociment	Résultat d'analyse (P025)	
			Conduit évacuation eaux usées	Extérieur au sol	Fibrociment (équivalence ech P025)	Résultat d'analyse (P025)	
			Conduit évacuation eaux usées	Extérieur au sol	Fibrociment (équivalence ech P025)	Résultat d'analyse (P025)	
			Conduit évacuation eaux usées	Halle au sol	Fibrociment (équivalence ech P025)	Résultat d'analyse (P025)	
			Conduit évacuation eaux usées	Extérieur au sol	Fibrociment (équivalence ech P025)	Résultat d'analyse (P025)	
			Conduit évacuation eaux usées	Halle au sol	Fibrociment (équivalence ech P025)	Résultat d'analyse (P025)	



Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

N° Local	Local	Etage	Élément	Zone	Matériau / Produit
1	Façade avant	RDC	Mur soubassement	Façade	Peinture+enduit ciment+béton
			Porte	Façade	Joint mousse noir
			Porte	Façade	Joint de calfeutrement noir
			Table étale	Façade	Béton
2	Pignon gauche	RDC	Mur	Pignon gauche	Peinture+enduit ciment+brique
			Porte	Pignon	Joint mousse noir (équivalence ech P002)
			Porte	Pignon	Joint de calfeutrement noir (équivalence ech P003)
3	Façade arrière	RDC	Porte	Façade	Joint mousse noir (équivalence ech P002)
			Mur soubassement	Façade	Peinture+enduit ciment+béton (équivalence ech P001)
			Mur	Façade arrière	Peinture+enduit ciment+brique (équivalence ech P004)
			Porte	Façade	Joint de calfeutrement noir (équivalence ech P003)
4	Pignon droit	RDC	Porte	Pignon	Joint mousse noir (équivalence ech P002)
			Mur soubassement	Pignon	Peinture+enduit ciment+béton (équivalence ech P001)
			Mur	Pignon droit	Peinture+enduit ciment+brique (équivalence ech P004)
			Porte	Pignon	Joint de calfeutrement noir (équivalence ech P003)
5	Toiture	1er	Sol	Toiture	Bardeaux bitumineux d'étanchéité
			Verrière	Toiture	Joint de vitre blanc cassant
			Sol	Toiture	Bardeaux bitumineux
			Noue/chéneau	Toiture	Pax alu revêtement bitumineux
			Sol partie haute	Toiture	Bardeaux bitumineux
			Verrière	Toiture	Joint de vitre blanc cassant
6	Halle	RDC	Sol	Sous enrobé rouge	Béton
			Mur	Halle	Peinture+ciment
			Mur	Halle	Peinture+ciment
			Mur	Halle	Peinture+ciment
			Mur	Halle	Peinture+ciment
			Mur	Halle	Faïence+colle
			Mur	Halle	Faïence+colle
			Mur	Halle	Faïence+colle
			Verrière	Halle	Joint de vitre intérieur
Stand	Halle	Bardeaux bitumineux			
7	Local	RDC	Cloison	Mur	Faïence+colle+plâtre

Liste des locaux non visités concernés par la démolition et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun



E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste C de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste C mentionnée à l'article R. 1334-22

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées. Ardoises. Éléments ponctuels. Revêtements bitumineux d'étanchéité. Accessoires de toitures.	Plaques en fibres-ciment. Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment. Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume (« shingle »), pare-vapeur, revêtements et colles. Rivets, faitages, closoirs...
2. Façades	
Panneaux-sandwichs. Bardages. Appuis de fenêtres.	Plaques, joints d'assemblage, tresses.... Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage. Éléments en fibres-ciment.
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons. Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons légères ou préfabriquées. Gaines et coffres verticaux. Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourages de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescents, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/ têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment. Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux. Vantaux et joints.
4. Plafonds et faux plafonds	
Plafonds. Poutres et charpentes (périphériques et intérieures). Interfaces entre structures. Gaines et coffres horizontaux. Faux plafonds.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite). Flocages, enduits projetés, peintures intumescents. Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrements, joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux. Panneaux et plaques.
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement). Revêtement de murs	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations. Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages.
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides). Conduits de vapeur, fumée, échappement. Clapets/ volets coupe-feu. Vide-ordures.	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment. Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons. Clapet, volet, rebouchage. Conduit en fibres-ciment.
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes palières. Trémie, machinerie.	Portes et cloisons palières. Flocage, bourre, mur/ plancher, joint mousse.
8. Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anticondensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
9. Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anticondensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Éléments en fibres-ciment.



F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 03/04/2023

Le repérage amiante avant démolition, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre C.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble à démolir.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

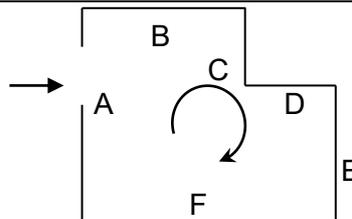
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



Périmètre de la démolition :

Démolition de l'ensemble des bâtiments de la parcelle.

Les réseaux enterrés seront vus partiellement depuis les regards visitables.

Il conviendra de prévoir une revisite en phase chantier, lorsque les accès à ces réseaux seront rendus possible

G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.



H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNES PAR LA DEMOLITION ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Façade avant	RDC	OUI	
2	Pignon gauche	RDC	OUI	
3	Façade arrière	RDC	OUI	
4	Pignon droit	RDC	OUI	
5	Toiture	1er	OUI	
6	Halle	RDC	OUI	
7	Local	RDC	OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Façade avant	RDC	Murs	Toutes zones	Béton/métal
			Sol	Sol	Enrobé bitumineux
2	Pignon gauche	RDC	Murs	Toutes zones	Béton/métal
			Sol	Sol	Enrobé bitumineux
3	Façade arrière	RDC	Murs	Toutes zones	Béton/métal
			Sol	Sol	Enrobé bitumineux
4	Pignon droit	RDC	Murs	Toutes zones	Béton/métal
			Sol	Sol	Enrobé bitumineux
5	Toiture	1er	Murs	Toutes zones	Verrière
			Sol	Sol	Bardeaux bitumineux
6	Halle	RDC	Murs	Toutes zones	Béton/peinture
			Plafond	Plafond	Bois
			Plancher	Sol	Enrobé rouge/béton
7	Local	RDC	Murs	Toutes zones	Plâtre/faïence
			Plancher	Sol	Enrobé rouge/béton
			Plafond	Plafond	Plâtre



LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Référence prélèvement	Présence
6	Halle	RDC	Mur	Halle	Faïence+colle	P020	A
			Muret	Halle	Faïence+colle+béton	P022	A
			Conduit évacuation eaux usées	Halle au sol	Fibrociment	P025	A
			Conduit évacuation eaux usées	Extérieur au sol	Fibrociment (équivalence ech P025)	P025	A
			Conduit évacuation eaux usées	Extérieur au sol	Fibrociment (équivalence ech P025)	P025	A
			Conduit évacuation eaux usées	Halle au sol	Fibrociment (équivalence ech P025)	P025	A
			Conduit évacuation eaux usées	Extérieur au sol	Fibrociment (équivalence ech P025)	P025	A
			Conduit évacuation eaux usées	Halle au sol	Fibrociment (équivalence ech P025)	P025	A



LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

N° Local	Local / partie d'immeuble	Étage	Élément	Zone	Matériau / Produit	Référence prélèvement	Critère de décision
1	Façade avant	RDC	Mur soubassement	Façade	Peinture+enduit ciment+béton	P001	Résultat d'analyse (P001)
			Porte	Façade	Joint mousse noir	P002	Résultat d'analyse (P002)
			Porte	Façade	Joint de calfeutrement noir	P003	Résultat d'analyse (P003)
			Table étale	Façade	Béton	P005	Résultat d'analyse (P005)
2	Pignon gauche	RDC	Mur	Pignon gauche	Peinture+enduit ciment+brique	P004	Résultat d'analyse (P004)
			Porte	Pignon	Joint mousse noir (équivalence ech P002)	P002	Résultat d'analyse (P002)
			Porte	Pignon	Joint de calfeutrement noir (équivalence ech P003)	P003	Résultat d'analyse (P003)
3	Façade arrière	RDC	Porte	Façade	Joint mousse noir (équivalence ech P002)	P002	Résultat d'analyse (P002)
			Mur soubassement	Façade	Peinture+enduit ciment+béton (équivalence ech P001)	P001	Résultat d'analyse (P001)
			Mur	Façade arrière	Peinture+enduit ciment+brique (équivalence ech P004)	P004	Résultat d'analyse (P004)
			Porte	Façade	Joint de calfeutrement noir (équivalence ech P003)	P003	Résultat d'analyse (P003)
4	Pignon droit	RDC	Porte	Pignon	Joint mousse noir (équivalence ech P002)	P002	Résultat d'analyse (P002)
			Mur soubassement	Pignon	Peinture+enduit ciment+béton (équivalence ech P001)	P001	Résultat d'analyse (P001)
			Mur	Pignon droit	Peinture+enduit ciment+brique (équivalence ech P004)	P004	Résultat d'analyse (P004)
			Porte	Pignon	Joint de calfeutrement noir (équivalence ech P003)	P003	Résultat d'analyse (P003)
5	Toiture	1er	Sol	Toiture	Bardeaux bitumineux d'étanchéité	P006	Résultat d'analyse (P006)
			Verrière	Toiture	Joint de vitre blanc cassant	P007	Résultat d'analyse (P007)
			Sol	Toiture	Bardeaux bitumineux	P008	Résultat d'analyse (P008)
			Noue/chéneau	Toiture	Pax alu revêtement bitumineux	P009	Résultat d'analyse (P009)
			Sol partie haute	Toiture	Bardeaux bitumineux	P010	Résultat d'analyse (P010)
			Verrière	Toiture	Joint de vitre blanc cassant	P011	Résultat d'analyse (P011)
6	Halle	RDC	Sol	Sous enrobé rouge	Béton	P012	Résultat d'analyse (P012)
			Mur	Halle	Peinture+ciment	P013	Résultat d'analyse (P013)
			Mur	Halle	Peinture+ciment	P014	Résultat d'analyse (P014)
			Mur	Halle	Peinture+ciment	P015	Résultat d'analyse (P015)
			Mur	Halle	Peinture+ciment	P016	Résultat d'analyse (P016)
			Mur	Halle	Faïence+colle	P017	Résultat d'analyse (P017)
			Mur	Halle	Faïence+colle	P019	Résultat d'analyse (P019)
			Mur	Halle	Faïence+colle	P018	Résultat d'analyse (P018)
			Verrière	Halle	Joint de vitre intérieur	P023	Résultat d'analyse (P023)
			Stand	Halle	Bardeaux bitumineux	P024	Résultat d'analyse (P024)
7	Local	RDC	Cloison	Mur	Faïence+colle+plâtre	P021	Résultat d'analyse (P021)



RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste C de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante
-----------------	--------------------	------------------------	---

COMMENTAIRES

Néant



ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

PRELEVEMENT : P001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Façade avant
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture+enduit ciment+béton	04/04/2023	LEFLOND Stéphane

Localisation

Mur soubassement - Façade

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet	Support	Taille
Peinture+enduit ciment+béton		Non précisée

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
C1	Enduit, Ciment, Peinture
C2	Peinture, Enduit, Ciment
C3	Béton

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées
C2		Fibres d'amiante non détectées
C3		Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P002		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Façade avant
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Joint mousse noir	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Porte - Façade		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Joint mousse noir		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Joint, Mousse	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P003		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Façade avant
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Joint de calfeutrement noir	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Porte - Façade		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Joint de calfeutrement noir		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Joint, Souple	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P004		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE	RDC - Pignon gauche
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture+enduit ciment+brique	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Mur - Pignon gauche		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Peinture+enduit ciment+brique		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Enduit, Ciment, Brique, Peinture	
C2	Peinture, Enduit, Ciment, Brique	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées
C2		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P005		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Façade avant
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Béton	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Table étale - Façade		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Béton		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Béton	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P006		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE	1er - Toiture
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Bardeaux bitumineux d'étanchéité	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Sol - Toiture		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Bardeaux bitumineux d'étanchéité		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Matériau bitumineux	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P007		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	1er - Toiture
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Joint de vitre blanc cassant	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Verrière - Toiture		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Joint de vitre blanc cassant		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Joint	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P008		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE	1er - Toiture
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Bardeaux bitumineux	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Sol - Toiture		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Bardeaux bitumineux		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Matériau bitumineux	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P009		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	1er - Toiture
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Pax alu revêtement bitumineux	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Noeu/chéneau - Toiture		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Pax alu revêtement bitumineux		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Matériau bitumineux	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P010		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	1er - Toiture
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Bardeaux bitumineux	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Sol partie haute - Toiture		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Bardeaux bitumineux		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Matériau bitumineux	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P011		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	1er - Toiture
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Joint de vitre blanc cassant	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Verrière - Toiture		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Joint de vitre blanc cassant		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Joint	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P012		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Béton	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Sol - Sous enrobé rouge		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Béton		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Béton	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P013		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture+ciment	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Mur - Halle		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Peinture+ciment		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Peinture, Ciment	
C2	Ciment, Peinture	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées
C2		Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P014		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture+ciment	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Mur - Halle		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Peinture+ciment		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Peinture, Ciment	
C2	Ciment, Peinture	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées
C2		Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P015		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture+ciment	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Mur - Halle		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Peinture+ciment		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Peinture, Ciment	
C2	Ciment, Peinture	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées
C2		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P016		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Peinture+ciment	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Mur - Halle		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Peinture+ciment		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Peinture : absence	
C1	Ciment	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		-
C1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P017		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Faïence+colle	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Mur - Halle		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Faïence+colle		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Colle de faïence/carrelage	
C2	Joint, Dur, Peinture	
C3	Peinture, Joint, Dur	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées
C2		Fibres d'amiante non détectées
C3		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P018		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Faïence+colle	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Mur - Halle		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Faïence+colle		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Colle de faïence/carrelage	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P019		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Faïence+colle	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Mur - Halle		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Faïence+colle		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Colle, Souple	
C2	Carrelage	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées
C2		Fibres d'amiante non détectées



PRELEVEMENT : P020		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Faïence+colle	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Mur - Halle		
Résultat amiante		
Présence d'amiante (Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile)		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Faïence+colle		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Colle de faïence/carrelage, Joint, Dur	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile



PRELEVEMENT : P021		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Local
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Faïence+colle+plâtre	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Cloison - Mur		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Faïence+colle+plâtre		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Colle de faïence : absence	
C1	Plâtre	
C2	Carrelage	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		-
C1		Fibres d'amiante non détectées
C2		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P022		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Faïence+colle+béton	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Muret - Halle		
Résultat amiante		
Présence d'amiante (Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile)		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Faïence+colle+béton		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Colle de faïence/carrelage	
C2	Béton	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile
C2		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P023		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Joint de vitre intérieur	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Verrière - Halle		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Joint de vitre intérieur		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Joint	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P024		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Bardeaux bitumineux	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Stand - Halle		
Résultat amiante		
Absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Bardeaux bitumineux		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Matériau bitumineux	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P025		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibrociment	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Conduit évacuation eaux usées - Halle au sol		
Résultat amiante		
Présence d'amiante (Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile, Riébeckite-amiante (Crocidolite))		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Fibrociment		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Plaque dure fibreuse	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile, Riébeckite-amiante (Crocidolite)



PRELEVEMENT : P025		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibrociment (équivalence ech P025)	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Conduit évacuation eaux usées - Extérieur au sol		
Résultat amiante		
Présence d'amiante (Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile, Riébeckite-amiante (Crocidolite))		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Fibrociment		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Plaque dure fibreuse	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile, Riébeckite-amiante (Crocidolite)



PRELEVEMENT : P025		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibrociment (équivalence ech P025)	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Conduit évacuation eaux usées - Extérieur au sol		
Résultat amiante		
Présence d'amiante (Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile, Riébeckite-amiante (Crocidolite))		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Fibrociment		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Plaque dure fibreuse	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile, Riébeckite-amiante (Crocidolite)

52099 - SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE A

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri - Siège social : 186, rue La Fayette - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.fr - contact@genovexpert.fr

SARL au capital 135.700 € - RSC EVRY 453 952 525 – Siret 453 952 525 00013 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

Rev.1
38/56



PRELEVEMENT : P025		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibrociment (équivalence ech P025)	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Conduit évacuation eaux usées - Halle au sol		
Résultat amiante		
Présence d'amiante (Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile, Riébeckite-amiante (Crocidolite))		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Fibrociment		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Plaque dure fibreuse	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile, Riébeckite-amiante (Crocidolite)

PRELEVEMENT : P025		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibrociment (équivalence ech P025)	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Conduit évacuation eaux usées - Extérieur au sol		
Résultat amiante		
Présence d'amiante (Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile, Riébeckite-amiante (Crocidolite))		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Fibrociment		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Plaque dure fibreuse	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile, Riébeckite-amiante (Crocidolite)

52099 - SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE A

Bureaux : 257 bis, avenue Gabriel Péri - Siège social : 186, rue La Fayette - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
Tél : 01 69 04 85 10 - Fax 01 69 04 85 17 - Genovexpert.fr - contact@genovexpert.fr

SARL au capital 135.700 € - RSC EVRY 453 952 525 – Siret 453 952 525 00013 – APE 7120B – N° TVA FR 91453 952 525

Rev.1
40/56



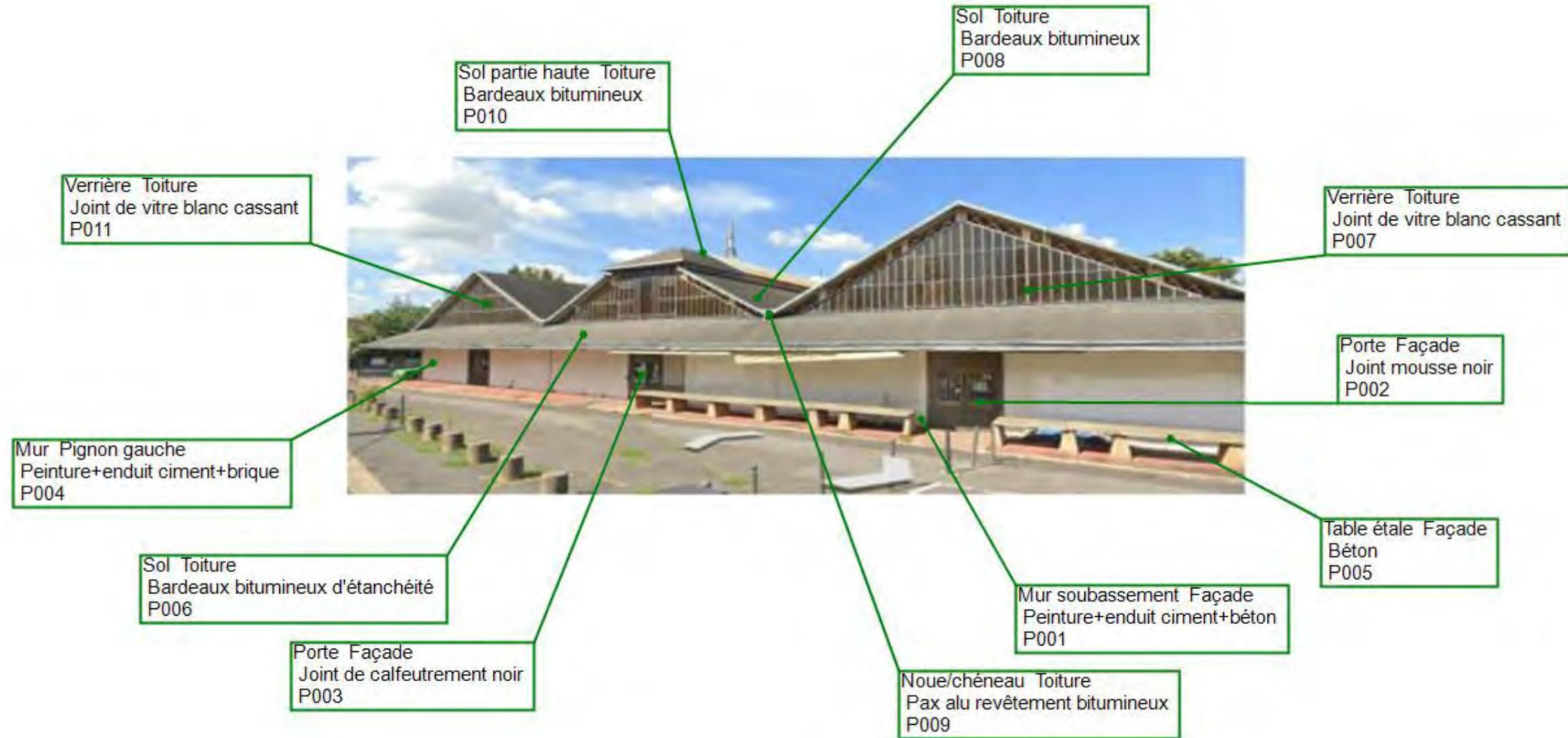
PRELEVEMENT : P025		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE	RDC - Halle
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibrociment (équivalence ech P025)	04/04/2023	LEFLOND Stéphane
Localisation		
Conduit évacuation eaux usées - Halle au sol		
Résultat amiante		
Présence d'amiante (Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile, Riébeckite-amiante (Crocidolite))		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Fibrociment		Non précisée
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	
C1	Plaque dure fibreuse	
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
C1		Fibres d'amiante détectées de type : Chrysotile, Riébeckite-amiante (Crocidolite)

ANNEXE 2 – CROQUIS





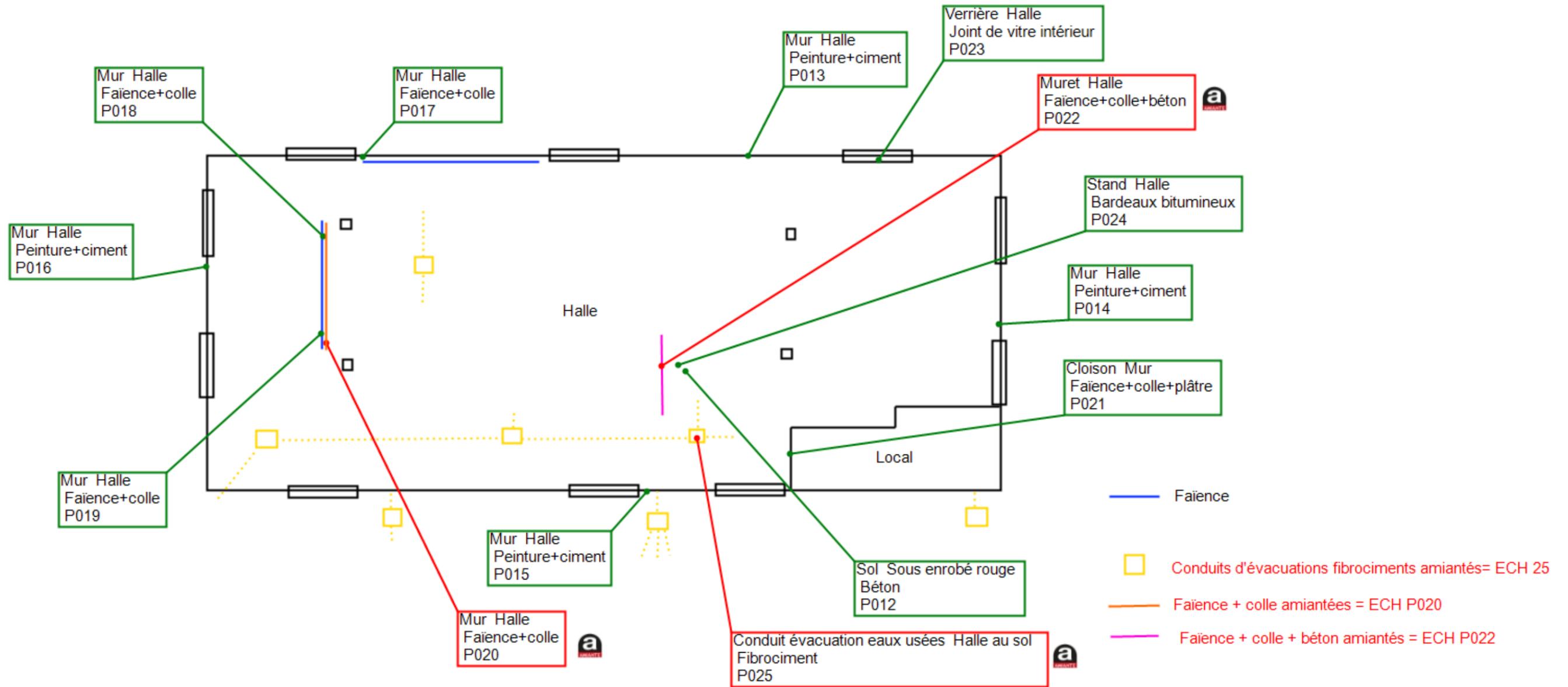
Client :	MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	Titre :	Extérieur
N° dossier :	52099 - SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE	Adresse :	Halle du marché de la Gare 2 boulevard Saint Michel 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
N° planche :	1/2	Bâtiment :	
Type :	Croquis	Niveau :	
Date :	05/04/2023	Commentaire :	
Intervenant :	LEFLOND Stéphane		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		





Client : MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
 N° dossier : 52099 - SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE
 N° planche : 2/2 Version : 0
 Type : Croquis
 Date : 05/04/2023
 Intervenant : LEFLOND Stéphane
 Origine du plan : Cabinet de diagnostics

Titre : **Rez-de-chaussée**
 Adresse : Halle du marché de la Gare
 2 boulevard Saint Michel
 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
 Bâtiment :
 Niveau :
 Commentaire :



ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Procès verbal d'analyse 23FPP005475



RAPPORT D'ESSAI N°23FPP005475 RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : GENOVEXPERT SECRETARIAT 257 bis avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	Référence FlashLab : 23FPP005475 Référence client : 52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE Adresse du site : 2 boulevard Saint-Nicolas - 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	Date de réception : 05/04/2023 Date du rapport : 11/04/2023 à 12:25
--	--	--

Phase analysée	Description microscopique MOLF	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyse	
Référence échantillon FlashLab : 23 FPP005475-001 Référence échantillon client : P001 - Peinture adhésive isolante Localisation : RDC - Façade avant - Façade - Mur sous-base et Observation(s) : Echantillon télu logie sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux, se pouvant être séparés.							
# Enduit, ciment, peinture, indissociables	N/A	#1	#Acide chlorhydrique	#2	#META	immuno	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture, Enduit, Ciment, indissociables	N/A	#1	#Chloroforme	#2	#META	immuno	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Béton	N/A	#1	#Acide chlorhydrique	#2	#META	immuno	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23 FPP005475-002 Référence échantillon client : P002 - Joint moisse toit Localisation : RDC - Façade avant - Façade - Toit Observation(s) :							
# Joint, Moisse	# Matériau synthétique	N/A	N/A	#2	# MOLF	topia	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : 23 FPP005475-003 Référence échantillon client : P003 - Joint de caillasse et toit Localisation : RDC - Façade avant - Façade - Toit Observation(s) :							
# Joint, Scapè	N/A	#1	# Tétrahydrofur	#2	# META	immuno	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

NA: Non Applicable Non Conducteur dans le cas d'un produit.
 La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1 % est basée sur un échantillon de référence d'un volume de 10 L et grande par couleur ou mélange de couleurs différentes.
 La reproduction de ce document est autorisée que pour la forme originale. Le présent rapport est consacré aux seuls clients concernés à cet effet. La responsabilité de ce rapport appartient au client qui a autorisé l'analyse et qui a fourni les échantillons, qui doivent être entièrement représentatifs.
 Toutes les procédures effectuées par le spécialiste dans ce document sont effectuées sous le contrôle de l'accreditation, selon l'article de l'arrêté du 20/01/2019 relatif au décret du 26/02/2019.
 Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la société est formellement interdite.

23FPP005475

01





Client : GENOVEXPERT SECRETARIAT 257 bis avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	Référence FlashLab : Z3FP005475 Référence client : 2009 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE Adresse du site : 2 boulevard Saint-Michel - 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	Date de réception : 05/04/2023 Edition du rapport : 11/04/2023 à 12:25
--	---	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : Z3FP005475-004 Référence échantillon client : P004 - Peinture adhésive torche Localisation : RDC - Pignon gauche - Pignon gauche - Mri # Observation(s) : Echantillon traité sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux, ne pouvant être séparés.						
# Enduit, ciment, brique, Peinture, Indiscociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META Immuno	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Peinture, Enduit, ciment, Brique, Indiscociables	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META Immuno	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : Z3FP005475-005 Référence échantillon client : P005 - Béton Localisation : RDC - Façade avant - Façade - Table de						
# Béton	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META Immuno	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : Z3FP005475-006 Référence échantillon client : P006 - Baldaux d'éléments de toiture Localisation : Mri - Toiture - Toiture - Sol # Observation(s) :						
# Matériaux d'éléments	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META Immuno	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : Z3FP005475-007 Référence échantillon client : P007 - Joint de vitre blanc cassant Localisation : Mri - Toiture - Toiture - Vitre # Observation(s) :						
# Joint	N/A	#1	# Tétrahydrofur	#2	# META Immuno	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

NA: Non Applicable Non Constaté dans le cadre de la méthode.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1 % ne concerne que les échantillons de surface d'un mètre. 0,1 % est garantie par analyse en mélange de carottes indépendantes.

La reproduction de ce document est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que le(s) site(s) mentionné(s) ci-dessus. Ce laboratoire ne saurait être responsable de l'interprétation des observations, qui nécessitent notamment un diagnostic.

Tous les indicateurs contenus ou observés dans ce document ont été vérifiés et constatés après avoir été payés.

Seules les personnes habilitées par le titulaire de ce document sont autorisées sous le couvert de l'accréditation, selon l'article 2019 relatif au 26 décembre 2019.

Tous les équipements utilisés au MOP, ont été vérifiés une dernière fois avant l'analyse.





Client : GENOVEXPERT SECRETARIAT 257 bis avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	Référence FlashLab : 23FP005475 Référence client : 5209 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE Adresse du site : 2 Boulevard Saint-Michel - 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	Date de réception : 05/04/2023 Edition du rapport : 11/04/2023 à 12:25
---	--	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat	
		Nb	Traitement	Nb	Méthode		
Référence échantillon FlashLab : 23FP005475-000 Référence échantillon client : P001 - Bardeaux bitumineux Localisation : te r - Toiture - Toiture - Sol # Observation(s) :							
# Matériaux bitumineux	N/A	#1	#Cl bioborne	#2	#META	mmanol	# Aucune fibre dans le sac à déchets **
Référence échantillon FlashLab : 23FP005475-000 Référence échantillon client : P002 - Papiers revêtement bitumineux Localisation : te r - Toiture - Toiture - Non-actifs # Observation(s) :							
# Matériaux bitumineux	N/A	#1	#Cl bioborne	#2	#META	mmanol	# Aucune fibre dans le sac à déchets **
Référence échantillon FlashLab : 23FP005475-010 Référence échantillon client : P010 - Bardeaux bitumineux Localisation : te r - Toiture - Toiture - Sol/paill. terre # Observation(s) :							
# Matériaux bitumineux	N/A	#1	#Cl bioborne	#2	#META	mmanol	# Aucune fibre dans le sac à déchets **
Référence échantillon FlashLab : 23FP005475-011 Référence échantillon client : P011 - Joint de vitre bitum cassant Localisation : te r - Toiture - Toiture - Vitre # Observation(s) :							
# Joint	N/A	#1	#Tétrahydrofur	#2	#META	mmanol	# Aucune fibre dans le sac à déchets **

N/A : Non Applicable / Non Constaté dans le cadre de l'audit.
 La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1 % en masse dans un échantillon de surface d'un mètre 90 % est garantie par analyse en mélange de canards infusoïdes.
 La reproduction de ce document est autorisée que pour sa forme originale. Le présent rapport ne concerne que l'analyse visée à l'effet. Le laborateur ne sera pas responsable de l'interprétation et de la pertinence des observations, qui nécessitent notamment un diagnostic.
 Tout indicateur contraire ou dérogation, chaque échantillon est considéré après analyse séparée.
 Selon les particularités des sites, par le système d'analyse de données automatisées sous le contrôle de l'expert/analyste, selon l'annexe de l'arrêté du 26 octobre 2011 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.
 Tous les équipements utilisés ont été vérifiés, une fois de plus, une ligne supérieure à 0,2 micron/mètre (µm).





Client : GENOVEXPERT SECRETARIAT 257 bis avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	Référence FlashLab : Z3FP005475 Référence client : 5209 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE Adresse du site : 2 boulevard Saint-Michel - 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	Date de réception : 05/04/2023 Edition du rapport : 11/04/2023 à 12:25
--	---	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyse	
Référence échantillon FlashLab : Z3FP005475-012 Référence échantillon client : PO12 - Béton Localisation : RDC - Halle - Sous-solé - cage - Sol # Observation(s) :							
# Béton	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	Immuno	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : Z3FP005475-013 Référence échantillon client : PO13 - Peinture-craie 1 Localisation : RDC - Halle - Halle - Mur # Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.							
# Peinture, Craie et, Indissociables	N/A	#1	# Cl diobrome	#2	# META	Immuno	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Craie et, Peinture, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	Immuno	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
Référence échantillon FlashLab : Z3FP005475-014 Référence échantillon client : PO14 - Peinture-craie 1 Localisation : RDC - Halle - Halle - Mur # Observation(s) : Echantillon hétérogène sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux ne pouvant être séparés.							
# Peinture, Craie et, Indissociables	N/A	#1	# Cl diobrome	#2	# META	Immuno	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **
# Craie et, Peinture, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	Immuno	# Aucune fibre d'amiante n'a été détectée **

N/A: Non Applicable / Non Constaté dans le cadre de l'analyse.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1 % en masse avec un échantillon de surface d'un mètre 10 % est garantie par analyse ou mélange de couleurs indissociables.

La reproduction de ce document est autorisée que pour sa propre utilisation. Le présent rapport ne concerne que le(s) site(s) mentionné(s) à l'adresse. Le laborant ne saurait être responsable de l'interprétation et/ou de l'utilisation des observations, qui peuvent être réalisées sur d'autres sites, qui ne sont pas mentionnés dans le présent rapport.

Conformément aux obligations prévues par le règlement (CE) n° 1831/2003 relatif à la responsabilité des fabricants, le présent rapport est soumis à la responsabilité de l'expert, selon l'article 2071 du Code de Commerce de 1807 modifié par l'article 26 du décret n° 26 du 26 décembre 2019.

Tout est communiqué conformément au MDP, sans être diffusé sans la limite supérieure à 0,2 microgramme/litre.

REP002-00-1-02

01





Client : GENOVEXPERT SECRETARIAT 257 bis avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	Référence FlashLab : Z3FP005475 Référence client : 52099 - SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE Adresse du site : 2 Boulevard Saint Michel - 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	Date de réception : 05/04/2023 Edition du rapport : 11/04/2023 à 12:25
--	--	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	
Référence échantillon FlashLab : Z3FP005475-016 Référence échantillon client : PD15 - Peinture ciment Localisation : RDC - Halle - Halle - Mixt # Observation(s) : Echantillon très rogné sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux, ne pouvant être séparés.						
# Peinture, Ciment, Indissociables	N/A	#1	# C1 biobisme	#2	# META immuno	# Accusé libre d'amiante, aucun détection **
# Ciment, Peinture, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META immuno	# Accusé libre d'amiante, aucun détection **
Référence échantillon FlashLab : Z3FP005475-016 Référence échantillon client : PD16 - Peinture ciment Localisation : RDC - Halle - Halle - Mixt # Observation(s) : Peinture : absence						
# Ciment	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META immuno	# Accusé libre d'amiante, aucun détection **
Référence échantillon FlashLab : Z3FP005475-017 Référence échantillon client : PD17 - Faïence-coube Localisation : RDC - Halle - Halle - Mixt # Observation(s) : Echantillon très rogné sous forme d'un mélange de poudre et de petits fragments de matériaux, ne pouvant être séparés.						
# Colle de faïence/carrilage	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META immuno	# Accusé libre d'amiante, aucun détection **
# Joint, Dur, Peinture, Indissociables	N/A	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META immuno	# Accusé libre d'amiante, aucun détection **
# Peinture, Joint, Dur, Indissociables	N/A	#1	# C1 biobisme	#2	# META immuno	# Accusé libre d'amiante, aucun détection **

NA: Non Applicable Non Constaté dans le cadre du test.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse dans un échantillon de surface d'un mètre 10 % est garantie par analyse ou mélange de surfaces indissociables.

La reproduction de ce document est autorisée que pour sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que le(s) site(s) visé(s) à l'écrit. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'interprétation et de l'utilisation des observations, qui constituent uniquement un diagnostic.

Tous indicateurs contenus sur observations, images, échantillons et conclusions après avoir payé.

Ordonné par le maître d'ouvrage par le spécialiste d'analyse de documents sous le contrat de FlashLab, selon l'annexe de l'avis de 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.

Tout est également observable au MOP, sur l'axe de l'axe une ligne supérieure à 0,2 micron/mètre (µm).

RP002-00-1-02

001





Client : GENOVEXPERT SECRETARIAT 257 bis avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	Référence FlashLab : Z3FP005475 Référence client : S209 - SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE Adresse du site : 2 boulevard Saint Michel - 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	Date de réception : 05/04/2023 Edition du rapport : 11/04/2023 à 12:25
--	---	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse			Résultat
		Nb	Traitement	Nb	Méthode	Analyse	
Référence échantillon FlashLab : Z3FP005475-021 Référence échantillon client : P021 - Fil à tige « colle »-épître Localisation : RDC - Local - Miro - Criblot # Observation(s) : Colle de fil à tige : absente							
# Fil à tige	NA	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	immédiat	# Absence de fil à tige « colle » de fil à tige **
# Carrelage	NA	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	immédiat	# Absence de fil à tige « colle » de fil à tige **
Référence échantillon FlashLab : Z3FP005475-022 Référence échantillon client : P022 - Fil à tige « colle »-béton Localisation : RDC - Halle - Halle - Miro 1 # Observation(s) :							
# Colle de fil à tige/carrelage	NA	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	immédiat	# Présence de fil à tige de type Chlorure
# Béton	NA	#1	# Acide chlorhydrique	#2	# META	immédiat	# Absence de fil à tige « colle » de fil à tige **
Référence échantillon FlashLab : Z3FP005475-023 Référence échantillon client : P023 - JOINT de vitre à vitre Localisation : RDC - Halle - Halle - Verrière # Observation(s) :							
# Joint	NA	#1	# Tétrahydrofur	#2	# META	immédiat	# Absence de fil à tige « colle » de fil à tige **

NA: Non Applicable Non Constaté dans le cadre de l'analyse.

La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1% en masse avec un échantillon de surface d'un mètre 10 % est garantie par couleur ou mélange de couleurs indiquées dans le rapport.

La reproduction de ce document est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que le(s) site(s) mentionné(s) à l'adresse. Les données ne peuvent être reprises sans le consentement des auteurs, qui acceptent entièrement sa destination.

Tous les indicateurs contenus en observations, images, schémas et conclusions après avoir été vérifiés.

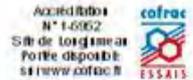
Conformément aux dispositions de la loi n° 2017-133 du 27 septembre 2017 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique, le présent document est mis à disposition sur le portail de transparence de la Commission Nationale de l'Éthique et de la Déontologie (CNED) à l'adresse suivante : www.cned.fr.

Tout est communiqué conformément à l'article 15 de la loi n° 2017-133 du 27 septembre 2017 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique.

REP005475-02

00





Client : GENOVEXPERT SECRETARIAT 257 bis avenue Gabriel Péri 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	Référence FlashLab : Z3FP005475 Référence client : 52099 - SGDB HALLE DU MARCHE DE LA GARE Adresse du site : 2 Boulevard Saint Michel - 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	Date de réception : 05/04/2023 Edition du rapport : 11/04/2023 à 12:25
--	--	---

Phase analysée	Description microscopique MOLP	Préparation		Analyse		Résultat
		Nb	Traitement	NB	Méthode / Analyse	
Référence échantillon FlashLab : Z3FP005475-024 Référence échantillon client: P024 - Bardeaux bitumineux Localisation : RDC - Hall - Halle - Sbad # Observation(s) :						
# Matériaux bitumineux	N/A	#1	# Chloroforme	#2	# META / Imagerie	# Absence de fibres de type chrysotile, fibrochalcédoles (chalcédoles)
Référence échantillon FlashLab : Z3FP005475-026 Référence échantillon client: P025 - Fibrociment Localisation : RDC - Hall - Halle air sol - Cordons évacuation eaux usées # Observation(s) :						
# Plaque de ciment	# Matériaux gazeux	N/A	N/A	#4	# MOLP / Imagerie	# Présence de fibres de type chrysotile, fibrochalcédoles (chalcédoles)

Méthodes de préparation et d'analyse pour la recherche de fibres d'amiante dans les matériaux et produits :
 Préparation MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) selon la méthode interne R-RAN-MOP-1-4 et analyse MOLP selon le guide HSG 240 - Appendice 2.
 Préparation META (Microscopie Electronique à Transmission Analytique) selon les méthodes internes R-RPP-MOP-1-4 et R-RPP-MOP-1-5, et l'analyse META selon le norme NF X43050.
 - MOLP : Uniquement apte de l'essai pour détecter et identifier une trace de fibres d'amiante également observables à la loupe binoculaire.
 - META : Uniquement apte de l'essai pour détecter et identifier une trace de fibres d'amiante observables à la loupe binoculaire.

Validé par : FRVA Asmia
 Chef de groupe

NA = Non Applicable ou Non Constaté dans le cas d'un essai.
 La limite de détection des fibres d'amiante de 0,1 % en masse dans un échantillon de surface d'au moins 10 % est garantie par contact ou mélange de ces fibres indétectables.
 La reproduction de ce document est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'acheminement et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
 Seul l'indicateur central ou des crochets, chaque échantillon est conditionné après 48 heures.
 Seules les perles sont livrées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le contrat de facturation, selon l'article de l'arrêté du 20 et modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.
 * Pour être également observables au MOLP, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm).



ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrément important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.



4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ATTESTATION(S)



Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables
4 Rue de la Thur 68800 THANN – www.mavit-assurances.fr
Tél : 03 89 37 10 20 – contact@mavit.fr
Entreprise régie par le code des Assurances
MEMBRE DU GROUPE DES ASSURANCES MUTUELLES DE L'EST (GAMEST)

227 **VOTRE COURTIER :**
CABINET DIAGNOS
VILLAEYS OLIVIER
14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
67170 BRUMATH
N° Orias : 07031035
Contact@diagnos.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise

GENOEXPERT

186 RUE LA FAYETTE 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS

a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2011874

couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.

Montant des garanties réglementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Audit énergétique

Diagnostic Acoustique dont PEB

Diagnostic Amiante

- examen avant vente ou location

- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur

- avant travaux, après travaux, avant démolition

- mesure d'empoussièrement amiante

- prélèvements amiante

Diagnostic Assainissement autonome ou collectif

Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Diagnostic Etat de l'Installation Electrique dont télétravail

Diagnostic Etat de l'Installation Gaz

Diagnostic Etat des lieux (dont livraison de bien neuf)

Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons)

Diagnostic Logement Décent

Diagnostic Loi Boutin

Diagnostic Loi Carrez

Diagnostic Performance Energétique (DPE)

Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)

Diagnostic Technique Global (DTG) initial

Diagnostic Termites

Calcul Réglementaire RT2005, RT2012, RE2020

Expert en bâtiment

- expert judiciaire

Tests d'infiltrométrie 8711 Res 8721, 8732 et 8741

Thermographie infrarouge

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 20/12/2022

Pour la société

Le Directeur



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

LEFLOND Stéphane
sous le numéro 17-1089

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- Amiante sans mention** Prise d'effet : 19/10/2018 Validité : 18/10/2023
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les Immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Amiante avec mention** Prise d'effet : 19/10/2018 Validité : 18/10/2023
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les Immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- DPE Individus** Prise d'effet : 01/02/2018 Validité : 31/01/2023
Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011
- Gaz** Prise d'effet : 19/12/2017 Validité : 18/12/2022
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.
- CREP** Prise d'effet : 19/12/2017 Validité : 18/12/2022
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011
- Termites Métropole** Prise d'effet : 30/01/2018 Validité : 29/01/2023
Zone d'intervention : France métropolitaine
Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011
- Electricité** Prise d'effet : 30/01/2018 Validité : 29/01/2023
Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO D6

ABCIDIA CERTIFICATION - domaine de Saint Paul - B.P. 40 - 4e étage - 93411 PANTIN
102, route de Compiègne - 79470 Saint-Rémy-lès-Chevreuses - 01 30 24 11 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ABCIDIA CERTIFICATION - 01 30 24 11 71



DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE

Le 05/04/2023



<u>Bien</u> :	Commerce
<u>Adresse</u> :	Halle du marché de la Gare 2 boulevard Saint Michel 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
<u>Numéro de lot</u> :	NC
<u>Référence Cadastrale</u> :	NC

PROPRIETAIRE

MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Place Roger Perriaud
91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

DEMANDEUR

MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Place Roger Perriaud
91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

DIAGNOSTIC PLOMB AVANT DEMOLITION

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du Diagnostic Plomb avant travaux / démolition	
Ce rapport de diagnostic plomb avant travaux n'est pas un constat de risque d'exposition au plomb. - Principes généraux de prévention énoncés à l'article L 230-2 du code du Travail - Articles L. 4121-2 à 5, L. 4531-1 et R. 4412-59 à 65 du Code du Travail - Loi du 31/12/93 sur les principes généraux de prévention des travailleurs - décret d'application n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail	
B Adresse du bien	C Propriétaire
Halle du marché de la Gare 2 boulevard Saint Michel 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	Nom : MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS Adresse : Place Roger Perriaud 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
D Commanditaire de la mission	
Nom : MAIRIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS Qualité : Mairie	Adresse : Place Roger Perriaud 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
E L'appareil à fluorescence X	
Nom du fabricant de l'appareil :Niton Modèle de l'appareil :XLP-300 40mCi N° de série : 18361	Nature du radionucléide :Cd-109 Date du dernier chargement de la source :21/01/2019 Activité de la source à cette date :1480 MBq
F Exécution de la mission	
Rapport N° : 52099 - SGDB HALLE DU MARCHÉ DE LA GARE P Date d'intervention : 03/04/2023	Date du rapport : 04/04/2023
G Nature des Travaux	
Démolition de l'ensemble des bâtiments de la parcelle. Les réseaux enterrés seront vus partiellement depuis les regards visitables. Il conviendra de prévoir une revisite en phase chantier, lorsque les accès à ces réseaux seront rendus possible	
H Conclusion	
Le diagnostic plomb avant travaux a révélé la présence de revêtements contenant du plomb.	
I Cachet du diagnostiqueur	
Signature 	Cabinet : GENOVEXPERT Nom du responsable : PECHEUX Frédérique Nom du diagnostiqueur : LEFLOND Stéphane Organisme d'assurance : MAVIT Police : 2011874

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION	2
ADRESSE DU BIEN	2
PROPRIETAIRE	2
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	2
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	2
EXECUTION DE LA MISSION	2
NATURE DES TRAVAUX	2
CONCLUSION	2
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
RAPPEL DE LA COMMANDE	3
PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION L4121-2 DU CODE DU TRAVAIL	3
PREVENTION DU RISQUE D'EXPOSITION AUX AGENTS CANCEROGENES, MUTAGENES ET TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION R4412-59 ET SUIVANTS	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	3
NORME NF X 46 031 AVRIL 2008 RELATIVE A L'ANALYSE CHIMIQUE DES PEINTURES POUR LA RECHERCHE DE LA FRACTION ACIDO-SOLUBLE DU PLOMB	3
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION	3
L'AUTEUR DU CONSTAT	3
DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	4
LISTE DES LOCAUX VISITES	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4
METHODOLOGIE EMPLOYEE	5
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	7
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	7
PRESENTATION DES RESULTATS	7
CROQUIS	8
RESULTATS DES MESURES	10
COMMENTAIRES	12
ANNEXES	13
NOTICE D'INFORMATION	13
CERTIFICAT DE QUALIFICATION	14

1	RAPPEL DE LA COMMANDE
<p>Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb</p> <p>Périmètre géographique de la mission : halle du marché de la gare st Genevieve</p>	

2	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION
----------	---

2.1	L'auteur du constat
------------	----------------------------

Nom et prénom de l'auteur du constat : LEFLOND Stéphane	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ABCIDIA CERTIFICATION, Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 102, route de Limours 78470 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE Numéro de Certification de qualification : 17-1089 Date d'obtention : 19/12/2017
---	---

2.2	Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)
------------	--

Déclaration ASN (DGSNR) : C 91-0563 Nom du titulaire : GENOVEXPERT	Date d'autorisation : 27/10/2022
---	---

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **PECHEUX Frédérique**

2.3	Etalonnage de l'appareil
------------	---------------------------------

Fabricant de l'étalon : THERMOFISHER SCIENTIFIC N° NIST de l'étalon : PN 500-964	Concentration : 1,04 mg/cm² Incertitude : 0,06 mg/cm²
---	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début de mission	1	03/04/2023	1,1
En fin de mission	72	03/04/2023	1,1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4	Le laboratoire d'analyse éventuel
------------	--

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--	-------------------------

2.5	Description de l'ensemble immobilier
------------	---

Année de construction : NC Nombre de bâtiments : 1	Nombre de cages d'escalier : 0 Nombre de niveaux : 0
---	---

2.6	Le bien objet de la mission
------------	------------------------------------

Adresse : Halle du marché de la Gare 2 boulevard Saint Michel 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS Type : Commerce Référence Cadastre : NC	Accompagnateur : Aucun
--	-------------------------------

2.7 Occupation du bien		
L'occupant est	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :

2.8 Liste des locaux visites	
N°	Local
1	Façade avant
2	Façade pignon
3	Façade arrière
4	Toiture
5	Intérieur

2.9 Liste des locaux non-visites
Néant, tous les locaux ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

Calibrage de l'appareil à fluorescence X

Avant chaque constat, l'auteur procède au calibrage de son appareil selon les modalités fournies par le fabricant de l'appareil.

Les mesures effectuées à l'aide d'un appareil portatif type Fondis Niton XL 300 ou XLp 309 sont d'une précision égale à $\pm 0,05$ mg/cm². Le seuil de détection limite est de 0,2 mg de plomb/cm² et le seuil haut est de 80 mg/cm².

Identification du bien objet de la mission

L'auteur identifie le bien objet de la mission, ainsi que l'ensemble immobilier auquel il appartient. En cas d'ambiguïté, il réalise un croquis afin de situer le bien dans cet ensemble.

Identification des locaux

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc.

Une cage d'escalier est découpée en plusieurs locaux. Sont considérés comme locaux distincts :

- chaque palier ;
- chaque partie de cage d'escalier située entre deux paliers.

En vue d'assurer la cohérence de ce découpage, le hall d'entrée pourra être assimilé au palier du rez-de chaussée.

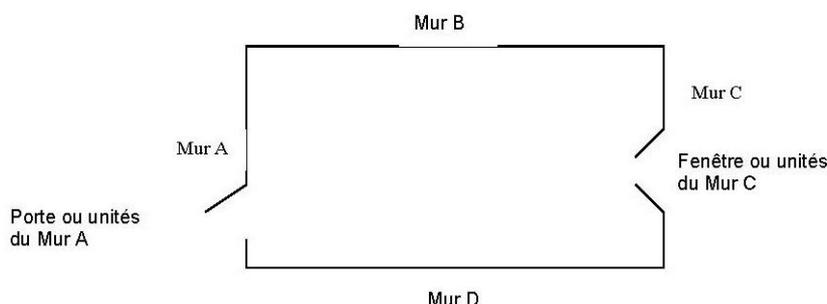
Identification des zones

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis. Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

Selon la convention établie, une lettre est attribuée à chaque « zone » du local (A, B, C et D). On appelle « zone A » le mur par lequel on accède au local. Les zones suivantes sont désignées dans le sens horaire.

Une unité de diagnostic est définie comme étant un élément de construction, ou un ensemble d'éléments de construction, présentant a priori un recouvrement homogène.

Chaque unité de diagnostic (porte, fenêtre, ...) est associée à une « zone ».



Seules les surfaces directement accessibles sont testées.

Identification des revêtements

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction.

Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anti-corrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb.

Les revêtements de type carrelage ne sont pas visés par le présent rapport.

Les revêtements de type carrelage ne libèrent pas de poussière de plomb s'ils sont en bon état.

Identification des unités de diagnostic et substrat

Dans chaque local, toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de diagnostic à analyser.

Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous.

L'auteur du constat identifie le substrat de l'unité de diagnostic par examen visuel et en fonction des caractéristiques physiques du matériau, et le revêtement apparent de l'unité de diagnostic.

Par substrat, on entend un matériau sur lequel un revêtement est appliqué (plâtre, bois, brique, métal, etc.) constituent des unités de diagnostic distinctes :

- les différents murs d'une même pièce ;
- des éléments de construction de substrats différents (tels qu'un pan de bois et le reste de la paroi murale à laquelle il appartient) ;
- les côtés extérieur et intérieur d'une porte ou d'une fenêtre ;
- des éléments situés dans des locaux différents, même contigus (tels que les 2 faces d'une porte car elles ont pu être peintes par des peintures différentes) ;
- une allège ou une embrasure et la paroi murale à laquelle elle appartient.

Si des habitudes locales de construction ou de mise en peinture sont connues, l'auteur du constat en tient compte pour une définition plus précise des unités de diagnostic.

Peut (peuvent) constituer une seule et même unité de diagnostic :

- l'ensemble des plinthes d'un même local ;
- une porte et son huisserie dans un même local ;
- une fenêtre et son huisserie dans un même local.

Dans une partie de cage d'escalier, sont aussi considérés comme unités de diagnostic distinctes :

- l'ensemble des marches ;
- l'ensemble des contremarches ;
- l'ensemble des balustres ;
- le limon ;
- la crémaillère ;
- la main courante ;
- le plafond.

Relevé des mesures :

Les résultats des mesures sont indiqués dans les tableaux suivants.

Référentiel d'évaluation de la dégradation :

Non visible: si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;

Etat d'usage : présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, microfissures ...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;

Dégradé : présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

Non dégradé : revêtement visible et sans dégradation

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

La concentration en plomb est exprimée en mg/cm² de support avec indication de l'incertitude de la mesure.

Les valeurs de concentration en plomb, obtenues après l'application de l'appareil sur le support, sont retranscrites dans les tableaux de relevé de mesures. Ces valeurs sont celles du constructeur. Elles comprennent la **valeur nominative** et l'**écart relatif** (ex : **13,4 +/- 0,41**).

Le présent diagnostic porte sur la mesure de concentration en plomb dans les peintures avec un appareil à fluorescence X. Dans ce cadre, aucun seuil de concentration en plomb n'est précisé dans le code du travail pour l'application des dispositions à prendre afin de protéger les travailleurs lors des travaux de peinture, et plus particulièrement pendant la phase de préparation des fonds.

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

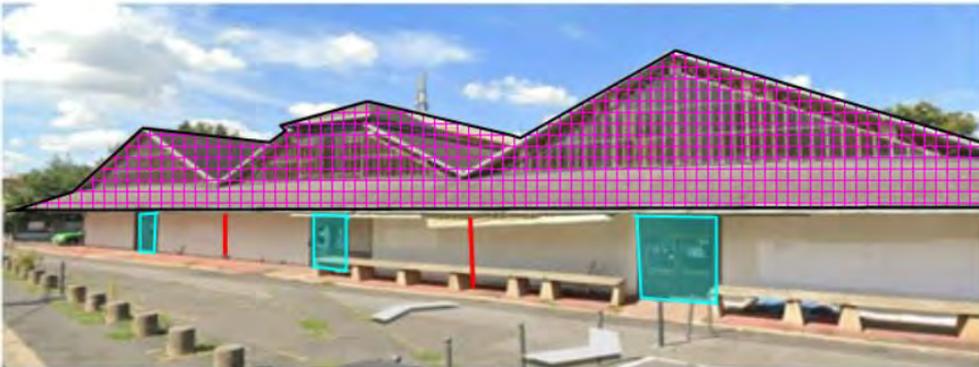
- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

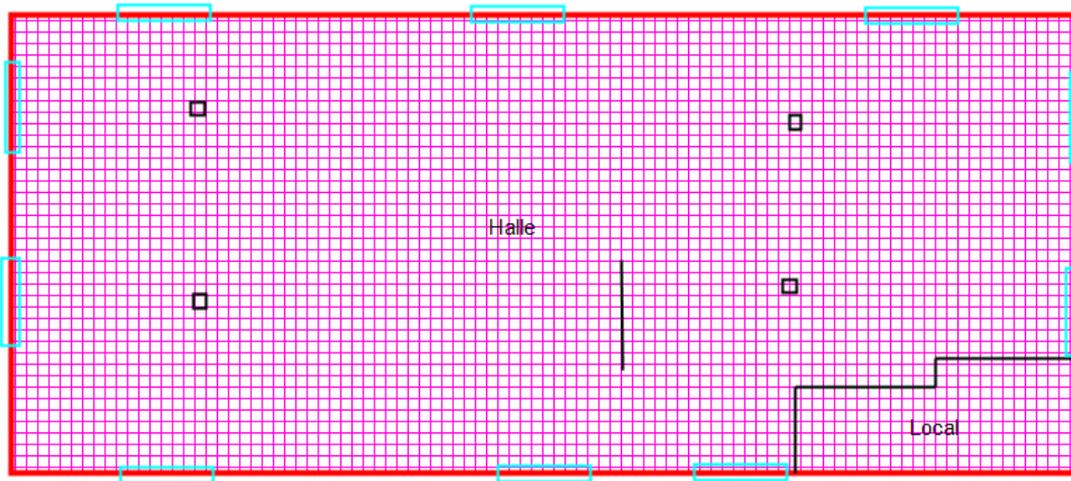
5 CROQUIS

Extérieur



-  Portes plombées
-  Charpente toute zone plombée
-  structure métallique plombés

Rez-de-chaussée



-  Portes plombées
-  Charpente toute zone plombée
-  Murs et structure métallique plombés

6 RESULTATS DES MESURES

Local : Façade avant

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Nature des travaux
2		bardage porte	Métal	Peinture		1,3	
3						2,7	
4						1,7	
5						1,2	
6						1,4	
37		casquette bois	Bois	Peinture blc		0,4	
38						0,5	
16		ep	Métal	Peinture blanche		1,9	
15		ep	Métal	Peinture marron		4,8	
10		mur	Pierre	Peinture		0,02	
11						0,16	
7		porte	Métal	Peinture		3,9	
8						4,8	
9						2,7	
39		structure casquette	Métal	Peinture marron		1,5	
40						1,5	
12		structure Métal	Métal	Peinture		4,6	
13						4,8	
14		structure Métal	Métal	Peinture marron		7,9	
Nombre d'unités de diagnostic			Total		Positives		Non mesurées
			9		15		0

Local : Façade pignon

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Nature des travaux
17		bardage porte	Métal	Peinture marron		1,5	
36						1,6	
34		Bati Porte	Métal	Peinture blc		2,1	
19		Bati Porte	Métal	Peinture marron		4,1	
18		mur	Pierre	Peinture		0,4	
35						0,2	
20		porte	Métal	Peinture marron		2,5	
22		structure Métal	Métal	Peinture blc		1,8	
21		structure Métal	Métal	Peinture marron		3,3	
Nombre d'unités de diagnostic			Total		Positives		Non mesurées
			7		7		0

Local : Façade arrière							
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Nature des travaux
30		bardage porte	Métal	Peinture marron		3	
24		Bati Porte	Métal	Peinture marron		2,12	
26	2,6						
27	2,1						
32		ep	Métal	Peinture blc		1,2	
33	1,1						
31		ep	Métal	Peinture marron		2,4	
25		mur	Pierre	Peinture		0,4	
28		porte	Métal	Peinture marron		1,8	
29	1,3						
23		structure Métal	Métal	Peinture blc		4,1	
			Total			Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de diagnostic			7			10	0

Local : Toiture							
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Nature des travaux
41		charpente	Métal	peinture		2,1	
42		charpente	Métal	Peinture		1,1	
44		parement latéral	Métal	Peinture		1,5	
43		verrière	Métal	Peinture		2,1	
			Total			Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de diagnostic			4			4	0

Local : Intérieur							
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm ²)	Nature des travaux
45		bâti porte	Métal	Peinture		1,8	
46					1,2		
47					1,1		
48					1,5		
49					4,5		
50					2,1		
67		charpente Métallique	Métal	Peinture		1,5	
68					2,4		
69					2,3		
65		cornière	Métal	Peinture		1,8	
66					1,75		
57		mur	Métal	Peinture		2,4	
58					2,1		
59					2,3		
60					2,12		
51		porte	Métal	Peinture		1,2	
52					1,4		
53					1,3		
54					1,25		
55					1,4		
56					1,5		
70		poteaux	Béton	Peinture grise		0,2	
71					0,6		
61		poteaux	Métal	Peinture		2,4	
62					1,9		
63					2		
64					1,7		
Nombre d'unités de diagnostic			Total	Positives	Non mesurées		
			7	25	0		

LEGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé		NV : Non visible
	EU : Etat d'usage		D : Dégradé

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de diagnostic	34	61	0

7	COMMENTAIRES
	Néant

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

LEFLOND Stéphane
sous le numéro 17-1089

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- Amiante sans mention** Prise d'effet : 19/10/2018 Validité : 18/10/2023
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les Immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Amiante avec mention** Prise d'effet : 19/10/2018 Validité : 18/10/2023
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les Immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- DPE individuel** Prise d'effet : 01/02/2018 Validité : 31/01/2023
Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011
- Gaz** Prise d'effet : 19/12/2017 Validité : 18/12/2022
Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.
- CREP** Prise d'effet : 19/12/2017 Validité : 18/12/2022
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les Immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011
- Termites Métropole** Prise d'effet : 30/01/2018 Validité : 29/01/2023
Zone d'intervention : France métropolitaine
Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011.
- Electricité** Prise d'effet : 30/01/2018 Validité : 29/01/2023
Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO D6

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat. A0 - Le Stage - B&L 4^e 60011
102 route de Grouais - 19470 Saint-Rémy-lès-Chevreuses - 03 39 25 25 71

www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

EMD 18/15 du 02 août 1991